



TARN-ET-GARONNE
tarnetgaronne.fr

Procès-Verbal de Séance

**Conseil départemental
du 27 octobre 2022**

Troisième réunion de 2022

N° 329

TARN-et-GARONNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

27 octobre 2022
3^{ème} réunion de 2022

Procès-verbal de séance

COMPOSITION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Monsieur Michel WEILL
Président

Aveyron-Lère

Mme Valérie RABAULT - Députée de Tarn-et-Garonne
M. Cédric VAISSIÈRES

Beaumont-de-Lomagne

M. Jean-Luc DEPRINCE - Maire de Beaumont-de-Lomagne
Mme Anne IUS

Castelsarrasin

M. Jean-Philippe BÉSIERS - Maire de Castelsarrasin
Mme Véronique COLOMBIÉ

Garonne-Lomagne-Brulhois

M. Christian ASTRUC
Mme Marie-José MAURIÈGE

Moissac

Mme Any DELCHER
M. Romain LOPEZ - Maire de Moissac

Montauban I

M. Ghislain DESCAZEUX
Mme Liliane MORVAN

Montauban II

Mme Catherine BOURDONCLE
M. José GONZALEZ

Montauban III

Mme Clarisse HEULLAND
M. Bernard PÉCOU

Montech

Mme Dominique SARDEING
M. Michel WEILL - Président du Conseil départemental

Pays de Serres-Sud Quercy

M. Mathieu ALBUGUES
Mme Sophie DELBREIL

Quercy-Aveyron

M. Jean-Claude BERTELLI
Mme Élisabeth CASTAGNÉ

Quercy-Rouergue

M. Emmanuel CROS - Maire de Laguépie
Mme Nadine SINOPOLI - Maire de Septfonds

Tarn-Tescou-Quercy Vert

M. Jérôme BEQ - Maire de Labastide-Saint-Pierre
Mme Patricia DUCASSÉ

Valence

M. Jean-Michel BAYLET- Ancien ministre - Maire de Valence d' Agen
Mme Christiane LE CORRE

Verdun-Sur-Garonne

M. Alain BELLOC - Maire de Pompignan
Mme Marie-Claude NÈGRE - Maire de Campsas

COMMISSION PERMANENTE

Président du conseil départemental :

M. WEILL Michel

Vice-Présidents (9) :

1ère Vice-Présidente : Mme NÈGRE Marie-Claude
2ème Vice-Président : M. DEPRINCE Jean-Luc
3ème Vice-Présidente : Mme SARDEING Dominique
4ème Vice-Président : M. GONZALEZ José
5ème Vice-Présidente : Mme BOURDONCLE Catherine
6ème Vice-Présidente : M. CROS Emmanuel
7ème Vice-Présidente : Mme LE CORRE Christiane
8ème Vice-Président : M. BELLOC Alain
9ème Vice-Président : M. BEQ Jérôme

Autres membres (9) :

Mme SINOPOLI Nadine
M. ALBUGUES Mathieu
Mme HEULLAND Clarisse
M. VAISSIÈRES Cédric
M. BÉSIERS Jean-Philippe
Mme MAURIÈGE Marie-José
M. BERTELLI Jean-Claude
M. LOPEZ Romain
M. DESCAZEAUX Ghislain

COMMISSIONS D'ÉTUDE

1^{ère} Commission : Finances

Présidente :	Mme Valérie RABAULT
Vice-Présidente :	Mme Marie-Claude NÈGRE
Secrétaire :	Mme Élisabeth CASTAGNÉ
Membres :	M. Mathieu ALBUGUES
	M. Christian ASTRUC
	M. Jean-Michel BAYLET
	M. José GONZALEZ
	M. Romain LOPEZ
	Mme Dominique SARDEING

2^{ème} Commission : Personnel, affaires générales

Présidente :	Mme Marie-Claude NÈGRE
Vice-Présidente :	Mme Dominique SARDEING
Secrétaire :	M. José GONZALEZ
Membres :	M. Mathieu ALBUGUES
	M. Christian ASTRUC
	M. Jean-Michel BAYLET
	Mme Élisabeth CASTAGNÉ
	M. Romain LOPEZ
	Mme Valérie RABAULT

3^{ème} Commission : Éducation, enseignement supérieur, sport

Président :	M. Bernard PÉCOU
Vice-Présidente :	Mme Dominique SARDEING
Secrétaire :	M. Cédric VAISSIÈRES
Membres :	M. Jean-Claude BERTELLI
	M. Ghislain DESCAZEAX
	Mme Anne IUS
	Mme Marie-José MAURIÈGE
	Mme Marie-Claude NÈGRE
	Mme Nadine SINOPOLI

4^{ème} Commission : Mobilités, infrastructures, routes

Président :	M. Cédric VAISSIÈRES
Vice-Président :	M. Jean-Luc DEPRINCE
Secrétaire :	M. Mathieu ALBUGUES
Membres :	M. Jérôme BEQ M. Jean-Claude BERTELLI M. Jean-Philippe BÉSIERS Mme Catherine BOURDONCLE Mme Any DELCHER Mme Dominique SARDEING

5^{ème} Commission : Solidarité, santé, habitat

Présidente :	Mme Nadine SINOPOLI
Vice-Président :	M. José GONZALEZ
Secrétaire :	Mme Catherine BOURDONCLE
Membres :	Mme Élisabeth CASTAGNÉ Mme Patricia DUCASSÉ Mme Clarisse HEULLAND M. Romain LOPEZ Mme Marie-José MAURIÈGE Mme Marie-Claude NÈGRE

6^{ème} Commission : Aménagement, innovation, numérique, ruralité, contractualisation

Présidente :	Mme Sophie DELBREIL
Vice-Présidente :	Mme Catherine BOURDONCLE
Secrétaire :	M. Emmanuel CROS
Membres :	M. Jean-Michel BAYLET M. Alain BELLOC M. Jean-Claude BERTELLI M. Jean-Philippe BÉSIERS Mme Christiane LE CORRE Mme Liliane MORVAN

7^{ème} Commission : Agriculture, agroalimentaire, irrigation, circuits courts

Présidente :	Mme Liliane MORVAN
Vice-Président :	M. Jérôme BEQ
Secrétaire :	M. Jean-Luc DEPRINCE
Membres :	M. Christian ASTRUC Mme Véronique COLOMBIÉ Mme Sophie DELBREIL Mme Anne IUS Mme Marie-Claude NÈGRE Mme Valérie RABAULT

8^{ème} Commission : Transition écologique, eau, déchets

Président :	M. Michel WEILL
Vice-Président :	M. Alain BELLOC
Secrétaire :	M. Cédric VAISSIÈRES
Membres :	M. Christian ASTRUC Mme Catherine BOURDONCLE Mme Véronique COLOMBIÉ M. Jean-Luc DEPRINCE Mme Clarisse HEULLAND Mme Liliane MORVAN

9^{ème} Commission : Culture, patrimoine, langue occitane

Présidente :	Mme Patricia DUCASSÉ
Vice-Présidente :	Mme Christiane LE CORRE
Secrétaire :	Mme Dominique SARDEING
Membres :	M. Jean-Philippe BÉSIERS Mme Catherine BOURDONCLE M. Ghislain DESCAZEUX Mme Marie-José MAURIÈGE M. Bernard PÉCOU Mme Valérie RABAULT

10^{ème} Commission : Économie, emploi, insertion, tourisme

Présidente :

Mme Anne IUS

Vice-Président :

M. Emmanuel CROS

Secrétaire :

Mme Nadine SINOPOLI

Membres :

Mme Véronique COLOMBIÉ

Mme Any DELCHER

M. Jean-Luc DEPRINCE

M. José GONZALEZ

Mme Clarisse HEULLAND

Mme Marie-José MAURIÈGE

Séance du 27 octobre 2022

Décision modificative (3^{ème} Réunion de 2022)

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-sept octobre à neuf heures quarante-trois, les conseillers départementaux se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Michel Weill, Président du Conseil départemental.

Étaient présents :

- M. ALBUGUES Mathieu
- M. ASTRUC Christian
- M. BAYLET Jean-Michel
- M. BELLOC Alain
- M. BEQ Jérôme
- M. BERTELLI Jean-Claude
- M. BÉSIERS Jean-Philippe
- Mme BOURDONCLE Catherine
- Mme CASTAGNÉ Élisabeth
- Mme COLOMBIÉ Véronique
- M. CROS Emmanuel
- Mme DELBREIL Sophie
- Mme DELCHER Any
- M. DEPRINCE Jean-Luc
- M. GONZALEZ José
- Mme HEULLAND Clarisse
- Mme IUS Anne
- Mme LE CORRE Christiane
- M. LOPEZ Romain
- Mme MAURIÈGE Marie-José
- Mme MORVAN Liliane
- Mme NÈGRE Marie-Claude
- M. PÉCOU Bernard
- Mme RABAULT Valérie
- Mme SARDEING Dominique
- Mme SINOPOLI Nadine
- M. VAISSIÈRES Cédric
- M. WEILL Michel

Absent, excusés :

- M. DESCAZEAUX Ghislain (procuration donnée à Mme MORVAN Liliane)
- Mme DUCASSÉ Patricia (procuration donnée à M. BEQ Jérôme)

Le quorum légal fixé par l'article L. 3121-14 du code général des collectivités territoriales (article 49 du règlement intérieur), soit la majorité absolue des membres en exercice, étant atteint, le Conseil départemental peut valablement délibérer.

M. le Président : Si tout le monde est présent, je vais ouvrir la séance.

Déjà, il y a deux personnes excusées, M. Descazeaux qui donne procuration à Mme Morvan et Mme Ducassé qui donne procuration à M. Beq, pour le matin uniquement.

Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs les directeurs et chefs de service du Département et de l'État, Mesdames et Messieurs les représentants de la presse, Mesdames et Messieurs,

Nous sommes aujourd'hui réunis pour la décision modificative. Celle-ci nous permettra de procéder aux ajustements nécessaires pour terminer l'exercice budgétaire, dans des conditions sereines. Chers collègues, vous vous en souvenez certainement, j'avais placé l'élaboration du budget 2022 sous le triple signe du courage, de la responsabilité et de l'ambition.

Du courage, il va en falloir pour affronter, ensemble, un contexte économique et social dégradé par les conséquences de la guerre en Ukraine qui se traduit notamment, vous le savez, par une inflation préoccupante, une contraction de l'accès au crédit et les disruptions importantes des chaînes d'approvisionnement de matières premières générant, de ce fait, des difficultés sur le déroulé de nos programmes d'investissement avec une augmentation du coût des charges à caractère général.

À ce difficile contexte économique et social se rajoutent, pour les collectivités locales en général, et les Départements en particulier, les conséquences des décisions prises par l'État, dans un mépris le plus total pour le principe de libre administration des collectivités territoriales. C'est ainsi que le pouvoir central a imposé au Département, sans discussion ni concertation :

- la hausse du point d'indice des fonctionnaires,
- le Ségur de la santé,
- les dispositions de la loi Taquet pour les assistants familiaux.

Si ces dispositions vont bien dans le bon sens pour notre personnel, je déplore le fait qu'elles soient imposées, brutalement, sans information précise et stable concernant les mesures de compensation que l'État doit mettre en œuvre et, hélas, sans commune mesure avec les conséquences financières des décisions imposées.

Je précise que la mise en œuvre du Ségur de la santé aura des répercussions non seulement sur les dépenses relevant des ressources humaines, mais aussi sur les dépenses de solidarité à travers sa traduction dans les budgets des établissements et des services médico-sociaux.

Enfin, il convient de souligner le fait que ces dispositions nationales auront également des incidences sur le budget de fonctionnement du service départemental d'incendie et de secours. S'agissant des pompiers, dont je salue le courage et l'engagement, notamment au cours de l'été que nous venons de traverser, je pense que nous devons tous nous impliquer de manière constructive auprès des différentes collectivités de nos cantons respectifs pour créer les conditions de l'émergence de nouveaux pompiers volontaires, plutôt que de pointer du doigt de manière contestable l'organisation de certains services, sans en mesurer les conséquences humaines qui en découlent.

Au delà des incendies, l'été a également été marqué par une sécheresse sans précédent. Je salue le professionnalisme de nos services qui ont travaillé d'arrache-pied, avec les partenaires concernés, pour créer les conditions d'un soutien à l'étiage dans nos différents cours d'eau afin de garantir les différents usages, notamment en ce qui concerne les agriculteurs irrigants.

Nous sommes aujourd'hui dans une phase de construction de nouvelles solutions pour la gestion de l'eau. Solutions que nous vous proposerons lors de la séance consacrée au débat d'orientations budgétaires, le 15 décembre prochain.

C'est la raison pour laquelle j'ai porté à votre connaissance le fait que j'ai choisi de reporter l'examen du rapport consacré à la recapitalisation de la compagnie des coteaux de Gascogne à la séance du 15 décembre, afin d'avoir une vision globale de la problématique. Dans la décennie 1990-2000, nous avons su construire des barrages, des retenues collinaires et de grands réseaux d'irrigations. Sur cette mandature, nous saurons résoudre ces nouvelles problématiques.

D'autre part, je souhaite mettre l'accent sur l'important travail effectué par nos services, en lien avec l'éducation nationale, pour créer les conditions d'une rentrée réussie dans les collèges de notre département.

Afin de préparer de manière professionnelle la rentrée, des travaux substantiels ont été réalisés dans les établissements pendant l'été. Les éléments de bilan vous seront communiqués au cours de cette séance.

Les travaux préalables aux projets d'extension des collèges de Labastide-Saint-Pierre et Montech se poursuivent à un rythme soutenu. Un rapport exhaustif portant sur ce sujet sera inscrit à l'ordre du jour de la séance du 15 décembre 2022. À cet occasion, nous en profiterons pour évoquer le cas des collèges de Lafrançaise et d'Azaña. Dans ce contexte, il nous sera proposé, par notre Présidente de la commission des finances, Mme Rabault, un projet de décision modificative pour 2022 concernant le budget principal du Département, dont l'équilibre s'établit à 4 458 725,47 € en mouvements réels et à 4 277 914 € en mouvements réels et mouvements d'ordre.

S'agissant des recettes, la dynamique des droits de mutation reste soutenue à ce jour. Au budget primitif 2022, il a été inscrit 45 millions d'euros au regard des encaissements 2021. Je vous propose de rajouter un million d'euros à cette décision modificative. J'insiste sur le fait que nous pouvons nourrir quelques inquiétudes concernant les évolutions à venir des droits de mutation, eu égard à la dégradation du contexte économique et social et à la contraction de l'accès au crédit.

D'une manière générale, les recettes de fonctionnement de cette décision modificative intègrent une hausse de 3 396 770 €, soit un ajustement de + 0,89 % des ouvertures de crédits votées au budget primitif et au budget supplémentaire.

S'agissant des dépenses, les charges à caractère général augmentent de + 1 633 621,37 € eu égard au fait de l'inflation importante dans les secteurs suivants : carburant, énergie, alimentation, coûts d'entretien, travaux de voirie, etc. Les charges de personnel augmentent de + 1 072 312 € en lien avec la hausse du point d'indice des fonctionnaires, le Ségur de la Santé et l'augmentation du complément indemnitaire annuel.

Malgré une diminution d'un million d'euros de l'enveloppe consacrée aux allocataires du revenu de solidarité active, les dépenses d'aide sociale représentent 165 467 596 €, soit 53,23 % des dépenses réelles de fonctionnement en légère hausse par rapport au budget primitif 2022 (+ 1,3%).

D'une manière générale, cette décision modificative permet de procéder à un ajustement des crédits de fonctionnement de 3 396 770 €, soit + 0,89 % par rapport aux prévisions du budget primitif réajustées au budget supplémentaire.

S'agissant des dépenses d'investissement, il convient, lors de cette décision modificative, de procéder à un réajustement de + 881 144 €, soit :

- - 1 986 299,35 € pour les programmes départementaux en raison du contexte économique et social et de ses conséquences sur les approvisionnements des entreprises et des fournisseurs,
- + 1 234 883,35 € pour les programmes non départementaux,
- + 1 594 000 € pour les dépenses financières.

Enfin, je voudrais mettre l'accent sur les principaux rapports inscrits à l'ordre du jour de cette session :

- S'agissant de la commission personnel et affaires générales, le rapport portant sur l'actualisation du régime indemnitaire, qui a recueilli un avis favorable des organisations syndicales lors du comité technique, incarne un dialogue social de qualité. Celui-ci est désormais instauré dans notre collectivité, sous l'égide de notre première vice-Présidente, Mme Nègre.

- S'agissant de la commission mobilités, infrastructures et routes, les rapports portant sur l'avancement des programmes de voirie et l'avancement des programmes immobiliers dans les collèges et les installations sportives démontrent le fait que nous gardons, avec courage, le cap de notre ambitieux plan de relance pour notre territoire, dont j'ai confié la coordination à M. Baylet. Ce plan de relance va se poursuivre, malgré les vents contraires et le contexte dégradé. Bien évidemment, nous en suivrons ensemble l'évolution au fil du mandat.

Le rapport portant sur le plan de sobriété énergétique atteste du fait que nous souhaitons prendre nos responsabilités et adapter le fonctionnement de la collectivité au contexte dans lequel nous sommes.

S'agissant de la commission solidarité, santé et habitat, les rapports portant sur le logement social et « territoire zéro chômeur de longue durée » témoignent de notre volonté d'innover et de chercher de nouvelles solutions pour l'inclusion des publics les plus vulnérables.

Le rapport portant sur le fonds de soutien pour le gel 2022 traduit notre volonté d'être au plus près de nos agriculteurs dans ce contexte difficile.

Enfin, le rapport portant sur le premier schéma départemental pour la culture en Tarn-et-Garonne démontre notre volonté de structurer, d'organiser et de valoriser les talents et la richesse des initiatives proposées par les nombreux porteurs de projet de notre département, en lien avec l'ensemble des partenaires concernés.

Je tiens à insister sur le fait que je souhaite que nos débats, lors de cette décision modificative, se déroulent sereinement dans le plus strict respect des dispositions du règlement intérieur.

Nous allons maintenant constater le quorum conformément aux dispositions de l'article L.3121-14 du code général des collectivités territoriales. Je pense que cela a été contrôlé. C'est bon.

Enfin, le régime dérogatoire des organes délibérants lié à l'état d'urgence sanitaire ayant pris fin au 31 juillet 2022, les règles de droit commun en matière de quorum et de délégation de vote sont de nouveau applicables.

Dans ce cadre, je vous remercie de bien vouloir prendre en considération les procurations que je vous ai déjà donné tout à l'heure.

Nous devons également procéder à la nomination d'un secrétaire de séance conformément à l'article 39 du règlement intérieur. Il convient de déterminer un secrétaire de séance habituel. Je nommerai, si vous êtes d'accord, M. Vaissières.

Je rappelle la date d'envoi des convocations et des rapports : les convocations, les rapports, les documents budgétaires et l'ordre du jour ont été adressés le 13 octobre 2022. Ces documents sont consultables sur intranet depuis la même date (espace élus).

Deux correspondances ont été envoyées :

- une première le 17 octobre 2022 vous informant du retrait à l'ordre du jour du rapport concernant « la participation à la recapitalisation de la compagnie d'aménagement des coteaux de Gascogne ».
- une deuxième le 20 octobre 2022 vous informant de la modification du rapport concernant « dégâts exceptionnels et imprévus sur la voirie communale – communauté de communes Grand Sud Tarn-et-Garonne et commune de Verdun-sur-Garonne ».

L'ensemble des commissions d'études se sont quant à elles réunies du 18 au 21 octobre dernier afin d'émettre un avis sur les dossiers relevant de leurs compétences respectives.

Il convient maintenant d'approuver le procès-verbal de la séance de l'Assemblée départementale du 23 juin 2022, envoyé le 20 octobre 2022 et déposé sur intranet le même jour.

Tout le monde a vu ce procès-verbal ? Est-ce qu'il y a des questions ? Non.
 Qui est contre ?
 Qui s'abstient ?
 Je vous remercie.

Le 21 octobre dernier, les Présidents des deux groupes de la majorité et Mme Rabault ont déposé 3 motions portant sur :

- le Ségur de la santé,
- le groupement d'intérêt public « Public Labos »,
- et la situation financière des Départements.

Par ailleurs j'ai reçu maintenant, au dernier moment, 3 questions orales. Elles seront traitées à la fin de la séance, selon l'article 50 du règlement intérieur.

Il y a deux amendements supplémentaires. Un sur le rapport n° 31 et l'autre sur le rapport n° 16. Tout à l'heure ils seront pris en considération, et lus par les personnes qui les ont émis.

Les dossiers seront traités en suivant l'ordre du jour classique des commissions.

Nous allons donc passer à l'examen des rapports inscrits à l'ordre du jour. Je donne maintenant la parole au rapporteur du premier dossier.

1^{ère} COMMISSION – Finances**CENTRE DÉPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE
DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 DE L'EXERCICE 2022**

M. Gonzalez (rapporteur) : [Délibération CDEF DM2022](#)

L'équilibre de la décision modificative du centre départemental de l'enfance et de la famille s'établit à 36 667 €. Elle propose de financer :

- en investissement : le renouvellement d'une dizaine de postes informatiques pour un montant estimé à 10 000 €.

- en dépenses de fonctionnement : des crédits complémentaires sur le groupe II pour faire face aux décisions nationales qui impactent directement les charges de personnel (revalorisation du point d'indice et du Ségur), des réajustements de crédits sur le groupe III, ainsi qu'une provision pour des factures de consommation d'électricité dues au titre de l'année 2021 et non parvenues à ce jour.

- en recettes de fonctionnement : des crédits complémentaires sur le groupe II « autres produits relatifs à l'exploitation » notamment des remboursements de frais de formation professionnelle, le remboursement du coût d'équipement de la salle de réunion ainsi qu'un supplément d'allocations logement.

Compte tenu de ce qui précède, et après en avoir délibéré, M. le Président nous demande d'approuver le projet de décision modificative n° 2 2022 du centre départemental de l'enfance et de la famille tel que susvisé et qui s'équilibre au montant indiqué, soit 36 667 € en mouvements réels et d'ordre.

Avis de la commission : Favorable à l'unanimité.

M. le Président : Merci. Je mets aux voix.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Unanimité.

Je vous remercie.

0
0 0
0

INSTITUT MÉDICO-ÉDUCATIF ET PROFESSIONNEL DE TARN-ET-GARONNE - DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 DE L'ÉTAT PRÉVISIONNEL DES RECETTES ET DES DÉPENSES DE L'EXERCICE 2022

M. Gonzalez (rapporteur) : [Délibération IMEP DM 2022](#)

Ce projet d'état de prévisions de recettes et de dépenses 2022 (EPRD) modificatif de l'institut médico-éducatif et professionnel de Tarn-et-Garonne permet de voter les crédits nécessaires à la continuité du service.

En fonctionnement, cette décision modificative augmente les prévisions de dépenses de 55 588 € et elle augmente les prévisions de recettes de 17 390 €, augmentant ainsi le déficit prévisionnel d'exploitation de 39 198 €.

Le montant de la dotation annuelle 2022 de l'Agence régionale de santé est estimé à 2 601 782 €, dont 86 394 € au titre des nouvelles mesures du Ségur.

La décision modificative ne présente aucune modification en dépenses d'investissement par rapport à l'état de prévisions de recettes et de dépenses initial.

En section de fonctionnement, le projet d'état de prévisions de recettes et de dépenses s'élève à 2 876 423 €.

Compte tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré, M. le Président nous demande de bien vouloir approuver :

- le projet modificatif de l'état prévisionnel des recettes et des dépenses 2022 de l'institut médico-pédagogique de Tarn-et-Garonne à Mimizan,
- la tarification 2022-2023, notifiée par l'Agence régionale de santé, de la journée de l'internat et du semi internat ainsi que la tarification des repas à compter du 1^{er} janvier 2023,
- l'augmentation de 1 % de la tarification des repas facturés aux commensaux de droit et aux commensaux exceptionnels, à compter du 1er janvier 2023,
- la reprise sur provision réglementée pour le renouvellement des immobilisations à hauteur de 12 000 €.

Avis de la commission : Favorable à l'unanimité.

M. le Président : Merci. Je mets aux voix.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Unanimité.

Je vous remercie.

0
0 0
0

BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DU TARN ET DE LA GARONNE DÉCISION MODIFICATIVE 2022

Mme Rabault (rapporteur) : [Délibération Base DM 2022](#)

Bonjour à vous toutes et tous. Ce dossier porte sur la base de loisirs à Saint-Nicolas-de-la-Grave, avec une proposition de mouvement pour ce rapport, de 81 082 € et des crédits supplémentaires liés. Ils sont liés à la hausse du coût de l'énergie, mais également aux postes d'emplois saisonniers.

Il y a 2 effets sur cette base de loisirs : la hausse des coûts et la baisse des recettes. Cela fait un effet ciseau qui amène l'Assemblée départementale à proposer une hausse des crédits, puisque cet été les recettes ont baissé.

Il est donc proposé d'augmenter la participation du Département de 100 382 € afin d'arriver à 1,389 million d'euros.

Cette décision a été votée, de mémoire, à l'unanimité par la commission des finances. Pour que notre Assemblée soit parfaitement éclairée, il y a aussi eu un débat lors de cette commission des finances sur le soutien public que nous apportons à la base de loisirs à Saint-Nicolas-de-la-Grave. Effectivement, là nous mettrions 100 000 € de plus. Cela fait des sommes conséquentes. Voilà M. le Président.

Avis de la commission : Favorable à l'unanimité.

M. le Président : Merci.

M. Astruc : M. Le Président, juste une question. Est-ce que nous pourrions avoir connaissance des entrées de l'année de l'été 2022 ?

M. Le Président : Certainement. Je ne les ai pas là.

M. Astruc : Si vous pouvez nous les communiquer.

M. Le Président : Pas de problème. S'il n'y a pas d'autre question sur ce rapport, je le mets aux voix.

Mme Sardeing : Juste vous dire que nous avons eu un conseil de gestion. Tous ces chiffres nous ont été communiqués. Je répondrai des choses, bien entendu. Auparavant, normalement chaque présent doit faire ruisseler les informations sur ses groupes... Effectivement, je ne les ai pas en tête non plus. Mme Mauriège je ne pense pas que vous les ayez ? Là, comme cela, sur le nombre d'entrées, nous l'avons évoqué mais ...

Mme Mauriège : Je confirme à tout le monde que je n'ai pas fait « ruisseler ».

Mme Sardeing : Alors, comme nous avons des services très réactifs, les voilà.

-Entrées à la piscine :

- en 2019, qui était une année à peu près normale : 18 704 entrées,
- en 2020 et 2021, c'était le Covid-19, avec 11 602 et 8 670 entrées.
- en 2022, nous sommes remontés à 12 821 entrées.

Nous n'avons pas retrouvé l'étiage de 2019, puisqu'il manque environ 5 000 entrées pour atteindre le chiffre de 2019.

- cours de natation : là par contre, nous avons explosé. De 255 nous sommes passés à 405 séances de natation.
- locations de matériel : nous sommes plutôt pas trop mal. Nous sommes passés de 420 en 2019 à 535 en 2022.
- hébergement de groupes en nombre de nuitées : il est passé de 2 818 à 3 114. Cela est donc un léger mieux.
- camping : il est en baisse également, puisque nous étions passés de 1 726 en 2019 à 1 213. Cela est aussi en corrélation avec les entrées de la piscine.

Pour dire, qu'effectivement, il y a eu ce comité de gestion sous la présidence de Mme Le Corrre. Nous avons bien pris acte de ces chiffres. Nous avons commencé à travailler sur ce que pourrait être l'avenir de la base à Saint-Nicolas-de-la-Grave, mais Christiane vous en parlera sûrement beaucoup mieux que moi.

Je vais juste dire ce que je dis depuis des années. Je vais donc continuer à le dire car je n'ai pas l'habitude de changer d'avis. Tant que nous ne ferons pas un gymnase sur cette base, nous n'arriverons pas à la faire « décoller ».

M. le Président : S'il n'y a pas d'autre question, je le mets aux voix.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Unanimité.

Je vous remercie.

0
0 0
0

SERVICE D'ASSISTANCE AU TRAITEMENT DES EFFLUENTS ET AU SUIVI DES EAUX - DÉCISION MODIFICATIVE 2022

Mme Sardeing (rapporteur) : [Délibération SATESE DM 2022](#)

Vous savez que je n'aime pas beaucoup lire les chiffres, mais je vais quand même vous les lire. Par contre, concernant le SATESE, je voulais quand même rappeler les nombreuses actions qui sont menées, dont les plus connues sont celles autour de l'assainissement non collectif ou assainissement autonome et également l'assainissement collectif, c'est-à-dire le suivi des stations d'épuration.

Pourquoi je vous parle de cela ? Le service d'assistance au traitement des effluents et au suivi des eaux suit ces collectivités par le biais de conventions. Sur 139 stations, 106 sont éligibles et les autres sont quand même suivies par le biais de prestations et non par le biais de conventions.

Les agents du SATESE, environ 5 équivalents temps plein, sont fléchés sur cette compétence, dont le financement est assuré à 29 % par le Département, 44 % par l'Agence de l'eau Adour-Garonne et 27 % par les collectivités, c'est-à-dire les communes.

En 2021 : 261 visites sur les stations et le suivi de projets dans le cas de création ou de réhabilitation, soit plus de 50 réunions pour des avis techniques d'experts. La filière roseau, en plein développement dans notre département, est également très suivie avec des prélèvements faits par le SATESE et qui sont ensuite analysés par notre laboratoire routier départemental. Nous avons un laboratoire routier qui nous permet de faire les analyses de granulométrie des matériaux. Je n'oublie pas l'installation du traitement des matières de vidange de Nègrepelisse, depuis fin 2013.

Si je mets l'accent sur cette mission du service d'assistance au traitement des effluents et au suivi des eaux, c'est juste, si besoin était pour vous rappeler, son rôle essentiel qu'il joue auprès des collectivités, c'est-à-dire les communes et les intercommunalités. Aussi, cela est pour tirer un signal d'alarme. En 2021, dans notre département, 31 systèmes d'assainissement ont été déclarés non conformes. 31 cela est beaucoup. C'est 2 fois plus qu'en 2020. Cela veut dire qu'il va y avoir des conséquences, très clairement. Cela veut dire que les stations sont reconnues non conformes pour les rejets qu'elles peuvent faire et pour le traitement qu'elles peuvent effectuer.

Je voulais vraiment attirer votre attention là-dessus, car cela va, sans doute, avoir des conséquences. En tout cas, cela met bien en avant le travail fait par le service d'assistance au traitement des effluents et au suivi des eaux. Ce travail est absolument indispensable, notamment pour ce qui peut ensuite être proposé aux communes afin de régler les problèmes. Quand on ne règle pas les problèmes, les conséquences pour les communes sont très importantes.

Je ne citerai que la commune d'Albias qui a une interdiction de construire depuis maintenant 3 ou 4 ans, puisque sa station est conforme depuis pas mal de temps. Mais d'autres communes sont en train de rentrer dans de la non conformité. Je me tourne vers Labastide-Saint-Pierre, Montech également, Moissac. Attention, restons vigilants ! N'hésitez pas à faire appel au SATESE pour vous donner un « coup de main ».

Ceci étant, l'équilibre en mouvement réel de la décision modificative du service d'assistance au traitement des effluents et au suivi des eaux s'établit à 8 074 €. En investissement, des réajustements de crédits afin de diminuer les dépenses de 5 674 €. En fonctionnement, des crédits complémentaires liés à la hausse des coûts de l'énergie et les frais de déplacement.

En recette, une augmentation de la participation de l'Agence de l'eau à Adour-Garonne. Cela n'est pas une augmentation. C'est une drôle de façon de verser leur contribution. Ils ont versé un peu de celle de l'an prochain, en avance, et donc cela ne va pas durer. Cela permet, quand même, pour cette année de faire diminuer l'intervention du Département pour 49 000 €. Nous ramenons donc sa participation au SATESE à 215 000 €.

Il nous est demandé de bien vouloir approuver le projet de décision modificative du service d'assistance au traitement des effluents et au suivi des eaux pour 2022 et le principe de la baisse de participation du Département de 49 000 €.

Avis de la commission : Favorable à l'unanimité.

M. le Président : Merci. Pas de question. Je mets aux voix.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Unanimité.

Parfait. Merci.

0
0 0
0

CONSEIL DÉPARTEMENTAL BUDGET PRINCIPAL – DÉCISION MODIFICATIVE 2022

Mme Rabault (rapporteur) : [Délibération DM 2022](#) ; [Délibération DM 2022 \(annexe\)](#)

Merci, M. le Président. Nous allons vous passer un petit « PowerPoint » rapide avec les principaux chiffres. Sachant que sur cette décision modificative du budget principal de notre collectivité, nous parlons de 1 %, cela est vraiment les ajustements de fin d'année. Ce n'est pas la grande décision budgétaire. Celle-ci aura plutôt lieu au moment des orientations budgétaires au mois de décembre. C'est là où, effectivement nous vous ferons une projection, la plus précise possible, sur tous les sujets qui, évidemment, nourrissent les discussions actuelles :

- la hausse de l'énergie,

-l'impact de l'inflation,

-la hausse que ce que nous appelons « l'avenant n° 43 », c'est-à-dire la revalorisation, plus que légitime, des aides à domicile. Mais, évidemment, l'État a engagé une discussion et il fait payer les Départements. Cela fera donc partie des points qui sont très importants.

Le soutien aux collèges avec la hausse des chauffages, centre universitaire, les fluides, etc. Cela est un énorme travail qui est engagé par le service des finances, que je voudrais sincèrement remercier, avec à sa tête Pascal Perizzato. Ce sont des montants, je pense, qu'aucun parmi nous n'a connu, en tous cas nous ne nous souvenons pas, d'avoir des inflations aussi élevées. Elles marquent effectivement notre collectivité.

Face à cela, une première annonce a été faite par le Président et la vice-Présidente Mme Sardeing, pour que nous ne touchions pas au tarif des cantines. Notre priorité est la préservation du pouvoir d'achat de l'ensemble des Tarn-et-Garonnais et des Tarn-et-Garonnaises. Cela a vraiment été le fil conducteur des discussions qui ont eu lieu. Aujourd'hui, cela est une petite discussion budgétaire, puisque nous parlons de 1 % du budget. Cela n'est pas ultra significatif, mais cela prépare les discussions futures.

Je le souligne d'autant plus qu'Électricité de France ne nous donne toujours pas les factures. Il y a un « embouteillage » phénoménal chez EDF, qui n'a toujours pas donné l'état précis des situations et des factures. Vous imaginez donc que faire des projections pour 2023, alors que nous n'avons pas la moitié des factures de 2022, cela est extrêmement difficile. Cela est inacceptable. Sous l'autorité du Président, j'ai demandé un rendez-vous au directeur régional d'EDF. Quand nous sommes une collectivité comme la nôtre, avec un budget à 400 millions d'euros, il est quand même inacceptable que nous ne recevions pas les factures d'EDF et que nous ne puissions pas avoir un pilotage serré. Quand nous sommes dans un schéma d'inflation à 8 %, c'est de la « godille ». C'est comme au ski, il faut que ce soit hyper piloté serré. Là, je peux vous dire qu'EDF ne joue pas son rôle. C'était mon petit « coup de gueule » du matin. Sous l'autorité du Président, j'espère qu'il me le pardonnera.

Je vais passer 2 ou 3 diapositives, juste pour vous rappeler les chiffres. Je dis cela pour Bernard Pécou. Bernard Pécou, c'est le « champion de la godille » quand vous l'avez vu sur des skis. C'est effectivement un montant de 4,4 millions d'euros avec des dépenses qui sont ajustées. La troisième colonne est la décision modificative qui nous occupe aujourd'hui, avec en recettes et en dépenses de fonctionnement, c'est essentiellement sur le fonctionnement, 3,6 millions d'euros et 1 million d'euros sur l'investissement.

Sur les recettes de fonctionnement, vous vous souvenez que nous n'avons quasiment plus de fiscalité. Sur les 340 millions d'euros, la fiscalité directe, c'est-à-dire celle dont nous votons le taux, c'est 30 millions d'euros. Les Départements perçoivent de la fiscalité sur des taux décidés par l'État, mais sur les taux que nous décidons, nous, nous sommes à 30 millions d'euros. Cela laisse, quand même, des marges de manœuvre extrêmement limitées en termes de recettes.

Pour les bonnes nouvelles, parce qu'il n'y a pas que des mauvaises nouvelles, heureusement, M. le Président l'a dit, les droits de mutation à titre onéreux, connaissent une dynamique. Quand nous regardons les autres Départements, nous sommes dans la moyenne des autres Départements sur cette dynamique-là. Alors, cela n'est pas sur certains Départements de la Côte qui sont beaucoup plus actifs... Nous, nous sommes dans la moyenne.

Vous vous souvenez que l'État a décidé de nous enlever la taxe foncière sur le bâti. Il l'a transférée aux communes en remplacement de leur taxe d'habitation et en contrepartie, il nous donne une partie de la taxe sur la valeur ajoutée, qui est un pourcentage sur les prix.

Comme l'inflation a augmenté, les recettes de TVA de l'État ont été plus importantes. La part qui nous revient a, elle aussi, été plus importante. Effectivement, sur cette année, il y a eu une dynamique à ce stade, et je suis vraiment prudente, de TVA. Évidemment, nous vous donnerons les projections à l'occasion des orientations budgétaires.

Sur les recettes d'investissement, vous savez que cela est toujours le fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée. C'est réajusté puisque pour le FCTVA, l'État nous le rembourse sur 1 an ou 2 ans avec une échéance. Cela dépend des investissements réalisés précédemment.

Un réajustement sur les subventions-participations. Je vais le dire parce que cela n'apparaît pas là. Sur ce que nous appelons les dépenses financières, je ne voudrais pas que vous croyiez que les dépenses financières ont explosé. Cela n'est pas du tout le cas. C'est la terminologie qui veut cela. Là-dessus, il y a une provision de 500 000 €, pour la potentielle, si évidemment notre Assemblée le vote, recapitalisation de la compagnie des Coteaux de Gascogne. Cela est donc une provision qui est faite, mais évidemment, elle ne sera débloquée que lorsque notre Assemblée en aura décidé. Sur un montant de 1,5 million d'euros, 500 000 € sont là-dessus. Pour le reste du million d'euros, cela est une provision que nous avons faite, en nous disant qu'il faut être prudents et prévoyants.

Sur les dépenses d'investissement, vous avez donc un effet ciseau. Nous les augmentons dans cette décision modificative pour le soutien aux communes. La contractualisation et le fait que les enveloppes n'existent plus, font que les communes ont été très demandeuses. Cela est très bien parce que l'investissement local, cela est parfait. Nous avons mis une hausse de 1,2 million d'euros.

Sur les programmes départementaux, vous voyez une baisse des crédits qui correspond à deux choses. Il y a des travaux qui ont été finis pour moins cher que prévu, surtout sur les lignes de Mme Sardeing. Nous rendons donc l'argent. Le reste est reporté sur 2023, avec par exemple des commandes. Je pense à des menuiseries et autres, qui mettent 6 mois à arriver. Je pense que dans toutes les collectivités, tout le monde est confronté à ce genre de choses. L'idée est donc de le réajuster, au mieux, comme je l'ai indiqué tout à l'heure.

Vous avez l'ensemble des chiffres avec des petites variations de l'ordre de 1 % par rapport à ce que vous aviez voté précédemment.

Sur l'épargne, là aussi nous faisons en essayant de le faire au plus juste. Sur la dette totale, nous « gardons le cap », en incluant le partenariat public-privé, pour qu'elle baisse à 185 millions d'euros pour la fin 2022.

Voilà, M. le Président, les éléments de cette petite délibération modificative telle qu'elle est présentée aujourd'hui. J'ajoute que notre commission s'est réunie et qu'il y a eu 3 abstentions.

Avis de la commission : Favorable à la majorité.

M. le Président : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des questions ? S'il n'y a pas de question, je le mets aux voix.

M. Bertelli : J'ai une question sur la baisse d'investissement des engins et des véhicules. Ce sont des investissements qui sont reportés ou bien annulés ?

Mme Rabault : Tout est reporté. Rien n'est annulé. J'ai le tableau exact sur les paiements. Je pourrai projeter. Cela est commandé. C'est essentiellement sur les routes, mais, peut-être, que M. Vaissières veut en dire un mot.

M. Vaissières : Nous avons de gros soucis de délais de livraison : des produits prévus en livraison cette année ne seront livrés que l'année prochaine. D'où les reports de paiement sur 2023. Cela est actuellement très difficile de recevoir des marchandises. Nous avons commandé des pelles. Nous en avons parlé en commission, nous ne les aurons pas avant septembre 2023. Il y a pas mal de reports sur 2023.

M. Bertelli : Je m'en doutais.

M. Deprince : De plus des fourgons d'une marque avaient été commandés, et une fois qu'ils ont été commandés, nous avons appris il y a quelque temps, il y a 2 mois de cela, qu'ils ne faisaient plus ces fourgons. Il a fallu donc prendre un autre modèle. Ces autres modèles nous coûtent 10 000 € de plus.

M. Bertelli : Je parlais au nom de mon groupe. Cette décision modificative n'apporte pas, effectivement, beaucoup, comme vous l'avez dit, de modifications substantielles au budget général. Elle prend en compte les recettes nouvelles qui sont les droits de mutation à titre onéreux et les dotations. Tout ceci est affecté sur les charges à caractère général ou sur le personnel.

Lors du vote du budget primitif, nous nous interrogeons sur les équilibres budgétaires engagés par votre majorité et leurs répercussions. 8 mois plus tard, nous nous retrouvons dans cette session de décision modificative budgétaire qui appelle un certain nombre de remarques de notre part, voire de l'inquiétude, comme on vous en avait déjà parlé.

Si nous comparons nos chiffres avec ceux de la décision modificative de 2021, nous constatons qu'il y a bien une poursuite du dynamisme du Département, avec une hausse des droits de mutation à titre onéreux. Mais, est-ce que cela sera suffisant pour faire face aux augmentations de charges ? À y regarder de près, je ne pense pas.

Les charges à caractère général passent de 17,6 millions d'euros à 21,5 millions d'euros, soit plus de 22 % et en valeur + 3,9 millions d'euros. Les charges de personnel passent de 72,3 millions d'euros à 75,7 millions d'euros, soit 4,7 en plus. Les autres charges de gestion courante atteignent 110,3 millions d'euros, + 3,5 %, en valeur 3,7 millions d'euros. Cela nous amène à de nouvelles dépenses de gestion qui s'inscrivent à hauteur de 292 millions d'euros contre 278 millions d'euros en 2021.

Bien entendu, tout n'est pas de votre faute, mais la seule évolution des droits de mutation à titre onéreux est loin de couvrir l'évolution de ces dépenses.

Si ces dépenses ne sont pas maîtrisées, nous subissons un effet de ciseau, la fiscalité directe ne permettant plus de relever ce taux de couverture des charges, puisqu'il y a une baisse entre la décision modificative de 2021 et la décision modificative de 2022.

Restent les autres produits et les produits domaniaux. Qu'en sera-t-il demain de leur évolution ? Nous avons tout lieu de penser que cette situation peut être, à l'avenir, préjudiciable.

Le compte administratif 2022 nous en apprendra certainement plus sur les décisions de gestion, l'avancée des investissements du plan de relance, et notamment sur l'utilisation que vous avez faite de l'argent « laissé dans les caisses » par la précédente majorité.

Je vous remercie.

Mme Rabault : Je vous remercie, M. Bertelli, de lancer ce débat parce qu'il est très important. Je vais y répondre. Je vais d'abord vous poser une question. À votre avis, entre le 1^{er} janvier 2019 et mars 2021, c'est-à-dire juste avant les élections, combien y a-t-il eu d'embauches au Département. En net, c'est-à-dire de créations de postes.

M. Bertelli : Je ne sais pas, nous n'avons pas eu d'information là-dessus.

Mme Rabault : Mais vous l'avez voté. Dites-moi juste une estimation !

M. Bertelli : Je n'ai pas de chiffre.

Mme Rabault : Peut-être que l'ancien Président a un chiffre ?

M. Astruc : Les embauches ont été faites selon les besoins.

Mme Rabault : Oui mais en net ? En termes de création de postes ?

M. Astruc : En net, je ne saurais vous dire. Surtout sur deux ans, je ne vais pas vous dire. Mais les embauches se font en fonction des besoins, comme cela a toujours été fait dans les collectivités.

Mme Rabault : Moi, le chiffre je vais vous le dire, M. l'ancien Président.

En net, c'est plus de 80 créations de postes sur 2 ans, juste avant les élections. Nous avons donc une évolution entre 2019 et 2021. Ce sont les chiffres de la Cour des comptes. Les colonnes en blanc c'est nous. La colonne en vert, c'est la moyenne des Départements, telle que publiée par la Cour des comptes.

Effectivement, sur des dépenses de fonctionnement, vous avez du + 8 % quand les autres collectivités sont à 4 %. C'est l'année 2019-2021. Je remercie la première vice-Présidente Mme Nègre, d'avoir mené des négociations avec les partenaires sociaux. Cela est très bien d'avoir renoué ce dialogue. Nous nous sommes aperçus, quand même, qu'il y avait beaucoup d'agents de catégorie C qui étaient mal payés. Vraiment mal payés ! C'est-à-dire qu'ils s'engagent pour la collectivité, et pour les Tarn-et-Garonnais, et en plus, ils sont mal payés.

Il y a donc eu une revalorisation qui a été engagée. Mais je laisserai la première vice-Présidente en parler. Je voudrais vraiment la remercier, car cela est un énorme travail avec 1 300 agents. Ce point-là, effectivement, c'est la Cour des comptes qui le dit, ce n'est pas nous. Je suis un peu surprise que vous ne l'ayez pas cité dans votre propos liminaire.

Deuxième point que j'ai lu, parce que je lis aussi le magazine, quand nous comparons des budgets et du réalisé, cela n'a juste rien à voir. Ce qui compte c'est de comparer de réalisé à réalisé.

Il est donc exact que les embauches, entre le 1^{er} janvier 2019 et mars 2021, ont explosé. Je ne dis pas qu'il n'y a pas des besoins, je constate juste que cela est un rythme qui a été 2 à 3 fois plus élevé que sur l'année d'avant. Cela interroge, et pas que moi, puisque cela interroge aussi la Cour des comptes.

Quand j'ai dit tout à l'heure que la gestion dans un climat d'inflation élevé, c'était de la « godille », je maintiens que c'est de la « godille ». Il faut le faire au plus serré et c'est bien ce que nous avons l'intention de faire, pour le réaliser, sur le fonctionnement, et sur l'investissement afin que l'activité économique continue, évidemment, dans notre département. Cela est extrêmement important.

Voilà les éléments, M. le Président, que je souhaitais apporter.

M. Deprince : M. Bertelli, pour ce qui est de la « cagnotte », je vous rappelle, bien sûr, que cela avait fait apparaître un compte administratif à 40,2 millions d'euros. Je vous rappelle, quand même qu'au budget primitif 2021, si vous reprenez votre budget, il faisait apparaître aussi, page 190 un déficit de crédits de paiement de 67 millions d'euros. Et si nous mettons une équivalence, il y a un problème. Alors, je pense que cette dette n'est pour nous qu'une illusion.

M. Astruc : Mme la Présidente de la commission des finances, vous avez retracé un petit peu l'augmentation du personnel sur une période donnée de 2019 à 2021. Juste vous dire que nous avons misé, depuis pas mal de temps, et nous essayions notamment d'accentuer les travaux en régie. Cela fait plus de personnel. Nous avons eu des besoins de personnel, notamment au niveau du social. Nous avons donc fait des recrutements. En ce qui concerne également les accueils de proximité, nous savons que nous avons les agents qui vont maintenant sur les communes pour informer. Ces agents viennent donc en plus, mais cela était une volonté, à l'époque, par rapport à la majorité départementale afin d'apporter un maximum de services au niveau de la proximité des agents et du social. Pour le social, vous savez que nous avons mis en place des actions complémentaires, ce qui fait que nous avons vu une augmentation de personnel. C'était nécessaire pour un Département comme le nôtre.

Mme Rabault : J'ai dit, M. le Président, quand il y a des besoins, il est évidemment important que notre collectivité assure le meilleur service, que ce soit aux Tarn-et-Garonnais et aux Tarn-et-Garonnaises, et bien sûr aux élus. La question que je me pose, c'est le timing, la dynamique, et l'ampleur. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est la Cour des comptes.

Et si j'ai pris 2019-2021, c'est parce que c'est la Cour des comptes qui a fait un état 2019-2021. Nous pouvons prendre d'autres années, il n'y a pas de problème. Mais, comme vous avez pointé et émis quelques réflexions, je vous réponds.

M. Astruc : Je vous remercie. Vous savez que la Cour des comptes avait fait comme remarque, vous pourrez regarder, par rapport aux emprunts toxiques. Ils ont dit, finalement, que vous n'auriez pas dû pour les emprunts toxiques. Dans le même rapport, ils disent qu'il y a des emprunts qui sont moyennement toxiques, qui l'étaient moins et que nous n'avions pas décidé de reprendre. Ils nous disent pourquoi vous n'avez pas repris ces emprunts moyennement toxiques et autres.

Par conséquent, la Cour des comptes dit certaines choses et après elle dit l'inverse. Je me méfie. Mais de toute manière, cela n'est pas la Cour des comptes qui décide de la gestion du Département. C'est l'exécutif. Je tiens donc compte de la référence de la Cour des comptes. Mais, ce qui est le plus important, c'est ce que nous apportons à nos administrés et ce que décide l'exécutif. Cela est vrai qu'à l'époque, l'exécutif avait pris ces décisions.

Mme Rabault : Je vous rassure, cela n'est pas la Cour des comptes qui décide pour nous. D'ailleurs nous aurons l'occasion de le redire quand nous aborderons la compagnie des Coteaux de Gascogne en décembre. Mais, je vous renverrai aussi à la réponse que vous aviez faite à ce moment-là à la Cour des comptes pour la compagnie des Coteaux de Gascogne. Évidemment, la Cour des comptes, je ne prends pas ce qu'elle écrit. Je prends juste ces chiffres. Mais, les chiffres, sont une réalité factuelle.

M. le Président : M. Baylet.

M. Baylet : Oui, à force de répéter des inexactitudes, et employant les mots de mensonges, M. Astruc croit que cela devient des réalités. Il n'y a jamais eu d'emprunt toxique quoiqu'il en dise. Il y avait des emprunts structurés. Effectivement, la Chambre régionale des comptes souligne fortement l'inutilité de la renégociation menée sur ces emprunts et dont nous aurions pu nous passer. Sachez, chers collègues, que cela est quand même un montant de 16,7 millions d'euros. Cette décision n'était qu'une décision politique pour essayer de montrer que l'ancienne majorité avait mal agi avec les emprunts. Nous aurions pu construire un collège. Ce n'est pas rien.

Il faut donc arrêter de répéter des choses qui sont fausses et que la Cour des comptes précise et souligne. Certes, la Chambre régionale des comptes, cela n'est pas la panacée universelle, mais enfin, si elle est là... Ce sont des magistrats qui y siègent, ils n'ont pas l'habitude de dire trop de sottises. Là, ils le soulignent et ils ne vont pas aborder tous les sujets. Celui là est bien souligné.

Donc, arrêtons avec cette affaire ! Il n'y avait pas d'emprunt toxique. Vous avez voulu renégocier. Vous avez fait perdre au Département presque 17 millions d'euros. Cela n'est quand même pas rien du tout. Quant à la « cagnotte » à laquelle M. Bertelli a fait allusion, M. Deprince a raison. Le dernier budget primitif fait apparaître un déficit de 67 millions d'euros de crédits de paiement. Donc, la « cagnotte », cela est une illusion. Cela est trop facile. Vous dites il y avait une « cagnotte », mais il y a des crédits de paiement. Cela est un déficit. En réalité, il n'y avait donc pas de « cagnotte », cela est encore un mensonge.

M. le Président : Une dernière question. Après, nous passons au vote.

M. Astruc : Par rapport aux emprunts toxiques ou déstructurés en définitive, cela est surtout les risques que nous prenons qui comptent. Cela n'est pas forcément la dénomination de structuré ou toxique. Je rappelle juste que sur ces emprunts toxiques, il y a énormément de collectivités en France qui ont négocié et qui ont repris ces emprunts toxiques. Je rappelle, justement, que c'est l'État qui a apporté une aide conséquente pour que nous renégociions ces emprunts toxiques. Comme ces emprunts toxiques étaient d'une durée très, très importante, nous ne pouvions pas prendre le risque dans la durée, et pas forcément pour le mandat. Pour le mandat, nous aurions très bien pu dire, nous ferons avec, et nous verrons bien ce qui se passe plus tard.

Non, le rôle d'un gestionnaire et d'un élu est de prévoir dans la durée. Et nous ne pouvions pas prendre le risque dans la durée d'avoir cette « épée de Damoclès », c'est-à-dire avoir des remboursements qui auraient été très importants suivant la situation économique d'un moment ou de l'autre. Je rappelle que ces emprunts dits toxiques, bon nombre de collectivités... Si vous voulez, je vous donnerai les chiffres, de toutes celles qui se sont engagées ? Cela veut dire que toutes les collectivités qui se sont engagées ont fait des erreurs, exactement comme nous les aurions faites.

Mais je reprends que c'est bien du temps du Gouvernement Hollande, dont vous étiez Ministre, M. Baylet, qu'il avait été décidé d'apporter une aide pour, justement, aider ces collectivités à ce qu'elles renégocient ces emprunts que vous dites structurés.

M. Baylet : Effectivement, c'est le Gouvernement auquel j'appartenais qui a voulu aider les collectivités qui avaient contracté des emprunts toxiques. Il fallait les aider parce qu'elles étaient dans une situation très délicate. Mais, cela n'était pas le cas du Tarn-et-Garonne, car il n'y avait pas d'emprunt toxique. Vous avez voulu faire passer des emprunts structurés pour des emprunts toxiques, moyennant quoi, pour nous « montrer du doigt », vous avez dépensé pour rien 16,7 millions d'euros.

M. le Président : C'est bon, nous passons au vote.

M. Astruc : Si cela n'était pas le cas du Tarn-et-Garonne, nous n'aurions pas eu l'aide de l'État.

Mme Rabault : Chaque année, cela nous coûte 800 000 € quand même, cette histoire.

M. Astruc : Cela nous aurait coûté, éventuellement, sur la durée. Quel était le risque ?

Mme Rabault : Vous parlez du fonds. Je me souviens très bien de la création de ce fonds. Il a été voté dans la loi de finances de 2013. Mais, il y avait des emprunts chez des collectivités... Grosso modo, on leur disait : « si le taux de change yen/euro varie - car il y avait des gens qui avaient fait des choses sur le yen/euro - et bien votre taux va être multiplié par 4 ou 5. Mais cela n'était pas le cas de ce qui est en Tarn-et-Garonne.

M. Astruc : Si !

Mme Rabault : Mais non !

M. Baylet : Cela est une invention.

Mme Rabault : Cela est ahurissant. Regardez les termes du crédit. Ce n'était pas du tout cela. Il n'y a jamais eu d'emprunt lié à des taux de change yen/euro ou franc suisse/euro. C'était bien cela le problème des autres collectivités.

M. Astruc : Nous reprendrons le dossier et nous regarderons en détail.

Mme Rabault : Mais je n'ai aucun problème, M. Astruc. Vous pouvez passer. Vous ouvrez le dossier et nous nous y mettons tous les deux, il n'y a aucun problème.

M. Deprince : Vous avez à faire à une banquière.

M. Baylet : Et certainement pas à un financier. Cela se voit.

Mme Sardeing : Ce qui est quand même dommage, c'est qu'il y avait une autre solution qui aurait été possible, et qui avait été évoquée notamment, si je ne dis pas de bêtises, par nos services, à savoir de mettre de « l'argent de côté » au cas où. Cela se fait, je crois, dans beaucoup d'associations, si nous ne parlons que des associations pour couvrir un risque éventuel à venir. Nous aurions « mis, chaque année, un peu de sous de côté » au cas où les emprunts augmenteraient. Or, aujourd'hui, quand nous regardons les emprunts que nous avons, ils n'ont pas bougé.

Effectivement, vous avez choisi avec une aide de l'État de 4 millions d'euros, mais il est resté quasiment 17 millions à la charge du Département, de faire en sorte de la renégocier. Mais peut-être, qu'il y avait une façon, vous vous dites agriculteur, plus prudente, oserais-je dire, de dire comme font pas mal de ménages : « mettons des sous de côté au cas où. Si nous en avons besoin, nous allons piocher dedans, et si nous n'en avons pas besoin, cela fait une cagnotte pour faire autre chose. »

Oui, effectivement, M. Baylet, cela aurait fait un collègue. Je vois aussi que dans le magazine du Tarn-et-Garonne, vous vous étonnez que nous ne parlions toujours pas d'un collègue supplémentaire, mais je ne vous ai pas beaucoup entendu en parler lors du dernier mandat ou alors je n'étais pas là. Mais, je crois que j'étais là, me semble-t-il. Donc, ne vous inquiétez pas, les collèges, nous nous en occupons. Nous mettrons ce qu'il faut et nous mettons ce qu'il faut pour que cela se passe bien. Nous parlions tout à l'heure du manque qu'il y avait. Effectivement, quand nous faisons le tour des collèges, et que nous avons des principaux d'établissements qui nous disent : « Ah, mais non, c'est bon, cela, c'est fait, cela a été mesuré ». Ah oui, cela n'était juste pas budgété. Donc, les effets d'annonce, non merci. J'ai annoncé, très clairement, que sur les collèges, tout était public : le plan pluriannuel d'investissement est public. Tous les établissements savent ce qu'ils vont avoir. Nous sommes tenus par nos engagements. Ce qui a été promis sera fait. Or, nous avons dû repartir à 0 sur ce dossier là. Cela qui est quand même dommage.

M. le Président : Nous allons nous arrêter là. Je vais mettre ce dossier aux voix.

Qui est contre ? 6 (*Mmes Castagné, Colombié, Mauriège, MM. Astruc, Bésiers et Bertelli*)
 Qui s'abstient ? 5 (*Mmes Delcher, Delbreil, Heulland, MM. Albugues et Lopez*)

Adopté à la majorité. Je vous remercie.

0
 0 0
 0

GESTION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (AP- AE) CRÉATIONS ET MODIFICATIONS

Mme Rabault (rapporteur) : [Délibération gestion des AP AE](#) ; [Délibération gestion des AP AE \(annexe 1\)](#) ; [Délibération gestion des AP AE \(annexe 2\)](#)

Merci, M. le Président. Ce rapport est la conséquence du précédent puisqu'il s'agit d'adapter les programmes d'autorisation de programme et les autorisations d'engagement qui sont, eux-mêmes, créés par le budget. Cela est juste une délibération qui découle de la précédente. Lors de la commission des finances elle a reçu le même accueil que la précédente, c'est-à-dire qu'il y a eu 3 abstentions.

Avis de la commission : Favorable à la majorité.

M. le Président : Je sou mets aux voix ce rapport.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? 11 (*Mmes Castagné, Colombié, Delbreil, Delcher, Heulland, Mauriège, MM. Albugues, Astruc, Bésiers, Bertelli et Lopez*)

Adopté à la majorité. Je vous remercie.

0
0 0
0

REMISES GRACIEUSES

Mme Rabault (rapporteur) : [Délibération remises gracieuses](#)

Cela est un rapport à 1 438,38 €. En tout cas c'est un même dossier, lorsque des démarches ont été engagées, qu'elles sont infructueuses vis-à-vis de récupération de fonds... Cela concerne une même personne. Pour 1 438 €, cela coûte moins cher que d'aller devant un tribunal. Il y a donc une remise gracieuse qui est proposée. Voici l'objet de ce rapport, voté à l'unanimité.

Avis de la commission : Favorable à l'unanimité.

M. le Président : Je sou mets ce rapport au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Unanimité. Je vous remercie.

0
0 0
0

BUDGET PRINCIPAL - RESTES À RECOUVRER - CRÉANCES ADMISES EN NON-VALEUR ET CRÉANCES ÉTEINTES

Mme Nègre (rapporteur) : [Délibération restes à recouvrer](#)

Malheureusement, c'est un dossier habituel. Nous sommes sur les restes à recouvrer dont il est impossible d'en effectuer le recouvrement. Le plus souvent se sont des cas d'insolvabilité bien sûr des débiteurs qui est pointé. Ce sont quand même des chiffres qui sont conséquents

Le montant des admissions en non valeur est fixé à 126 008 € et celui des créances éteintes à 14 000 €, soit un total de 140 008 €.

Il est proposé :

- d'approuver l'admission en non valeur de ces créances et de ratifier les crédits correspondants,
- de prendre acte des créances éteintes et de ratifier les crédits correspondants.

Avis de la commission : Favorable à l'unanimité.

M. le Président : Je le mets aux voix.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Unanimité. Je vous remercie.

0
0 0
0

RÉPARTITION DU FONDS DÉPARTEMENTAL DE PÉRÉQUATION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE 2022

Mme Rabault (rapporteur) : [Délibération fonds de péréquation](#) ; [Délibération fonds de péréquation \(annexe 1\)](#)

Merci, M. le Président. Ce rapport concerne le « fonds Golfech ». Nous l'appelons comme cela ici. Pour mémoire, ce « fonds Golfech », est une dotation de l'État qui a baissé. Elle est passée de 2,4 millions d'euros à 1,8 million d'euros. C'est l'État qui décide du montant, mais il confie la délicate mission aux Départements de le répartir entre les communes et les intercommunalités, selon des règles que ces mêmes conseils départementaux peuvent fixer.

Si nous sommes amenés à re-délibérer sur cette fameuse allocation du « fonds Golfech », c'est que sous le précédent mandat, une modification des critères avait été apportée, et Mme le Maire de Montauban a saisi le tribunal administratif pour dénoncer la répartition qui en avait été faite. Elle a gagné. L'année dernière, en catastrophe, nous avons été amenés à délibérer au mois de décembre, puisque Mme la Préfète nous avait dit sinon nous perdrons les 1,8 million d'euros. Il était quand même impensable de perdre 1,8 million d'euros. Nous avons proposé, très rapidement, une nouvelle répartition avec des règles conformes au jugement.

Entre temps, un appel a été fait. La Cour d'appel a rendu son jugement en juin, pour confirmer la décision de première instance.

Une fois que nous avons dit tout cela, nous vous proposons de conserver les règles adoptées lors de la séance plénière de décembre ou fin novembre 2021. Cela est donc une reconduction de ces mêmes règles. Je rappelle que sur ces règles, nous avons eu un débat et nous avons dit - je vais juste repréciser les choses... D'abord, je voudrais remercier nos services et Pascal Perizzato. Ils sont allés voir les règles que font les autres Départements. Il n'y a pas un Département qui a la même règle d'allocation de ce fonds entre les communes. Chacun a décidé en fonction de la situation. Est-ce que nous avons un Département avec des communes riches et des communes pauvres ? Est-ce que nous avons un Département avec beaucoup de voiries ? Toutes ces questions-là ont été prises en compte. Et nous, nous avons arrêté des critères l'an dernier. Nous avons, par exemple, remis le nombre de kilomètres de voiries pour faire une allocation entre les communes. Cela pèse pour 10 %. Cela est un exemple.

Les débats qui peuvent exister, c'est de savoir où nous mettons la ligne de partage entre les établissements publics de coopération intercommunale ? Nous sommes obligés de donner un peu de fonds aux établissements publics de coopération intercommunale et aux communes. Nous, nous avons fait le choix de mettre l'allocation minimale aux établissements publics de coopération intercommunale, parce qu'une grande collectivité comme un établissement public de coopération intercommunale reçoit 2 000 € ou 2 500 €, cela ne change rien pour son budget. Par contre, pour des petites communes qui avaient 500 € de plus, parfois cela permet de faire des choses en plus.

C'est la ligne de conduite que nous avons eue. Sur le fonds, des 1 899 706 €, nous vous proposons d'en mettre 5 % pour les établissements publics de coopération intercommunale. Cela ne change pas par rapport à l'an dernier, 95 % pour les communes. Sur les communes, nous avons pris différents critères. Nous avons donc, comme je vous l'ai dit, mis la voirie qui compte pour 10 %, l'effort fiscal et la part de la population 25 %. Donc évidemment, une part de la population à 25 %, cela avantage les communes pour plus de populations. Nous avons mis la part du potentiel fiscal inversé, c'est-à-dire « grosso modo », que nous prenons les communes, qui sont les plus pauvres fiscalement et nous les avançons dans la distribution de ce fonds.

Il n'y a pas de modification par rapport à l'année dernière, mais voilà M. le Président, je me permettrais de rappeler la genèse de cette allocation et où nous en sommes aujourd'hui.

Avis de la commission : Favorable à l'unanimité.

M. le Président : Merci d'apporter toutes ces précisions. Je soumetts donc au vote ce rapport.

M. Astruc : Une remarque. La commune de Montauban perçoit moins aujourd'hui qu'elle ne percevait lorsqu'elle a porté plainte.

Deuxièmement, est-ce que nous pourrions avoir connaissance de l'enveloppe des communes concernées pour l'enveloppe des communes que nous avons à distribuer et celle que l'État pourrait distribuer sans qu'il demande au Département. Cette enveloppe qui est à distribuer a-t-elle baissée ? Les communes concernées ont-elle la même baisse ?

M. le Président : De toute façon, ce que les communes vont toucher, cela leur sera notifié. Que voulez-vous savoir exactement ? La liste de ce qu'elles vont toucher ?

M. Astruc : Les communes concernées ont une attribution. Cette attribution est-elle toujours aussi importante ou est-ce qu'elle baisse ?

M. le Président : Cela sera exactement la même que l'année dernière.

M. Astruc : Est-ce que les communes concernées ont la même attribution qu'elles avaient depuis le début ? L'attribution que nous avons à répartir entre les petites communes ou les autres communes les moins importantes ?

Mme Rabault : Le montant n'a pas bougé depuis 2017. Il est à 1,899 million d'euros. C'est le même montant que l'année dernière. Il n'y a rien qui change.

M. le Président : Il n'y a rien qui change, sauf que, maintenant, quand nous aurons pris la délibération, nous allons l'envoyer à l'État pour savoir si l'État est d'accord. Chose que l'année dernière, il ne l'était pas trop. Mais une fois qu'ils nous ont dit qu'ils sont d'accord, nous allons envoyer la liste.

Mme Rabault : Si je puis me permettre, M. le Président, l'année dernière, effectivement, comme il y avait un jugement en appel, nous, notre objectif, était de faire en sorte que les 1,8 million d'euros ne soient pas renvoyés à Paris.

M. le Président : Et ne soit pas perdus !

M. Astruc : Non mais tout à fait.

Mme Rabault : C'est pour cela que nous nous étions tous mis d'accord. L'État a dit : « moi, j'ai besoin d'attendre la décision de la Cour d'appel ». Celle-ci a été rendue au mois de juin, et a validé le premier jugement. Nos critères seront envoyés à l'État. Ils n'ont pas changé depuis l'an dernier : la décision et les montants pour les communes seront les mêmes.

Mme Sardeing : Je pense que M. Astruc veut connaître le montant des communes qui ne sont pas dans le « fonds Golfech ».

Mme Rabault : Si.

M. le Président : Est-ce que cela répond à ta question ?

M. Astruc : Oui, en partie. La réponse, c'est l'État qui peut la donner.

M. le Président : Il peut refuser ce que nous allons lui présenter.

M. Astruc : Oui, mais l'État va l'accepter. La distribution de 1,7 million d'euros qui va a priori pour les communes, est une très bonne chose, bien sûr. Mais par rapport aux communes concernées, je disais que notre enveloppe, c'est l'État qui peut la donner. Nous n'avons pas connaissance de cette enveloppe, et nous n'avons pas à la répartir, parce que c'est fait autrement.

M. le Président : Cela est la même répartition que l'année dernière avec la même somme.

Mme Rabault : Il y a 2 enveloppes. L'enveloppe des communes proches de Golfech. C'est l'État qui leur verse directement. C'est pour cela que c'est un système qui est double. 11 communes sont concernées, mais elles ont un dialogue direct avec l'État et ne passent pas par le Département.

Mme Sardeing : M. Astruc a un dialogue direct avec M. Macron, nous sommes d'accord avec cela.

Mme Rabault : Vous vous arrangez comme vous voulez.

Et il y a la deuxième enveloppe de 1,899 million d'euros, dont le montant total est décidé par l'État, mais l'État nous dit : « c'est à vous de le répartir entre les communes ». Alors que nous Département, nous n'avons rien à faire là-dedans. Nous faisons juste facteur.

M. Baylet : C'était les règles posées par la loi, dès le départ. Lorsque cette affaire s'est posée, le fonds était assis sur le taux de la taxe professionnelle de la commune, siège de la centrale, en l'occurrence Golfech.

Dans tous les départements, là où il y avait des centrales nucléaires, Électricité de France, directement ou indirectement, avait réussi à s'emparer, démocratiquement de par les élections, des communes sièges des centrales. Il y avait mis des taux extrêmement bas. Ce qui fait que le fonds était très bas. Nous, quand la question s'est posée, nous en avons beaucoup débattu. Nous sommes allés voir chez les autres, et nous avons décidé de mettre le taux maximum avec, il faut le préciser, une grande solidarité de la commune de Golfech, qui a accepté d'avoir un taux maximum, alors que la commune de Golfech n'a pas vraiment besoin du fonds départemental.

Deuxièmement, nous avons décidé que les communes dites concernées, seraient celles qui seraient le moins dotées. Elles sont dans le périmètre de la centrale, mais je parle des communes concernées appartenant à la communauté de communes. Je ne parle de Castelsarrasin- Moissac, etc. Même si à l'époque nous avons décidé, à la communauté de communes des 2 rives, de prendre en charge l'ensemble des emprunts, y compris pour Castelsarrasin-Moissac, qui n'était pourtant pas dans la communauté, par un souci d'équité. Nous avons toujours recherché l'équité.

Et nous avons mis le minimum sur les communes concernées et le maximum sur les communes dites défavorisées. Nous sommes le seul Département à nous mettre d'accord. Dans tous les autres Départements, ils n'y sont pas arrivés et c'était les Préfets qui tranchaient.

Malheureusement, les textes ont changé puisque cela n'est plus sur la taxe professionnelle de la commune siège de la centrale que c'est assis, mais sur une répartition autre décidée par l'État. Mais, il faut garder cet esprit de solidarité que nous avons toujours eu. Je pense que la proposition qui est faite, est une bonne proposition. Quant aux communes dites concernées, elles vivent leur vie tranquillement et toujours en ayant comme volonté de porter la solidarité avec les autres communes.

Pas plus tard qu'il y a 2 jours, je regardais, par exemple, la piscine communautaire. Nous prenons gratuitement et nous fournissons les maîtres-nageurs, non seulement pour les enfants de la communauté, mais pour les enfants d'autres communes, Moissac, Castelsarrasin, qui désormais vont avoir leur piscine. Mais même des enfants de communes du Lot-et-Garonne et du Gers. Nous avons donc toujours été très solidaires sur ces sujets de répartition équitable des retombées, comme nous appelions cela au début, de la centrale nucléaire. Maintenant, quand nous parlons des retombées nucléaires, cela est autre chose. C'est moins sympathique.

M. le Président : Merci.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Unanimité. Je vous remercie.

0
0 0
0

2ème COMMISSION – Personnel, affaires générales

COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DE LA DÉLÉGATION OCTROYÉE AU PRÉSIDENT POUR LA CONCLUSION DES MARCHÉS PUBLICS

Mme Nègre (rapporteur) : [Délibération CR marchés](#) ; [Délibération CR marchés \(annexe 1\)](#) ; [Délibération CR marchés \(annexe 2\)](#)

Ce rapport présente l'état récapitulatif des marchés publics notifiés durant la période entre le 9 mai et le 9 septembre 2022 en application de la délégation consentie à l'exécutif en matière de marchés publics concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords cadres d'un montant inférieur à 214 000 HT et ce quelque soit leur nature.

Il est proposé à l'Assemblée départementale de prendre acte de cette communication, en vertu cette délégation accordée au Président.

Avis de la commission : Favorable.

M. le Président : Il n'y a pas de vote là-dessus. Cela est juste une prise d'acte.

0
0 0
0

COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DE LA DÉLÉGATION OCTROYÉE AU PRÉSIDENT POUR LES ACTIONS EN JUSTICE

Mme Sardeing (rapporteur) : [Délibération CR actions en justice](#) ; [Délibération CR actions en justice \(annexe\)](#)

Alors, ici c'est pareil. Il s'agit d'un porté à connaissance de ce qui s'est passé en matière d'actions en justice depuis le 23 juin dernier entre 2 séances. Vous avez le détail de ce qu'a pu advenir des affaires en cours durant cette période.

Avis de la commission : Favorable.

M. le Président : Cela est juste une prise d'acte, pas de vote.

0
0 0
0

COMPTE RENDU D'EXERCICE DE LA DÉLÉGATION OCTROYÉE AU PRÉSIDENT POUR PERCEVOIR DES INDEMNITÉS COMPENSATRICES CONSÉCUTIVES À DES SINISTRES

Mme Nègre (rapporteur) : [Délibérations CR sinistres](#) ; [Délibération CR sinistres \(annexe\)](#)

Le présent rapport a pour objet de rendre compte de l'état récapitulatif des indemnités perçues en application de la délégation conférée au Président en matière d'acceptation d'indemnités de sinistres afférentes aux contrats d'assurances.

Le montant total s'élève à 19 119,89 € pour la période du 14 mai au 14 septembre 2022, tel que détaillé en annexe.

Il est proposé à l'Assemblée départementale de prendre acte de cette communication.

Avis de la commission : Favorable.

M. le Président : Il n'y a pas de vote là-dessus.

0
0 0
0

COMPTE RENDU D'EXERCICE DE LA DÉLÉGATION OCTROYÉE AU PRÉSIDENT POUR LA CONCLUSION ET LA RÉVISION DU LOUAGE DE CHOSES

Mme Sardeing (rapporteur) : [Délibération CR louage de choses](#) ; [Délibération CR louage de choses \(annexe\)](#)

Cela est un état récapitulatif des baux et des avenants qui ont pu être signés entre le 14 mai et le 14 septembre 2022. Le Président a délégué pour signer ces contrats. Vous en avez le détail.

Vous remarquerez que la majorité est des locations à titre gratuit. Cela est essentiellement pour l'utilisation du hall d'accueil du Département, que nous mettons et que nous souhaitons toujours mettre à disposition, le plus largement possible, à toutes les associations ou aux autres structures de notre Département, afin que vive ce hall, qui est leur maison. Il y a également 2 locations qui se situent sur la commune de Lafrançaise concernant, notamment, la maison des solidarités. Il suffit de prendre acte. Il n'y a pas de vote.

Avis de la commission : Favorable.

M. le Président : Merci.

0
0 0
0

PERSONNEL DÉPARTEMENTAL - TABLEAU DES EFFECTIFS ET SUIVI DES EMPLOIS

Mme Sardeing (rapporteur) : [Délibération suivi emplois](#) ; [Délibération suivi emplois \(annexe\)](#)

L'organe délibérant de la collectivité doit prendre une délibération qui :

- précise les grades correspondant aux emplois créés,
- indique si les emplois peuvent être également pourvus par un agent contractuel territorial avec dans ce cas le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération.

Alors, pourquoi ce petit préambule ? Pour vous dire que, bien évidemment, nous priorisons toujours le fait de pouvoir prendre dans notre collectivité des fonctionnaires. Quand nous n'en trouvons pas, ce qui parfois hélas peut être le cas sur des missions très particulières, nous pouvons faire appel à des contractuels.

Dans le cadre de cette décision modificative, les besoins de la collectivité sont les suivants :

- une création de poste. C'est un agent qui est en fonction en qualité de chef de cuisine dans un collège. Il a réussi le concours d'agent de maîtrise dans la spécialité restauration ;

- des recours à des agents contractuels. Les postes concernés par ce type de recrutement sont :
 - le poste du chef du bureau des affaires juridiques. C'est en catégorie A, filière administrative,
 - le poste de juriste au bureau des affaires juridiques, toujours en catégorie A, filière administrative,
 - le poste de gestionnaire des assurances à la direction de l'administration générale. C'est en catégorie B, filière administrative,
 - et un poste de chargé de mission au sein de la direction de l'autonomie. Catégorie A, filière administrative.

Vous voyez que ces 4 postes demandent des compétences un petit peu particulières. Si nous ne pouvons pas trouver de fonctionnaires dans la « maison » ou des gens en poste capables de remplir ces missions, nous nous tournerons vers des agents contractuels.

Le comité technique, qui a été consulté, a rendu un avis favorable sur ces créations de postes.

Le Président nous demande donc :

- d'approuver la création du poste d'agent de maîtrise pour notre agent qui a eu un concours,
- d'approuver le recours selon les articles 333 et 332-8 du code de la fonction publique pour les 3 postes de catégorie A et le poste de catégorie B de la filière administrative,
- d'inscrire au budget les crédits nécessaires et de modifier en conséquence le tableau des effectifs.

Avis de la commission : Favorable.

Avis de la commission des finances : Favorable.

M. le Président : Merci, je le mets donc aux voix .

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Unanimité.

Je vous remercie.

0
0 0
0

MISSION DE VACATION POUR UN MÉDECIN AUTONOMIE PERSONNES HANDICAPÉES

M. Gonzalez (rapporteur) : [Délibération mission vacation médecin](#)

Les collectivités territoriales ont la possibilité de recruter un vacataire pour réaliser une tâche précise, ponctuelle et limitée à l'exécution d'actes déterminés. La maison départementale des personnes handicapées (MDPH) traite fréquemment de dossiers relevant de pathologies psychiatriques qui nécessitent une expertise.

Le recours à des médecins experts indépendants, dont les honoraires sont très élevés, est très limité car la spécialité de psychiatrie n'est pas très répandue. D'ailleurs, nous avons pas mal de problème à ce sujet. Les bilans attendus sont, par conséquent, transmis avec des délais supérieurs à 12 mois.

Aussi, il est envisagé de recourir à un médecin psychiatre pour assurer le traitement de ces situations grâce à son expertise, ponctuellement sollicitée, et permettre une réduction significative du délai de traitement des dossiers des demandeurs.

Compte tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré, je vous saurais gré de bien vouloir approuver le recours à un médecin vacataire sur l'année 2023 pour exercer des permanences afin de réaliser des évaluations dans le domaine de la psychiatrie, selon les modalités suivantes :

- volume maximal de la vacation : 192 h sur la période envisagée,
- rémunération de la vacation : 39 € brut de l'heure.

Avis de la commission : Favorable.

Avis de la commission des finances : Favorable.

M. le Président : Merci.

M. Gonzalez : En sachant, que nous avons déjà quelqu'un en vue.

M. le Président : Je mets aux voix. Pardon ?

Mme Morvan : Juste une question. Est-ce que cela est nouveau ou est-ce que cela a déjà existé de recruter un vacataire sur ce poste là ?

M. Gonzalez : Je ne peux pas te dire dans le passé, mais ce que je sais, c'est qu'aujourd'hui, étant donné la situation actuelle, cela est nouveau. C'est vrai que la question qui s'est posée au niveau de la commission porte sur le tarif, 39 € de l'heure. Nous nous sommes dit que cela n'était pas possible. En réalité, si. Nous allons trouver du personnel, des médecins qui sont retraités et qui veulent bien venir faire des vacations au sein de la maison départementale des personnes handicapées. Nous en avons bien besoin. Vous avez vu que les délais indiqués, de 12 mois, sont extrêmement importants.

Voilà M. le Président.

M. le Président : Merci. Je mets aux voix.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Unanimité.

Je vous remercie.

ACTUALISATION DU RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL

Mme Nègre (rapporteur) : [Délibération actualisation RIFSEEP](#) ; [Délibération actualisation RIFSEEP \(annexe\)](#)

Cela est un gros dossier, qui a nécessité énormément de temps, de réunions et un consensus, bien évidemment, pour arriver à ce qui est vous est aujourd'hui proposé.

Alors, petit rappel, le régime indemnitaire a été instauré en avril 2018. Suite à ce régime, qui a fait beaucoup parler de lui et qui a démontré des mécontentements parmi les personnels, nous avons souhaité « mettre à plat sur la table », ce régime afin d'y voir plus clair. Cela a nécessité, bien sûr, la réalisation d'un état des lieux. Cet état des lieux s'est réalisé en tout début d'été et a confirmé, vraiment, les expressions collectives concernant un système perçu comme opaque et inéquitable. Cela est le moins que je puisse dire. Pour de mêmes fonctions exercées, il y a des disparités énormes qui ont été constatées.

Donc, à partir de juillet 2022, un groupe de travail, composé d'élus départementaux, de représentants du personnel, du directeur général des services et des directeurs des différents pôles des directions générales adjointes, a engagé une démarche d'harmonisation. 5 réunions se sont échelonnées de juillet à septembre. En août, évidemment, en raison des congés, nous n'avons pas fait beaucoup de réunions.

Nous nous sommes employés à dérouler une approche, plus transversale, des métiers de la collectivité, quelles que soient les filières d'appartenance et de structurer ce régime indemnitaire autour de 8 groupes de fonction, en dehors du cas particulier qui sera traité, un peu plus tard, des filières socio-éducatives et médico-sociales. Compte tenu de l'actualité très évolutive, elles seront examinées un peu plus tard dans le temps parce que ces filières méritent effectivement un examen particulier.

Nos premiers travaux se sont prioritairement concentrés sur les métiers relatifs aux missions opérationnelles d'exécution et de production de service ainsi que leur encadrement composé d'agents relevant de la catégorie C. Cela a été notre volonté de traiter en priorité ces catégories C. Aujourd'hui, ce sont les agents qui touchent les plus bas salaires. Il y a une urgence pour que ces agents aient un régime indemnitaire, revalorisé le plus souvent, mais surtout transparent et équitable selon leurs fonctions, leur technicité et leur expertise.

Sont ainsi concernés les groupes de fonctions désignées comme groupes de fonctions 7 et 8 avec les agents des missions d'exécution et de production de services. Groupes pour lesquels une indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise socle a été définie, respectivement, à 4 800 € annuels pour le groupe fonctionnel 8 et à 6 000 € annuels pour le groupe fonctionnel 7.

À ces indemnités de fonctions, de sujétions et d'expertise socle plancher peuvent être ajoutés des compléments IFSE pour tenir compte d'une technicité particulière et/ou de sujétion.

Ces premiers travaux ont permis de revaloriser des métiers dédiés à des fonctions d'entretien, d'exploitation du réseau routier ou de restauration collective dans les collèges.

Le travail n'est pas terminé. Il va falloir s'attaquer sur le régime indemnitaire des catégories B et A. Cela n'est pas traité aujourd'hui.

Je tiens à remercier le service des ressources humaines et principalement sa directrice Mme André pour tout le travail accompli. Cela est un travail de titan. Il a permis de mettre à jour les écueils de ce dossier. Je tiens à pointer l'excellent dialogue social établi dans ce cadre avec les représentants du personnel, le partenariat avec les responsables de pôles, M. le directeur général des services et l'implication de mes collègues élus.

Par ailleurs, conformément aux engagements intervenus lors du comité technique de la session du 23 juin 2022 et nous y reviendrons tout à l'heure puisqu'il y a un amendement, il convient de formaliser l'augmentation exceptionnelle du complément indemnitaire annuel, en portant son montant à 550 €, versés en décembre 2022. Cette revalorisation intervient pour tenir compte des efforts collectivement consentis pour la modification des règles de gestion en matière de temps de travail, à compter de 2023. Je vous rappelle que c'est la loi qui l'impose.

Il vous est donc demandé aujourd'hui :

- de prendre acte de la nouvelle architecture du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) avec la définition de 8 groupes de fonction qui ont été décrits en annexe 1 et dont vous avez pris connaissance,
- de prendre acte de la période transitoire liée à l'état d'avancement des travaux de refonte du RIFSEEP,
- de prendre acte de la création, à compter du 1^{er} janvier 2023, des groupes de fonctions 4, 7 et 8 avec des montants « indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise » et leurs compléments tels que fixés en annexe, qui vous a été communiquée dans le respect des plafonds réglementaires,
- de préciser qu'une clause de sauvegarde maintiendra le niveau du régime indemnitaire antérieurement perçu par l'agent, si son rattachement à un groupe de fonction devait lui attribuer une l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) et/ou un complément IFSE d'un montant global moindre ;
- d'approuver le versement exceptionnel d'un complément indemnitaire annuel (CIA) d'un montant maximal de 550 € au titre de l'année 2022 ;
- de prévoir l'inscription au budget 2023 de la somme de 271 000 € pour l'harmonisation et la revalorisation des fonctions des groupes 4, 7 et 8, étant précisé que le surcoût lié à la revalorisation du CIA pour 2022 est estimée à 280 000 € et a été votée lors de la décision modificative du 23 juin dernier.

Il vous est également précisé, nous y tenons, et j'y tiens particulièrement, que l'actualisation globale du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel devra aboutir au printemps 2023, pour l'ensemble des agents.

Il est également prévu, et souhaité, que soit instaurée une clause de revoyure pendant notre mandat, en fonction bien évidemment, de la situation financière de la collectivité. Je ne peux pas vous dire aujourd'hui quelle sera la situation financière dans les années à venir, compte tenu de tout ce qui nous tombe dessus. En tout cas, le dialogue social est instauré, il se poursuivra sur ce régime indemnitaire pour l'ensemble des catégories avec une clause de revoyure également, et tout ce qui reste à voir. Il y en a beaucoup à voir avec la protection sociale, que nous avons commencé à entamer.

Voilà M. le Président.

Avis de la commission : Favorable.

Avis de la commission des finances : Favorable à l'unanimité.

M. le Président : Merci beaucoup. Il y a eu un amendement du groupe « Tarn-et-Garonne d'abord » sur ce rapport. Il a été déposé à l'ouverture de la séance concernant le montant du complément indemnitaire annuel. Il va vous être distribué.

Je vais donner la parole à l'auteur de l'amendement qui va vous en donner lecture. Qui prend la parole pour lire cet amendement ? Oui, M. Astruc, allez-y.

M. Astruc : Merci, M. le Président.

Concernant l'amendement, sur le complément indemnitaire annuel, à ce jour, comme vous savez, le montant du CIA, est de 300 €. Le temps de travail légal à 1 607 heures.

C'est une application de la loi et normalement cela ne nécessite pas de compensation financière. Toutefois, l'augmentation de 250 € que vous souhaitez appliquer sur cette seule année 2022 est incompréhensible et irrespectueuse envers les agents.

Le Groupe « Tarn-et-Garonne d'abord » propose de porter le montant du complément indemnitaire annuel à 450 € versés annuellement aux agents selon les critères établis que nous connaissons bien.

M. le Président : Après cette lecture, merci. Je vous ai dit que cet amendement est de portée budgétaire et qu'à cet effet, il doit être examiné par la commission des finances. Il est donc nécessaire de procéder à une suspension de séance. J'invite les membres de la commission des finances à se réunir en salle de la commission permanente et je suspends momentanément la séance.

... (suspension de la séance à 11h09) ...

0
0 0
0

... (reprise de la séance à 11h20) ...

M. le Président : Mme la Présidente, veuillez, s'il vous plaît, me donner le résultat.

Mme Rabault : Merci, M. le Président. Nous avons réuni, comme notre règlement le prévoit, la commission des finances qui a examiné cet amendement. Il a été observé que cet amendement faisait passer pour l'année 2022 le complément indemnitaire annuel de 550 € pour les agents à 450 €. Il y a eu en avis contre, 7 contre et 2 pour cet amendement.

M. le Président : D'accord.

M. Astruc : M. le Président, si je peux me permettre, l'amendement de 450 € proposé est sur la durée. Cela est la pérennité et pas que pour 2022. Cela est pour toutes les années à venir. L'amendement précise cela.

Mme Rabault : M. le Président, il faut toujours dire les choses très clairement. Pour l'année 2022, ce que vous proposez, c'est que les agents du Département voient leur complément indemnitaire annuel passer de 550 € à 450 €, cela fait donc une baisse de 100 €. C'est écrit noir sur blanc dans votre amendement. La commission des finances par 7 voix contre et 2 voix pour a décidé de rejeter cet amendement.

M. Astruc : J'ai bien entendu. Mais 450 € c'est pour toutes les années à venir. Cela est versé annuellement.

Mme Nègre : Je redis ce que j'ai dit, tout à l'heure, dans mon rapport et ce que j'ai dit également à notre réunion de la première commission. La clause de revoyure porte sur le régime indemnitaire. Dans le régime indemnitaire, il y a l'IFSE et le CIA. Je ne peux donc pas m'engager, aujourd'hui, pour les années à venir par rapport au dialogue social qui résultera de cette clause de revoyure et également par rapport à la situation financière de notre collectivité. Mais par contre, ce que je constate et je répète ce que vient de dire Mme la Présidente de la première commission, c'est que, pour décembre 2022, le mois prochain, les agents sur notre proposition vont percevoir 550 € de complément indemnitaire annuel, alors qu'avec votre proposition, ils ne percevront que 450 €.

M. Astruc : M. le Président, si je puis me permettre, dans le rapport il est noté qu'il convient, à titre exceptionnel de porter le complément indemnitaire (CIA) à la somme maximale de 550 € pour le mois de décembre 2022. C'est-à-dire, exceptionnel et que cela soit que l'année 2022. « Cette revalorisation unique s'inscrit dans les efforts collectifs des modifications des règles de gestion en matière de temps de travail pour se conformer aux 1 607 heures annuelles dans la collectivité, à compter de 2023 ».

Les agents continueront, en 2023 et toutes les années à venir, à faire 1 607 heures. Ils auront perçu 250 € de plus cette année, mais à l'avenir, il n'est pas question de leur donner 550 €.

Mme Rabault : M. le Président ? Il y a un principe très clair dans les finances publiques, M. Astruc, c'est l'annualité des budgets. Donc, sauf à ce que vous pensiez que l'année prochaine, il n'y aura pas un budget qui sera proposé ? La démarche engagée par la Première vice-Présidente, est d'avoir une négociation avec les partenaires sociaux.

Vous pouvez dire ce que vous voulez. Il se trouve que j'observe que vous avez eu, précédemment, quelques manifestations devant vos portes pour un dialogue social. Cela était quand même très éphémère et très limité.

Mme la Première vice-Présidente a donc repris le dialogue social, qui est indispensable, et elle a surtout introduit une clause de justice. Vous pouvez acquiescer. Nous ne vous ferons pas l'affront d'avoir regardé quelques situations. Effectivement là, nous remettons les choses d'équerre pour que les agents soient traités avec équité et justice et qu'il n'y ait pas de passe-droit.

Mme Nègre : Je rappelle juste à l'Assemblée départementale, que ce montant de complément indemnitaire annuel a déjà été examiné lors d'une précédente séance, le 23 juin. Il avait été précisé dans le rapport précédent qu'il n'y avait pas eu que cette compensation financière.

Il y avait eu aussi un nouveau régime de temps de travail hebdomadaire instauré pour ajouter des possibilités de cumuler des jours réduction du temps de travail supplémentaires. Il y avait eu aussi les efforts financiers de la collectivité par rapport à une partie de la protection sociale en termes de complémentaire santé et prévoyance, de manière beaucoup plus équitable et portant, notamment, sur les plus bas salaires, afin de les accompagner et faciliter le recours à ces mutuelles. Aujourd'hui, cela fait gravement défaut sur les plus bas salaires. Cela a quand même un coût important sur une catégorie C. Ensuite, la compensation de 550 € dans le cadre du dialogue social a été instaurée avec les représentants du personnel. ils ont donné un avis favorable à la majorité des institutions représentatives du personnel.

M. le Président : Oui, M. Lopez. Pardon, excusez-moi.

M. Lopez : Juste sur ce rapport, nous le voterons, bien sûr. Vous témoignez de la disparité entre les agents. Nous ne sommes pas aux affaires, votre parole fait foi. Sur la nécessité de revaloriser les catégories C, il y a le dégel du point d'indice, cela est une chose. Il y a maintenant ce régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel qui va coûter à la collectivité. Mais, je pense que cela est nécessaire pour leur pouvoir d'achat. Après, cela est à vous, bien sûr, de gérer les charges du personnel pour ne pas que cela explose et suivre, justement, cette dynamique positive pour les agents, sans déclencher cette clause de revoyure et revenir en arrière.

J'en avais discuté en commission la semaine dernière, la seule chose qui me gêne légèrement, c'est de verser ce complément indemnitaire annuel, qui est versé en réalité uniquement sur l'engagement professionnel de la manière de servir à tout le monde cette année. Cela fait 280 000 €. Cela va à l'encontre de l'esprit du CIA. Par principe, cela me gêne un peu. Vous avez des agents de catégorie C et qui le recevront, tant mieux pour eux. Il y a des agents qui émargent avec des salaires très confortables qui le recevront aussi. Sur le principe, cela me gêne légèrement, mais cela est une anecdote au regard des progrès que cette négociation permettra sur le long terme.

Mme Sardeing : Je voudrais, d'abord remercier Mme Nègre et les services, pour le travail qui a été fait sur le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel. Pour la plupart vous n'étiez pas là, mais je n'ai pas voté le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, comme il avait été instauré précédemment. Je trouvais que cela était flou et c'est le moins que nous pouvions dire.

Il y a donc là un gros travail qui a été fait. Merci de nous avoir associés à ces travaux auxquels j'ai pris plaisir à participer, à échanger avec les organisations syndicales. Cela était à la fois formateur et porteur en termes d'échanges. Ce rapport, je vais le voter, mais je souhaite expliquer mon vote, parce que j'ai fait part de certaines remarques. Je me dois de vous les retranscrire, puisque je les ai faites devant les syndicats. Cela est la moindre des choses.

Le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel a, aujourd'hui, la volonté d'être transparent et équitable. Cela me semble être un minimum. Nous pourrions enfin expliquer à des agents qui remplissent telle mission à tel endroit, pourquoi ils ont un RIFSEEP de 4600, 4700 ou 4800 €, et pourquoi, dans un même bureau, 2 agents qui font la même chose, n'avaient pas les mêmes régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel. Nous étions totalement incapables de l'expliquer. Pourtant, cela existait, Mme Rabault l'a souligné.

Nous pourrions aussi au-delà, en remontant le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel de base à 4600 €... Nous avons quand même 600 agents de la collectivité, c'est-à-dire en gros la moitié, qui vont avoir un bonus à partir du mois prochain ou du mois de janvier sur le bulletin de paie. 4800 € pardon, j'ai dit 4 600 € mais cela est 4800 €. Cela touche quand même 600 agents et des agents de catégorie C. Cela n'est pas rien. Notamment en ce qui me concerne, cela touche, bien évidemment, très sensiblement les agents des collègues. Sachant qu'évidemment, les agents qui étaient déjà autour de 4800 € se font rattraper. Comme l'a indiqué Mme Nègre, le travail continue pour qu'à partir du mois de janvier-février-mars, nous espérons le présenter le plus rapidement possible, tout le monde va être remonté. Bien évidemment ceux qui se sont fait rattraper, n'ont plus trop intérêt à travailler plus. Tout cela est sur le « tapis ». Cela est très bien et les organisations syndicales l'ont bien compris et accepté.

Les catégories C ont été privilégiées car c'est eux qui ont le plus de difficultés, sans aucun doute en ce moment. Je n'étais pas d'accord sur le fait que nous ne puissions pas revenir sur ce que j'appelle des indus, à savoir des montants de RIFSEEP qui sont, manifestement, disproportionnés par rapport aux postes de travail. Je suis aussi fonctionnaire dans une mairie. Ici, il y a un certain nombre d'agents qui ont des RIFSEEP qui ne correspondent pas à leurs fonctions, très clairement. Alors pourquoi ?

Parce qu'ils avaient un bon chef de service. Parce qu'ils avaient un « bon copain » qui a su aller négocier pour eux. Peu importe. Mais comme l'a dit Mme Rabault, nous sommes quand même courtois et bien élevés, nous ne mettons pas certaines choses sur « la table ». Il ne vaut mieux pas. Je vais donc voter ce rapport, parce qu'il y a 600 agents qui sont concernés par une augmentation de salaire. Tant pis s'il y a toujours une quinzaine ou une vingtaine d'agents qui, pour moi, ont un RIFSEEP qui ne leur est pas dû.

Je dis cela pourquoi ? Parce qu'avec certains autres collègues, nous siégeons sur des commissions du revenu de solidarité active. Quand il y a des indus en RSA, nous faisons rembourser. Sur des gens qui ont 550 € par mois, nous leur faisons rembourser 20 € ou 30 €. Parce que la maman n'a pas déclaré que sa fille avait travaillé 2 mois chez Leclerc pour 300 €, nous lui faisons rembourser. Je ne demandais pas de faire rembourser, mais je demandais, au moins, de rééquilibrer. C'est-à-dire ceux qui étaient là, et ceux qui étaient là, nous faisons cela. Manifestement ce n'est pas possible. Cela n'est pas « politiquement correct », mais je ne le suis pas, vous le savez. Il y a donc une clause de sauvegarde. Ceux qui ont réussi à bien se vendre, continueront à être bien payés.

Mais je voterai quand même ce RIFSEEP et ce rapport, pour les 600 agents qui vont en bénéficier à partir de l'année prochaine. Voilà, je tenais à l'expliquer.

M. le Président : D'autres questions ?

Mme Morvan : Une question un peu bête. La clause de revoyure dont tu parles, comment cela se pratique ? C'est tous les ans ?

M. le Président : Non, il n'y a pas de délai. Quand nous le déciderons tous ensemble, nous ferons une clause de revoyure, mais nous n'allons pas le regarder tous les ans.

Mme Morvan : Cela n'est pas dans la discussion syndicale ?

Mme Nègre : La loi impose tous les 4 ans. Après, dans le cadre de ce dialogue social nous avons l'occasion, je reviens là-dessus parce que cela est important, de nous rencontrer avec les organisations syndicales et les représentants du personnel. Sachez que cette clause de revoyure que nous avons indiquée lors de nos différentes réunions et que nous évoquons encore aujourd'hui, ne passera pas à l'oubli des représentants du personnel. Voilà ce que je peux dire.

Après, nous n'avons pas instauré de règles. Cela sera la collectivité, avec M. le Président qui, bien sûr, « tient les manettes » financières, entre autres, et de gestion de ce Département. C'est lui qui décidera par rapport à la fréquence de cette clause de revoyure.

M. le Président : En tout cas, ce que je veux dire là-dessus, c'est que je remercie énormément le travail fait. Franchement, je reçois du personnel. Ils savent très bien que la porte est ouverte et quand ils ont besoin de parler, ils peuvent venir. Je trouvais qu'il y avait beaucoup, beaucoup de différences dans cette histoire de RIFSEEP. Je n'ai pas toujours tout compris, car j'avais une petite société et il n'y avait pas tout cela. Nous donnions des primes, et ce qu'il fallait quand les gens travaillaient. Ici, cela n'est pas le cas. Ici, certains ne font rien et touchent de grosses primes et ceux qui travaillent beaucoup ont peut-être des petites primes. Cela me tracassait sérieusement.

C'est pour cela que je remercie, une autre fois, les élus qui ont participé, mais aussi notre directrice des ressources humaines. Elle venait d'arriver et nous lui avons confié cette mission. Elle s'est retrouvée avec un « panier de crabes ». Je pense qu'elle a l'affaire en main. Tout à l'heure la vice-Présidente s'occupant de cela ou Mme Sardeing, expliquait, qu'effectivement, en remontant les catégories C, ceux qui avaient les plus bas salaires, allaient venir frôler les catégories B. Mais nous ferons ce qu'il faut sur les catégories B, en gardant toujours une différence. Par contre, dans les catégories A, certains ont de très grosses primes. Nous verrons plus tard. Cela peut attendre. De ce côté-là, il n'y a pas de soucis.

Mais, ce que je crois, c'est que la pauvre dame d'entretien qui fait les ménages tous les soirs, elle avait besoin de quelque chose. Elle travaille quand même le soir après les heures et le matin à 5h. Il y en a plusieurs. Cela n'était pas très bien rémunéré.

Je remercie toutes les personnes qui y ont participé, franchement vous avez fait du bon travail. D'ailleurs, cela a été retenu par les syndicats, la preuve.

Mme Nègre : A contrario, M. le Président, Mesdames et Messieurs les élus, il y a des catégories A qui touchent aujourd'hui 3 500 € par an. Donc, même si effectivement notre volonté, a été de toucher les catégories C, bien évidemment nous prévoyons également de revaloriser, et cela je ne l'ai pas dit, les fameuses catégories A qui ne touchent, aujourd'hui, que 3 500 € par an et qui ont des indemnités de fonctions, de sujétions et d'expertise bien inférieures à certaines catégories C. Il s'agira de monter à ce fameux plancher ou socle à 4 800 €, à partir de janvier 2023.

M. le Président : M. Baylet.

M. Baylet : Je veux remercier et féliciter Mme Nègre, la direction des ressources humaines qui a pris ce dossier à bras le corps et l'ensemble de celles et ceux qui se sont investis sur ce difficile dossier. Les remercier en tant que tels, mais aussi pour le personnel et également pour l'ambiance qui règne dans notre collectivité.

Pendant des décennies, nous avons eu ici des relations de confiance, de respect, de courtoisie, et d'efficacité avec les représentants du personnel et notre personnel. Il se trouve que, lors de notre dernière mandature, tout s'est dégradé, à tel point que nous avons des manifestations de nos personnels devant la porte, quand nous descendions en suspension de séance. C'est pour cela que ça m'amuse un peu, maintenant, de voir ceux qui « tenaient les manettes » nous dire cela. Que ne l'ont-ils fait effectivement ?

Nous retrouvons donc un état d'esprit tel qu'il doit être : les représentants du personnel, ce sont les représentants du personnel. Les représentants du Département, ce sont les représentants du Département. Nous ne sommes pas obligés d'être toujours d'accord, mais nous devons rechercher un consensus pour arriver à bien travailler ensemble. Le consensus, se trouve dans le point d'équilibre, comme nous l'avions toujours fait, tout ceci s'était rompu.

Mme Nègre, avec vos équipes, vous avez repris ce dossier avec détermination. Vous avez réussi. Cela est quand même plus agréable de travailler dans cette ambiance et plus respectueux pour notre personnel.

L'équité a été évoquée par plusieurs oratrices. Je suis d'accord. Quand nous regardons l'IFSE, et la répartition de tout cela, il y a quand même des décisions qui ont été prises afin de favoriser, clairement, de manière incroyable, un certain nombre de personnes. Mme Sardeing l'a dit, nous ne revenons pas là-dessus parce que cela est la loi, mais quand même tout ceci n'est pas normal et devrait amener, certains, à davantage de modestie.

M. le Président : Plus de question ? Si.

M. Beq : Merci, M. le Président, cela n'est pas une question mais juste une remarque. Je vais voter ce rapport, bien sûr, et je pense en même temps aux personnels de nos petites communes. Nos petites communes n'ont pas la chance d'avoir la possibilité financière de faire autant. J'aimerais que nous puissions faire autant pour nos personnels communaux.

M. le Président : Il faut le faire.

M. Deprince : Nous n'avons pas les moyens.

M. Beq : La révision du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel a été faite depuis 4 ans, mais pas dans les mêmes proportions.

M. Albugues : Merci, M. le Président. Je voudrais à mon tour saluer ce rapport qui permet de structurer le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans notre collectivité, une bonne fois pour toutes. Cela va plutôt dans la bonne direction.

Comme nous allons passer au vote sur cet amendement, je voudrais expliquer pourquoi j'ai voté contre en commission. Notre groupe votera contre ici. Nous sommes contre à 2 titres : le premier, c'est qu'effectivement cela fait baisser le complément indemnitaire annuel pour la première année. Cela est donc dommage.

Ensuite, nous sommes très favorables, effectivement, à cette idée qu'il y ait un complément indemnitaire annuel exceptionnel une première année, une première fois. Si nous partons sur un lissage à 450 €, et qu'il devient définitif, nous perdons cette idée d'exception. Effectivement, il faut monter à 1 607 heures. Nous trouvons normal, finalement, que ce que le Département avait donné d'une main les années précédentes, même s'il doit le reprendre du fait de la loi, et bien dans le cadre de la discussion et de la concertation avec les agents, il donne une première fois, une seule fois, une prime exceptionnelle. Nous trouvons cette idée assez intéressante.

Merci donc pour ce rapport. Après, je voudrais quand même dire que je suis tout à fait d'accord avec M. Lopez qui évoque, finalement, une distribution du complément indemnitaire annuel de façon totalement aveugle. Cela est un peu dommage.

M. le Président : Merci. S'il n'y a pas d'autre question, je vais mettre l'amendement aux voix.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ? 8 (*Mmes Castagné, Colombié, Mauriège, Morvan et MM. Astruc, Bertelli, Bésiers et Descazeaux*).

L'amendement a donc été rejeté à la majorité.

Je vais maintenant faire voter le rapport. Je le mets aux voix.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Unanimité.

Je vous remercie.

0
0 0
0

M. le Président : Maintenant, avant de passer à un autre rapport, nous allons vous passer un film sur les collèges. Cela est quelque chose qui a été fait. Nous avons présenté lors des visites dans les collèges. Dans les collèges, tout le monde les a vu. Alors, peut-être que certains ici ne l'ont pas vu. Nous allons donc vous passer ce film et Mme Sardeing donnera ensuite quelques explications sur tout cela.

... (*diffusion d'un documentaire sur les collèges*) ...

Mme Sardeing : Mes chers collègues, il n'y a pas de rapport à la 3^{ème} commission. Néanmoins, il se passe quand même des choses sur les collèges. Je voulais donc vous en parler un petit peu, puisque nous sortons quasiment de la rentrée des classes. Si mes collègues à ma droite veulent bien se taire ? Je ne sais pas parler, ni lire non plus quand il y a du bruit à côté. La rentrée s'est donc bien passée. Nos 13 800 collégiens sont rentrés dans nos 18 collèges que vous venez de voir. Le gros avantage de ce film, c'est de pouvoir peut-être pour la première fois voir d'en haut nos bâtiments et se rendre compte des superficies et du travail qu'il peut y avoir à faire dans les établissements scolaires.

Donc, avec M. le Président et les élus des cantons concernés, nous sommes allés nous « balader ». Nous avons fait les collèges de Lafrançaise, de Lauzerte et de Montech. Nous sommes allés à Jean Jaurès à Montauban. Nous sommes allés à Moissac. Nous sommes allés aussi au collège privé Saint-Joseph à Beaumont-de-Lomagne. Oui, je suis allée dans un collège privé. Comme quoi, tout est possible ! Cela nous a permis d'aller à la rencontre des personnels de direction, mais également de nos agents. Je rappelle que nous avons plus de 200 agents dans les collèges. Sans eux, les collèges ne tourneraient pas.

Cet été, il faut noter qu'il y a eu énormément de travaux faits dans les collèges. Je vous en ai parlé tout à l'heure. Nous avons remis les « calendriers à plat » que cela soit les travaux classiques annuels, ou que cela soit le plan pluriannuel d'investissement. Tout ceci est porté à la connaissance des établissements. Ainsi, ils peuvent « tirer la sonnette d'alarme » en disant : « vous nous aviez promis cela, ce n'est pas fait ». Je vous rassure qu'ils ne se gênent pas pour le faire si tel est le cas. Vous avez décidé, et je vous en remercie, d'allouer en gros 40 millions d'euros sur le mandat pour faire les travaux dans les collèges.

Dans les travaux classiques : les 4 millions d'euros annuels, 2 millions d'euros de travaux et 2 millions d'euros de plan pluriannuel d'investissement. Ne figurent pas les extensions qui sont d'ores et déjà lancées des collèges de Labastide-Saint-Pierre et de Montech.

Un petit point sur l'avancée : les architectes sont choisis et les négociations sont en cours avec nos services. Aux orientations budgétaires, je pourrai, non seulement, vous donner le nom des heureux lauréats, mais je me proposerai de vous montrer les projets. Cela restera les projets de ce qui est prévu pour les extensions assez urgentes de ces 2 établissements.

En revanche, tout à l'heure nous parlerons avec un peu plus de précisions de la création du gymnase de Verdun-sur-Garonne. Vous le savez, un collège n'a d'intérêt que s'il a un gymnase pour pratiquer les activités sportives.

En parallèle de tous ces travaux, qui sont bien sûr une part importante de ce que nous faisons dans les collèges, n'oublions pas tout ce que nous faisons aussi en matière de politique départementale sur l'éducation. Actuellement, les actions partenariales sont en discussion avec les établissements. Vous savez que nous participons, largement, sur ces actions-là afin d'aider les collèges à animer, que cela soit en sports, ou en culture. Cela est très varié. Chaque collège a beaucoup d'idées et nous participons financièrement à l'organisation de ces travaux.

Nous avons aussi lancé, depuis l'année dernière une réunion de l'ensemble des principaux et des gestionnaires de collèges ici au Département. Cela est très apprécié. Nous pouvons le dire. Nous pouvons leur donner des informations, ils peuvent se retrouver. Nous discutons, cela est vraiment très intéressant. D'ailleurs, dans ce qui vous a été remis comme petit document, vous avez la plaquette créée pour refaire un peu le point sur tout ce que fait le Département sur les collèges. Vous pouvez, bien évidemment, vous en servir. Nous vous avons mis, aussi, le document distribué le jour de cette réunion avec les principaux et les gestionnaires. Cela vous permettra de retrouver également nos agents dans les services chargés de telle ou telle politique. Si vous aviez besoin d'avoir plus de précisions, vous avez directement les personnes à contacter.

Il va y avoir aussi une instance de concertation qui va être créée. Nous en sommes assez fiers, je dois le dire, parce que cela est en lien aussi avec l'Éducation nationale. Nous travaillons beaucoup et en étroite collaboration avec le directeur académique des services de l'Éducation nationale. Nous allons pouvoir parler dans cette instance qui regroupera aussi des principaux et des gestionnaires de collèges de tout ce que nous souhaitons mettre à plat sur l'ensemble des collèges du département. C'est-à-dire que nous nous rendons compte, par exemple, que les tarifs cantine pour les commensaux, cela est variable d'un établissement à un autre. Les tarifs cantine pour les élèves, c'est bon.

Les logements de fonction, comment cela marche ?

Cela n'est pas partout pareil. Il y a beaucoup de choses qui ne sont pas gérées de la même façon.

Est-ce que l'on peut rentrer dans tel collège ? Est-ce que dans tel autre, on ne peut pas y rentrer ?

Pourquoi nous n'avons pas les clés ?

Beaucoup de sujets sont à mettre sur la table. Pour travailler cela de façon sereine, cette instance de concertation a été mise en place avec l'aval du directeur académique des services de l'Éducation nationale.

Concernant le coût des matières premières, Mme Rabault l'a dit tout à l'heure, nous sommes vraiment dans l'expectative, parce qu'il y a aussi des collèges qui étaient via le syndicat départemental d'énergie et via ces fameuses factures qui sont attendues.

Je vous rappelle que nous avons tous voté des enveloppes budgétaires supplémentaires au cas où les collèges seraient en difficulté. Pour l'instant, ils puisent dans leur fonds de roulement. S'il leur en manque, vous savez que nous avons voté un fonds, à la fois pour les collèges privés, mais aussi publics, et aussi pour la cantine. Les tarifs de cantine, s'ils sont inchangés, font que de toute façon nous ne modifions pas ce qu'il y aura dans l'assiette des élèves. Comme le prix des denrées augmente, eh bien nous viendrons compenser, tout comme nous viendrons compenser auprès des établissements le delta de la non-augmentation du ticket de cantine.

Et puis, vous rappeler que nous travaillons aussi sur la sectorisation des collèges. Sera donc acté pour la rentrée prochaine le fait que la commune d'Aucamville sera rattachée au collège de Verdun-sur-Garonne. Nous allons entériner définitivement, nous l'espérons, une dérogation pour des enfants qui vont à Saint-Antonin-Noble-Val et qui viennent notamment du Tarn. Cela est en relation, bien sûr, avec le Département du Tarn et avec les services des transports scolaires aussi. Nous allons finaliser cela.

Bien sûr, nous avons déjà commencé à regarder ce qui se passe sur Montauban. Je remercie Mme Heulland puisque nous avons déjà fait une réunion sur le sujet. Nous en ferons d'autres, mais nous étions à peu près d'accord sur 95 % des choses, essayer de redistribuer un peu les élèves et voir ce que nous pouvons faire. Puis, il y a des endroits où peut-être nous ne pourrions pas faire ce que nous diront ces travaux. Nous pensons bien évidemment à Lafrançaise. Nous en avons souvent parlé avec M. Albugues. Cela reste vraiment d'actualité. Le secteur de Lafrançaise est un secteur quand même particulier et en mutation. Il faudra sûrement se pencher là-dessus. Azaña est un petit secteur sur Montauban, mais il regroupe beaucoup d'élèves.

Tout cela est toujours à l'ordre du jour. Nous y travaillons, je pense que les services sont vraiment au travail. Merci à Mme Gautreau de « chapeauter » tout cela, merci à M. Benech, puisque maintenant vous savez que nous avons un service au niveau des bâtiments spécifiques pour les collèges. Vraiment merci beaucoup d'avoir accepté cela, car nous voyons immédiatement la différence. Cela est vraiment flagrant.

Nous allons continuer à travailler comme cela et nous vous tiendrons au courant au fur et à mesure de ce qui se passe. Bien évidemment, quand vous avez des choses à faire remonter sur les établissements dans lesquels vous êtes membres aux conseils d'administration ou qui sont sur vos secteurs, n'hésitez pas à le faire. Je reçois, de temps en temps, des petits mails et nous essayons d'être le plus réactifs possible. Voilà, merci beaucoup et place à la 4^{ème} commission.

M. le Président : Merci, Mme Sardeing. Oui, Mme Heulland.

Mme Heulland : Merci, M. le Président. Bonjour à tous. Je voudrais juste remercier, parce que moi qui suis aux affaires scolaires de la mairie, vous le savez. Pour les services, cela est la première fois qu'ils ont eu l'occasion de travailler avec vous et ils ont vraiment beaucoup apprécié. Nous étions venus avec le directeur de l'enfance. C'est vrai qu'il trouve cela très intéressant de pouvoir travailler avec vous. Je tenais à le dire, parce qu'il est là depuis 2003.

M. le Président : Merci.

Mme Morvan : Pardon M. le Président. Juste une question. Qu'est-ce que vous avez vu pour Montauban par exemple ? Cela est peut être trop long à expliquer ?

Mme Sardeing : Nous avons vu que la ville de Montauban a une sectorisation de ses écoles. Cette sectorisation envoie ensuite les élèves vers tel ou tel collège. L'idée a été de regarder si la sectorisation des écoles de Montauban était en cohérence avec les établissements que nous avons : s'il y avait trop d'élèves à un endroit, pas assez à un autre et si finalement tel secteur de Montauban avait évolué - ce que nous connaissons moins bien, évidemment, que la ville de Montauban - pour dire si des quartiers étaient en expansion avec plus d'élèves. Nous avons commencé à regarder s'il y avait peut-être, potentiellement, des élèves qui allaient à tel établissement ? Qui pourraient aller à celui-là car cela n'était pas plus loin ? Il y avait 100 mètres ou pas, mais les conditions étaient meilleures. Nous en sommes vraiment aux prémises, mais nous nous sommes rendus compte que certaines choses qui ont l'air assez flagrantes sont apparues.

Nous allons continuer à travailler dessus. Bien évidemment, nous le présenterons ensuite. Vous le savez, la particularité c'est l'Éducation nationale qui décide des professeurs, de ceci et de cela, mais c'est le Département qui décide de la sectorisation. Pour essayer de ne pas se tromper, nous allons essayer de retravailler ces sectorisations, le plus en harmonie possible, et surtout en collaboration avec tous les intervenants, que cela soit la direction départementale de l'Éducation nationale, que cela soit la ville de Montauban et ensuite bien sûr, tous les territoires qui seront concernés par nos établissements plus ruraux.

Mme Heulland : Je tiens à préciser que j'ai été associée en tant qu'adjointe aux affaires scolaires avec le directeur de l'enfance sur ce travail, et non pas en ma qualité de conseillère départementale.

Mme Morvan : Cela je l'avais compris.

Mme Heulland : Je n'étais pas sûre donc je tenais à le préciser. Nous aussi, nous vivons la même chose sur les affaires scolaires. Nous affectons les enfants, mais les professeurs des écoles sont affectés par le directeur académique des services de l'Éducation nationale.

M. le Président : Merci. Nous passons donc à autre chose.

0
0 0
0

4ème COMMISSION – Mobilités, infrastructure, routes

ORGANISATION DE LA VIABILITÉ HIVERNALE 2022-2023

M. Vaissières (rapporteur) : [Délibération viabilité hivernale](#); [Délibération viabilité hivernale \(annexe\)](#)

Merci M. le Président. Le but est de vous présenter l'organisation de la viabilité hivernale, même si actuellement nous avons du mal à y penser.

L'année dernière, déjà lors de la même réunion, nous vous avons présenté l'organisation hivernale. Nous sommes restés sur les mêmes bases. Pour cette année ce sont 11 circuits pour 700 kilomètres de voies de première et deuxième catégories qui seront traitées en priorité, en cas de verglas ou de chute de neige.

Concernant les dates, nous avons choisi de débiter les astreintes le 9 décembre 2022 et de les finir au 3 mars 2023. Toutefois, pour ces dates nous sommes bien sûr tributaires de la météo. Nous serons à l'écoute et nous verrons ce qu'il faut faire en fonction des incidents météorologiques soit pour avancer, soit pour terminer beaucoup plus tard.

Je précise qu'en dehors des heures ouvrables, le cadre de permanence du Département est tenu informé des événements non ordinaires relatifs à la viabilité hivernale, au même titre que les autres incidents d'ordre général.

Dans le dossier, vous pouvez voir qu'il y a un numéro vert qui est adapté tous les jours par nos cadres de permanence. Le numéro, vous l'avez c'est le 08 00 39 06 77. Nous détaillons plein d'autres choses. Vous avez tout cela dans l'organisation, je ne vais pas le détailler.

Compte tenu de tous les éléments détaillés dans le présent rapport, il vous est demandé de bien vouloir prendre acte de la communication concernant le dossier d'organisation de la viabilité hivernale 2022-2023.

Merci.

Avis de la commission : Favorable.

M. le Président : Merci. Ce dossier était pour information, il n'y a pas de vote là-dessus. Nous passons au suivant.

0
0 0
0

CESSIONS DE VOIRIE ENTRE LA VILLE DE MONTAUBAN, LE GRAND MONTAUBAN - COMMUNAUTÉ AGGLOMÉRATION ET LE DÉPARTEMENT

Mme Bourdoncle (rapporteur) : [Délibération cession de voirie Montauban](#) ; [Délibération cession de voirie Montauban \(annexe 1\)](#) ; [Délibération cession de voirie Montauban \(annexe 2\)](#)

Dans le but d'une meilleure lisibilité, la Communauté d'agglomération du Grand Montauban a accepté la proposition du Département de procéder à des cessions de domanialité de voirie, au regard des vocations et des affectations de ces mêmes voiries.

En effet, des routes départementales s'inscrivent dans l'hyper-centre de Montauban, notamment autour le cathédrale et de la côte de Sapiac, alors que, des linéaires de voirie communale s'inscrivent en continuité des routes départementales, hors agglomération, comme par exemple la route de Nègrepelisse. Vous avez le détail des rues dans le rapport complet.

Cette procédure est conforme aux conditions posées par notre Assemblée départementale, dans sa délibération de principe du 10 juin 1987. L'échange sera techniquement équilibré. La cohérence et la continuité des itinéraires sont également respectées.

L'ensemble des principes étant respecté, il vous est demandé de bien vouloir délibérer et approuver les cessions de voiries à intervenir entre notre collectivité, la Commune de Montauban et la Communauté d'agglomération du Grand Montauban, selon les conditions définies ci-après :

- cession par le Département au Grand Montauban - Communauté d'agglomération de 1,896 kilomètres linéaire de voirie,
- cession par la Commune de Montauban au Département de 1,870 kilomètres de voirie.

Avis de la commission : Favorable.

Avis de la commission des finances : Favorable.

M. le Président : Merci.

M. Gonzalez : Je peux poser une question, M. le Président. Où en sont les échanges ? Est-ce que cela est définitif ? Parce qu'il y avait plusieurs voiries départementales en plein centre-ville. Cela est définitif.

Mme Bourdoncle : Oui vous voulez que je vous relise les voies ?

M. le Président : De toute façon, vous avez le dossier.

M. Deprince : Tout est réglé.

M. le Président : Je mets aux voix.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Unanimité.

Je vous remercie.

0
0 0
0

AVANCEMENT DU PROGRAMME DE VOIRIE

M. Vaissières (rapporteur) : [Délibération voirie](#) ; [Délibération voirie \(annexe 1\)](#) ; [Délibération voirie \(annexe 2\)](#) ; [Délibération voirie \(annexe 3\)](#)

Les programmes antérieurs à 2019 ont été réalisés dans leur intégralité.

Sur le programme des travaux 2019-2020 :

- 56 opérations sont terminées,
- 1 opération reste à lancer sur la route départementale n° 94 bis à Grisolles, en attente de la fin des travaux communaux.

Sur le programme des travaux 2020-2021 :

- les 64 opérations sont terminées.

Sur le programmes de travaux 2021-2022 :

- 60 opérations sont terminées,
- 2 opérations sont en cours de travaux,
- 2 opérations sont lancées,
- 1 opération reste à lancer.

Par ailleurs, afin de prendre en compte les demandes de la Région Occitanie et du Grand Montauban, un parking de dépose/reprise des élèves va être réalisé en complément de l'aménagement du giratoire de Capou, sur la route départementale n° 927. Le Grand Montauban participe à hauteur de 50 %. Il est ainsi proposé d'augmenter l'autorisation de programme de 140 000 €.

Sur le programme des travaux 2022-2023 :

- 36 opérations sont terminées,
- 23 opérations sont en cours de travaux,
- 19 opérations restent à lancer.

En ce qui concerne les opérations spécifiques, je commence, avec le pont de Verdun-sur-Garonne. Comme prévu dans le contrat de partenariat public-privé, le titulaire a établi un rapport annuel comportant les comptes retraçant l'exécution du partenariat public-privé ainsi qu'une analyse de la qualité de service pour l'année 2021. Ce rapport est présenté en annexe n° 9.

Par ailleurs, suite à une campagne de réparations conséquentes en 2020, la réparation des gabions soutenant les remblais contigus a été réalisée en 2021. Les réparations spécialisées prévues pour l'avenir sont :

- le traitement des enrroulements en 2023,
- le traitement des zones de peinture écaillée, en 2023,
- les reprises de vis et de rivets sur les gaines de protection des câbles porteurs et des suspentes, en 2025.

Un lavage complet programmé en 2022 sera réalisé en janvier 2023.

La réparation des bâches de bassin d'orage, consécutive aux dommages causés par l'inondation de janvier 2022 est également prévue pour janvier 2023.

En ce qui concerne les intempéries, les dommages causés par celles du premier semestre 2018, ont été réparés, de même que les dommages à la route départementale n° 959 à L'Honor-de-Cos, consécutifs aux intempéries de fin 2019 et de début 2020.

Les intempéries de début 2021 ont entraîné un important glissement de terrain soutenant la route départementale n° 78 à Lamothe-Capdeville. Les crédits disponibles se révélant notablement insuffisants au regard du résultat de la consultation des entreprises et de l'ampleur des travaux de consolidation, il est proposé d'augmenter l'autorisation de programme 2022 de 545 000 €, l'élevant ainsi à 1 305 000 €. Le chantier a démarré en septembre 2022. J'ai lu septembre mais la réalité c'est octobre.

Par ailleurs, afin d'initier une démarche de mise en valeur paysagère des giratoires sur les routes départementales, hors agglomération, il vous est proposé une première opération sur la route départementale n° 820, au niveau du giratoire dit « de Doumerc » à Bressols.

Le coût de cet aménagement, sobre et économique en entretien, est évalué à 15 000 € TTC. Une augmentation de l'enveloppe 2022 « plantations d'arbres et arbustes » vous est proposée en conséquence.

Enfin, pour équiper ou rénover la signalisation directionnelle et de police, une première phase du plan pluriannuel de rénovation a été mise en œuvre, venant s'ajouter à la dotation annuelle.

La dotation 2022 de 325 000 € a permis de procéder à l'actualisation et à la pose des panneaux prévus.

À ce jour, ce programme 2022 a été exécuté à 80 %. Je rappelle que lors des précédentes réunions, nous avons voté 150 000 € supplémentaires pour la mise en conformité, afin de remplacer tous les panneaux directionnels sur lesquels, pour la plupart maintenant, nous ne voyons plus grand chose. Nos équipes font un très bon travail. Ils sont en train de relever et de faire le tour de tous les panneaux. Au fur et à mesure, nous faisons les changements. Cela a été le cas sur les sorties de rocade à Montauban que nous sommes actuellement en train de finir. Tous les panneaux neufs sont fait par le Département. Quand vous voyez des plus vieux, effectivement, nous sommes limitrophes avec l'agglomération de Montauban et la Mairie de Montauban, cela n'est pas évident de comprendre qui est à quoi, quand on circule sur la route.

Compte tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré, il vous est demandé de bien vouloir :

Au titre des programmes annuels :

- prendre acte de l'état d'avancement des programmes 2019-2020, 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023.

- augmenter l'autorisation de programme 2021 de 140 000 € et de ratifier les crédits correspondants.

Au titre des opérations spécifiques :

- prendre acte du rapport annuel 2021 relatif à l'exécution du partenariat public-privé du pont de Verdun-sur-Garonne,

- prendre acte de l'état d'exécution et d'avancement des opérations spécifiques suivantes concernant les réparations des dégâts sur le patrimoine routier départemental suite aux intempéries de 2018, 2019, 2020 et 2021,

- augmenter l'autorisation de programme 2022 de 560 000 € et de ratifier les crédits correspondants soit 545 000 € pour les intempéries et 15 000 € pour l'aménagement paysager d'un premier giratoire.

Je vous remercie.

Avis de la commission : Favorable.

Avis de la commission des finances : Favorable.

M. le Président : Il n'y a pas de question ?

M. Belloc : S'il vous plaît, M. le Président ? J'ai une remarque sur le pont, parce qu'avec Vinci ... Je vois que nous faisons glisser les travaux. Le lavage du pont devait être prévu en 2022. Je vois qu'il glisse sur 2023.

M. Vaissières : Oui, mais cela était juste janvier. C'est juste un petit retard.

M. Belloc : Cela glisse de plus en plus, et il faut être prudent pour maintenir les dates qui sont prévues dans le cahier des charges.

M. Vaissières : Tout à fait. Je tiens juste à dire que nous avançons beaucoup sur le rond-point de Capou. Comme c'était une demande. Cela était important que nous avancions sur ce dossier. Nous avançons enfin sur ce dossier et cela va être réalisé rapidement.

Cela était un problème de sécurité : il y avait eu de graves accidents. Dès que nous avons pris le mandat, il était important que nous avancions rapidement sur ce dossier. Cela n'était pas évident de s'entendre avec l'agglomération de Montauban, et la Région pour avancer. Je crois que nous avons trouvé un très bon... Avec la Région, cela allait, le reste aussi, mais il y a toujours des papiers à faire.

M. le Président : Il y avait une histoire de terrains qui appartenaient à l'hôpital. Il nous fallait les racheter. Cela a été un peu ça les complications.

M. Vaissières : Tout à fait. Cela s'est très bien passé et nous pouvons enfin avancer. Je tenais à remercier les 2 structures qui nous ont permis aussi d'avancer, à savoir la Commune de Montauban et la Région.

Voilà ce que je voulais dire. Remercier aussi nos services parce que sur tout cela, il y a du travail qui est fait derrière et qui fait qu'actuellement, nous avançons beaucoup au niveau des travaux routiers. Il y a tout un travail derrière. Je peux vous assurer que nous avons mis « les bouchées doubles » et que cela n'est pas évident du tout.

Merci beaucoup.

M. Deprince : M. Belloc, pour le pont de Verdun-sur-Garonne, c'est parce que le lavage est jumelé avec une autre opération. C'est pour cela que ça a pris un peu de retard. Nous le jumelons avec une autre opération. Je te le précise. Voilà, pourquoi il y a du retard.

M. le Président : Je mets aux voix.

Qui est contre ?
 Qui s'abstient ?
 Unanimité.

Je vous remercie.

0
 0 0
 0

AVANCEMENT DES PROGRAMMES IMMOBILIERS DANS LES COLLÈGES ET LES INSTALLATIONS SPORTIVES

Mme Sardeing (rapporteur) : [Délibération immobiliers collèges](#); [Délibération immobilier collèges \(annexe\)](#)

Plusieurs choses concernant nos collèges Sur les mesures de la qualité de l'air, vous savez que nous avons installé, en tout cas mis à disposition des établissements, des capteurs de dioxyde de carbone. Les mesures réglementaires vont aussi être effectuées dans les collèges Jean Lacaze à Grisolles, Jean-Jacques Rousseau à Labastide-Saint-Pierre, Antonin Perbosc à Lafrançaise, Vercingétorix à Montech, et Jean Rostand à Valence d'Agen. Pour les autres collèges, cela se passera en 2023. Nous allons transférer 33 961 € de cette opération sur 2023.

Pour le réaménagement de l'ancien internat du collège Jean Rostand à Valence d'Agen, je rappelle qu'à Valence d'Agen, il y a une partie d'un bâtiment qui est aujourd'hui totalement inutilisé puisque cela était un internat. Vous savez que nous avons de moins en moins d'internats dans notre département. Ce bâtiment peut en partie être utile, un petit peu, pour l'établissement et pour quelques salles de classes supplémentaires. Mais il peut être aussi utile à d'autres fins. Il est particulièrement bien placé avec un accès autonome et un parking. Il a presque tout pour plaire. La surface est de 2 370 m² sur 2 niveaux. Une étude de faisabilité va être lancée pour savoir ce que nous pouvons faire de ce bâtiment. Nous vous ferons part du résultat de cette étude.

Sur les programmes de travaux dans les cours des collèges, propriétés du Département.. Vous savez que nous sommes toujours avec ce système, collèges propriétés du Département et collèges non propriétés du Département. Les services juridiques sont sur le coup. Je pense que cela va être relativement long avant que tous les collèges soient propriétés du Département. Nous sommes donc obligés de continuer à avancer avec, à chaque fois, des travaux que nous faisons dans ceux qui sont à nous et les travaux que nous faisons dans ceux qui sont mis à disposition. Dans l'absolu, nous ne sommes pas censés faire des travaux si cela n'est pas chez nous, mais il y a les élèves, les professeurs et tout le monde, donc il faut bien le faire quand même.

Sur les cours des collèges qui sont à nous :

- 3 opérations sont terminées,
- 1 est en cours,
- 2 sont à lancer.

Une nouvelle opération est apparue pour le collège de Lafrançaise. Il faut mettre en place une aire de collecte des déchets. Ils vont avoir des containers enterrés par rapport à leur syndicat de ramassage des ordures ménagères.

Sur les travaux dans les bâtiments propriétés du Département :

- 13 opérations sont terminées,
- 7 sont en cours,
- 1 est à lancer. Nous supprimons, toujours à Lafrançaise, une opération concernant un compteur d'eau puisqu'une solution a pu être trouvée avec la mise en place d'une télé-relève. Cela fait économiser 10 000 €. Cela est toujours bon à prendre.

Dans les cours des collèges qui sont mis à disposition :

- 2 opérations sont terminées,
- 1 est en cours,
- 3 sont à lancer.

Et sur les travaux :

- 42 sont terminées,
- 24 sont en cours,
- 10 sont à lancer.

Nous supprimons la réfection d'un logement à Saint-Antonin-Noble-Val. Il a été estimé que ce qui avait été fait dans ce logement était suffisant.

2 opérations, prévues en 2023 vont pouvoir démarrer un petit peu plus tôt que prévu, à savoir la réfection des portes à la cuisine du collège Olympe de Gouges à Montauban et la réfection du réseau d'eau potable au collège Pierre Bayrou à Saint-Antonin-Noble-Val, puisqu'il y a quelques petits soucis au niveau de l'eau potable là-bas. Tout cela pour un montant de 80 000 € cumulés.

Pour les gros équipements de demi-pension :

- 1 opération est terminée,
- 8 sont en cours.

Des soucis de livraison. Nous l'avons déjà évoqué pour d'autres sujets, des choses sont commandées. Certaines choses arrivent mais nous n'avons pas trop de délais de livraison. Là où nous avons plutôt de bonnes surprises, c'est que cela est moins que ce que nous croyons. Cela nous permet de restituer 40 000 €. Avec ces 40 000 €, nous allons pouvoir acheter un équipement supplémentaire, un lave-batterie qui devait être prévu pour un petit peu plus tard au collège Beaumont-de-Lomagne.

Sur les travaux dans les extérieurs du gymnase :

- 1 opération est terminée,
- 2 sont en cours,
- 1 est à lancer,
- 1 est à supprimer.

L'opération à supprimer est une opération qui concerne la piste d'athlétisme de Caussade. Alors, pourquoi ? Parce que comme chaque fois que je vous le dis, nous ne savons trop où nous « mettons les pieds » quand nous allons dans un collège. Nous ne savons pas ce qui est à nous, ce qui est à l'État et ce qui est à la Commune. Cela est très compliqué. Il se trouve qu'à Caussade, au moment de regarder comment nous pouvions refaire cette piste d'athlétisme en très mauvais état, eh bien elle n'est pas à nous. Elle est sur une parcelle communale. Nous nous rapprochons de la Ville de Caussade, bien évidemment, pour voir avec eux comment nous pouvons faire. Nous allons leur proposer de racheter ou d'échanger, je ne sais pas. Nous allons voir avec eux le périmètre de cette piste d'athlétisme. Comme cela serait trop simple, le gymnase est posé à moitié sur une parcelle du Département et à moitié sur une parcelle qui appartient à la Commune. Nous allons essayer de faire « une pierre deux coups » et de régler tout cela en une seule fois, en espérant que les choses aboutissent assez rapidement. Dès que la piste sera « à nous », nous en assurerons la réfection. Comme je vous le disais, cette piste est aujourd'hui totalement impraticable. Cela est quand même dommage, car il n'y a guère que nos collégiens qui l'utilisent. Ce qui sera proposé bien sûr, est de refaire une piste propre. Il y en aura à peu près pour 60 000 €. Cela servira à nos collégiens, mais cela pourra aussi servir, comme tous nos équipements, aux associations de la Commune avec une convention. Rien de bien extraordinaire, mais nous allons essayer de remettre les choses comme il faut.

Dans les installations sportives du Département :

- 6 sont terminées,
- 7 sont en cours,
- 3 sont à lancer.

Sur les travaux structurants d'investissement dans les collèges, concernant le gymnase de Verdun-sur-Garonne, nous en parlerons tout à l'heure. Cela fait l'objet d'un rapport particulier. Pour les extensions des 2 collèges, je vous en ai dit deux mots tout à l'heure, nous verrons cela aux orientations budgétaires, car nous aurons finalement bien avancé.

Concernant le collège Simone Veil à Verdun-sur-Garonne, l'opération est terminée et soldée à ce jour. Nous allons dire que tout va bien à Verdun-sur-Garonne.

Sur les toitures du collège Jean-Jacques Rousseau à Labastide-Saint-Pierre, la seconde tranche a été réalisée pendant les congés de cet été. Les finitions vont se faire, en ce moment, pendant les vacances de la Toussaint.

Sur le système de chauffage à Nègrepelisse : Vous savez que sur Nègrepelisse, il y avait une urgence à modifier le système de chauffage. Celui-ci était à la fois consommateur et surtout très obsolète. Il tombait en panne. Nous étions toujours en train de nous demander jusqu'à quand cela allait tenir. Nous avons d'ailleurs engagé, en prévision, la location des radiateurs d'appoint au cas où. Nous allons donc changer les chaudières, nous partons avec des chaudières bois, les petits pellets et les plaquettes bois. Pour votre information, sachez que nous sommes en lien avec la Ville de Nègrepelisse qui installe, sur son territoire, un réseau de chaleur, comme l'a fait la Ville de Montauban. Je rappelle qu'à Montauban nous avons pu connecter le collège Ingres. À Nègrepelisse, nous pourrions, peut-être, connecter notre collège Jean-Honoré Fragonard, mais les travaux sont prévus à une échéance un peu plus longue. Comme nous étions donc bien lancés, nous continuons. Nous installons nos chaudières et nous faisons tous les travaux qu'il y a à faire dans le collège. Sachant que tout est fait pour que dès que la Commune de Nègrepelisse est prête, nous puissions nous connecter à leurs réseaux. Nos chaudières serviront alors ensuite de chaudières de secours au cas où, comme cela est le cas à Ingres. Bien que raccordées au réseau de chaleur de Montauban, nous avons notamment gardé les chaudières, au cas où un jour il y ait un problème. Nous travaillons tout cela en partenariat.

Justement, sur le collège Ingres vous savez que nous devons refaire son mur d'enceinte qui est petit un peu vacillant. Ces travaux se feront en 2023. Dans l'attente, bien évidemment, il faut lancer des études géotechniques pour voir comment nous faisons très exactement ces travaux. 10 000 € pour payer ces études, mais nous basculons les 195 000 € de travaux prévus sur le budget de 2023, en 2022.

Sur le collège de Caussade, la demi-pension l'an dernier avait fait beaucoup parler d'elle. Cette année, tout va bien. Cela fonctionne depuis la rentrée, il n'y a pas de soucis. Il reste de la petite finalisation de travaux. Nous avons un petit peu de reliquats de crédits. Nous le gardons pour payer les dernières choses. Ensuite, nous reverserons dans le pot commun ce qu'il restera de ces crédits. Caussade toujours. Le collège Pierre Darasse souhaite avoir des préaux. Pour que les choses se fassent, comme nous l'avons souhaité, le plus en partenariat, il y a une commission qui se réunit sur place à Caussade avec les gens du collège, les utilisateurs potentiels, des parents d'élèves conviés, des élèves aussi, nos services techniques bien sûr. Une maîtrise d'œuvre est donc désignée pour travailler sur cette installation de préau. Il y a plusieurs possibilités. Ils sont en train de travailler là-dessus. Nous vous ferons passer dès que nous l'aurons le projet définitif de la création de ces préaux dans le collège de Caussade.

Sur l'accessibilité dans nos collèges, vous savez que nous sommes très en retard. Une étude de diagnostic a été lancée pour commencer pour voir les travaux qu'il y a à réaliser dans 5 collèges :

- Jean Jaurès,
- Olympe de Gouges à Montauban,
- Jean-de-Prades à Castelsarrasin,
- Pays-de-Serres à Lauzerte
- Jean Rostand à Valence d'Agen. Des travaux, il y en a partout, je ne vous le cache pas, nous n'avons quasiment aucun collège qui répond aux normes, soit parce qu'il n'y a pas d'ascenseur, soit parce qu'il n'y a pas de pente, soit parce que les sanitaires ne sont pas accessibles.

D'ailleurs, merci à nos équipes qui ont pu, dans l'urgence cet été, faire en sorte que dans 2 établissements, des sanitaires pouvant accueillir des enfants en situation de handicap puissent être déployés avant la rentrée scolaire. Nous continuons à travailler sur cela et nous allons essayer d'accélérer un peu le mouvement, mais il y a beaucoup de travail. Nous partons quasiment de 0.

Pour les collèges qui sont propriétés du Département, ces études seront lancées en 2023. Ces études doivent aussi, bien sûr, concerner les installations sportives. Cela ne se résume pas qu'aux bâtiments de cours.

Justement sur le sport : Lauzerte, vous savez que nous avons déjà eu l'occasion d'en parler ici. Le gymnase appartient à la ville. La salle jeux tranquilles appartient au Département. Un petit mélange des genres. Qui est où ? Qui fait quoi ? Et surtout, un gymnase totalement impraticable, que cela soit le sol, que cela soit le toit. En fait ce gymnase était fermé. Le montant des travaux est assez onéreux. M. le Président est allé discuter avec M. le Maire de Lauzerte et ils se sont mis d'accord. Le Département va racheter le gymnase, cela est assez classique. Normalement, je rappelle que les gymnases sont construits moitié commune - moitié Département. Celui-là existe. Il n'est pas en état, nous le rachetons pour un prix tout à fait acceptable et de là, il faudra y faire les travaux.

Nous espérons vivement que tout ceci se bouclera rapidement afin que le gymnase puisse être mis à la disposition des collégiens, dès la rentrée de septembre 2023. Pour être tout à fait transparente, nous attendons la délibération de la commune de Lauzerte acceptant le prix d'achat du gymnase de 70 000 €.

Une fois que je vous ai dit tout cela, il faut :

- prendre acte de l'avancement des différents programmes,
- approuver les augmentations ou les diminutions des autorisations de programme. Cela est en fait plutôt des reports, voire quelques diminutions.
- ratifier les crédits de paiement correspondants. Pour l'acquisition du gymnase de Lauzerte, il faudra une nouvelle autorisation de programme sur 2022 si tout ceci arrivait avant la fin de l'année.

Le travail avance bien sur nos collèges et nos collèges mis à disposition. Merci beaucoup.

Avis de la commission : Favorable.

Avis de la commission des finances : Favorable.

M. le Président : Merci pour tout cela. Cela avance bien pour le collège de Verdun-sur-Garonne. Tout est fini. Il faudra quand même voir, car depuis que cela est fini, il n'a pas plu. Les dernières fois où il a plu, il pleuvait dedans. J'espère donc que les travaux qu'ils ont fait pour réparer tout cela seront efficaces, et qu'il ne pleuvra pas à l'intérieur, comme le jour où nous sommes allés le visiter.

Je mets aux voix pour tout cela.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Unanimité.

Je vous remercie.

0

0 0

0

AVANCEMENT DES PROGRAMMES IMMOBILIERS DANS LES AUTRES BÂTIMENTS DU DÉPARTEMENT

M. Vaissières (rapporteur) : [Délibération immobiliers autres bâtiments \(annexe 1\)](#) ; [Délibération immobiliers autres bâtiments \(annexe 2\)](#) ; [Délibération immobiliers autres bâtiments \(annexe 3\)](#) ; [Délibération immobiliers autres bâtiments \(annexe 4\)](#) ; [Délibération immobiliers autres bâtiments \(annexe 5\)](#)

Le présent rapport a pour objet de faire un point d'avancement des programmes des travaux annuels et pluriannuels pour tous les bâtiments départementaux, à l'exception des collèges publics et des installations sportives, puisque Mme Sardeing vient de vous le faire.

Sur les 117 opérations :

- 30 opérations sont terminées
- 40 opérations sont en cours de travaux
- 30 opérations sont à lancer
- 17 opérations sont à supprimer.

L'ensemble de ces opérations sont détaillées dans le rapport.

Compte tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré, il est demandé de bien vouloir :

- prendre acte de l'état d'avancement des programmes des travaux annuels et pluriannuels dans bâtiments départementaux (hors collèges et installations sportives),
- approuver la nouvelle répartition des travaux annuels à mener dans les gendarmeries, - prendre acte de la redéfinition du programme prévisionnel d'investissement dans ces bâtiments,
- approuver les augmentations ou les diminutions des autorisations de programme,
- ratifier les crédits de paiement correspondants sur les différentes lignes budgétaires.

Je tiens juste à préciser quelque chose, puisqu'au niveau des gendarmeries, nous avons supprimé pas mal d'opérations. Nous avons décidé de remettre tout à plat. Nous avons fait le tour des gendarmeries et nous allons vous proposer, dès 2023, un plan pluriannuel d'investissement. Il aura pour objet de faire des travaux importants dans nos gendarmeries. Il y en a besoin. Mais, nous ne pouvons plus continuer comme cela, où nous faisons du « coup par coup ». Cela n'a aucun sens. Nous avons donc décidé de remettre tout à plat. D'où le fait qu'il y ait 17 opérations supprimées. Voilà, merci.

Avis de la commission : Favorable.

Avis de la commission des finances : Favorable.

M. le Président : Merci. Des questions ?

M. Cros : Président, juste pour les gendarmeries, j'ai été récemment interpellé par la brigade de gendarmerie de Caylus et Saint-Antonin-Noble-Val et notamment sur Caylus. C'est vrai, nous ne pouvons pas laisser éternellement et ad vitam aeternam des gendarmes dans des situations comme cela. Il faut vraiment que nous mettions « les bouchées doubles » là-dessus. Ce sont des gens qui sont au plus près des Maires et au plus près de la population. Ils vivent dans des conditions... J'appelle cela des « cages à lapins ».

M. le Président : Merci. Cela est en cours, nous allons nous en occuper. Cela est pareil à Lavit-de-Lomagne. Cela est pareil partout. Je mets aux voix.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Unanimité.

Je vous remercie.

0

0 0

0

CONSTRUCTION DU GYMNASSE DU COLLÈGE DE VERDUN-SUR-GARONNE

Mme Sardeing (rapporteur) : [Délibération gymnase Verdun](#)

Nous parlons beaucoup de Verdun-sur-Garonne. À Verdun-sur-Garonne, nous avons fait un collège, une piste d'athlétisme et des plateaux extérieurs, mais il n'y a pas de gymnase. Je suis donc ravie de pouvoir annoncer qu'il va y avoir un gymnase, à Verdun-sur-Garonne, beaucoup plus rapidement que dans d'autres établissements scolaires. Alors, les autres établissements scolaires vont « faire la tête », mais il faut aller de l'avant. Non seulement nous allons faire un gymnase, mais nous allons faire le gymnase et la salle en même temps.

Nous avons beaucoup discuté du sujet. Nous en avons beaucoup parlé avec, bien évidemment, les élus municipaux de Verdun-sur-Garonne. Ils vont participer, comme le veut la politique du Département. C'est-à-dire que le Département va payer 50 % de cette installation et la Commune de Verdun-sur-Garonne va payer les 50 % restants. Sauf s'ils décident de faire quelques aménagements supplémentaires, auquel cas, ils prendront ceci en charge à 100 %, comme cela est la règle.

Je vous rappelle aussi que vous avez accepté que nous puissions être, alors pas partenaires, mais actionnaires de l'ARAC. C'est l'ARAC Occitanie qui va se charger de porter ce dossier. D'abord, parce qu'ils savent faire cela très bien et puis sont très rapides. Ils le seront beaucoup plus que nous. Nous avons donc au départ une autorisation de programme de 610 000 €. Un gymnase coûtait 3 360 000 €. Là nous faisons le gymnase et la salle. Je rappelle que la salle, est une salle pour accueillir des activités de type judo, gymnastique, toutes ces choses-là. L'opération totale va avoisiner les 4 688 000 €. 3 360 000 € pour le gymnase, 1,2 million d'euros pour la salle et les honoraires de l'ARAC à 5 %.

Le fait que nous vous proposons cela, c'est que nous allons, premièrement, gagner du temps et deuxièmement, offrir aux collégiens de Verdun-sur-Garonne absolument tout ce dont ils ont besoin pour faire du sport dans de bonnes conditions. Offrir également les mêmes prestations pour la Commune de Verdun-sur-Garonne. Elle était effectivement demandeuse. Ils ont besoin aussi de telles structures pour leur commune. Cela est une première, mais nous pouvons le faire. Cela fait aussi partie du plan de relance, proposé par M. Baylet. Nous sommes là pour faire de l'investissement. Nous sommes là pour faire travailler nos entreprises et nous sommes là pour donner satisfaction, à la fois à nos collégiens et aux Communes. C'est « carton plein » ! Cela répond à tout ce qui est nos missions.

Le concours de maîtrise d'œuvre va démarrer d'ici la fin de l'année avec :

- la notification à l'équipe de maîtrise d'œuvre en 2023,
- la consultation des entreprises,
- le début des travaux,
- la fin des travaux.

Nous espérons une livraison de ce gymnase et de sa salle pour septembre 2025. Bien évidemment, nous vous tiendrons informés au fur et à mesure de l'avancement de ce projet. J'espère que nous pourrons vous montrer les esquisses, au fur et à mesure que nous les aurons.

Nous vous demandons :

- d'approuver une augmentation de l'autorisation de programme de 1 428 000 € qui vient compléter les 3 360 000 €,
- de ratifier des crédits de paiements supplémentaires à hauteur de 640 000 € dans un premier temps, afin de pouvoir avancer bon train comme nous y sommes actuellement sur la construction de ce gymnase et de cette salle à Verdun-sur-Garonne.

Avis de la commission : Favorable.

Avis de la commission des finances : Favorable.

M. le Président : Merci. Je mets aux voix.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Unanimité.

Je vous remercie.

0

0 0

0

M. le Président : Avant de vous présenter le projet sur la sobriété énergétique dans le Département que M. Vaissières va nous lire. Nous allons vous passer un film.

... (diffusion du film) ...

PLAN DÉPARTEMENTAL POUR LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

M. Vaissières (rapporteur) : [Délibération sobriété énergétique](#)

Au vu de la situation actuelle, du changement climatique, il est demandé aux collectivités de réduire au maximum leur consommation d'énergie. À cet effet nous avons décidé d'élaborer un plan départemental pour la sobriété énergétique et de nommer, au sein de notre collectivité la référente sobriété énergétique. Elle aura pour mission :

- d'établir un diagnostic des consommations énergétiques et des coûts de fonctionnement de notre collectivité ;
- de proposer des actions ayant pour but de réaliser des économies que ce soit au niveau de l'énergie ou du fonctionnement dans les bâtiments du Département. Les mesures seront collectives, comme par exemple le réglage du chauffage à 19°C ou le réglage de la climatisation à 26°C.

Bien sûr, tout cela devra être associé à un programme d'isolation des bâtiments. Les mesures seront aussi individuelle. Cela se traduira par exemple par :

- l'extinction du matériel informatique et des lumières,
- l'utilisation plus fréquente de la visio-conférence,
- l'incitation au covoiturage et bien d'autres choses.

Nous tenons vraiment à faire participer tous les agents du Département à notre plan sobriété. Nous tenons, bien sûr, que toutes les bonnes idées soient étudiées afin que nous avancions ensemble pour faire des économies d'énergie.

Avis de la commission : Favorable.

M. le Président : Bien, nous allons en faire un cinéaste. Là-dessus, il n'y avait pas de vote, mais tu peux, peut-être, nous expliquer tout cela. Le film était bien mais nous n'avons pas tout compris.

M. Vaissières : Oui, cela va peut-être un peu vite.

M. le Président : Tu parles vite, mais après cela viendra avec le temps. Tu feras un vrai cinéaste.

M. Vaissières : Tout à fait. Comme vous le savez, actuellement, il y a une augmentation importante du coût des matières premières, et des coûts de l'énergie. Le Gouvernement a décidé de mettre en œuvre un plan de sobriété énergétique au niveau national.

Il a demandé aux collectivités de nommer un référent sobriété énergétique. Nous, au niveau du Département, nous avons décidé de confier cela à la directrice des moyens généraux, Mme Anne Tixier. Elle va être chargée de trouver, effectivement, des solutions pour faire des économies d'énergie.

Comme je le dis dans le petit film que cela soit au niveau individuel ou au niveau collectif nous avons plein de choses à actionner. Nous avons décidé. Je crois que cela est dans la plupart des collectivités que cela va être mis en place, de limiter la température dans les bureaux à 19° l'hiver et de limiter la climatisation à 26° l'été . Ce sont des mesures plus collectives.

Au niveau des mesures individuelles, je ne les détaille pas car Mme Tixier va être chargée de nous faire des rapports et de trouver des solutions. Mais bien sûr, éteindre les lumières, cela paraît tout à fait logique. Éteindre les matériels informatiques, cela paraît logique aussi. Mais, il faut le rappeler. Il y a après plein d'autres solutions. Analyser aussi toutes les petites fuites d'eau comme nous pouvons avoir et qui nous coûtent beaucoup d'argent.

Nous allons donc faire un point de la situation actuelle. Nous reviendrons vers vous pour vous dire ce que nous allons faire exactement. Nous tenons aussi à ce que les agents participent à cette réflexion. Cela est important pour nous. Je pense que tout le monde a des idées et que les agents, quels qu'ils soient ont aussi des idées afin de faire des économies d'énergie. Nous allons essayer de faire participer tout le monde et d'innover dans ce domaine. Je pense que nous pouvons avancer, et que nous pouvons faire pas mal d'économies. Mme Anne Tixier est là, présente ici, pour ceux qui ne la connaissent pas. Elle est notre directrice des moyens généraux.

Voilà, je vous remercie.

M. le Président : Cela était une information, il n'y a pas de vote là-dessus. Je pense que tout le monde va être obligé de faire des économies. J'ai vu qu'à Castelsarrasin, ils éteignaient les lumières. Je crois que cela va être un peu partout. Certains disent que cela va être mal pris. Nous verrons.

Ce que je vous propose maintenant, c'est d'aller manger. De toute façon, nous ne passerons pas tout avant le repas. Nous revenons vers 14h-14h15. Tout le monde est invité : l'État avec aussi bien sûr les journalistes et le personnel bien sûr. Tout le monde nous suit et nous allons au repas.

... (suspension de la séance à 12h40) ...

0
0 0
0

... (reprise de la séance à 14h01) ...

M. le Président : Si vous voulez, nous allons reprendre de manière à ne pas finir trop tard. Est-ce que tout le monde est là ou est-ce qu'il y a des procurations ? Il manque beaucoup de monde.

5ème COMMISSION – Solidarité, santé, habitat

HABITAT ET LOGEMENT - PROJET D'ÉTUDE MENÉ PAR DES ÉLÈVES DE L'INSTITUT NATIONAL DES ÉTUDES TERRITORIALES

Mme Bourdoncle (rapporteur) : [Délibération INET](#)

Le présent rapport a pour objet de proposer un projet d'étude concernant les politiques publiques de l'habitat et du logement social. Vous le savez, le logement est une problématique très importante de nos concitoyens.

En complément de la révision actuellement en cours des documents de planification - le plan départemental de l'habitat (PHD), et le plan départemental pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD), il est proposé d'avoir recours à l'assistance d'un groupe d'élèves administrateurs territoriaux pouvant produire une étude en vue de faire avancer notre réflexion :

- sur la refonte de nos politiques propres en matière d'habitat et de logement social,
- sur l'organisation des services gérant ces politiques,
- et sur le lien à consolider avec le bailleur social principal du département, Tarn-et-Garonne

Habitat.

Cette étude est sans incidence financière pour la collectivité départementale.

Compte tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré, il vous est proposé :

- d'approuver le projet d'étude mené par les élèves de l'institut national des études territoriales,
- d'autoriser M. le Président à signer l'ensemble des actes à intervenir dans ce cadre.

Avis de la commission : Favorable à l'unanimité.

M. le Président : Merci, je le mets aux voix.

M. Gonzalez : Pardon, M. le Président. Je ne participe pas au vote.

M. le Président : Sinon pour les autres ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Unanimité.

Je vous remercie. On me signale que M. Albugues a donné son pouvoir à Mme Delbreil. Veuillez le noter, merci.

0
0 0
0

RÉFECTION TOTALE DE LA LINGERIE DE L'ÉTABLISSEMENT D'HÉBERGEMENT POUR PERSONNES ÂGÉES DÉPENDANTES "RÉSIDENCE DU LAC" À LAFRANÇAISE

Mme Sinopoli (rapporteur) : [Délibération refection EHPAD Lafrançaise](#)

Le présent rapport concerne une demande de subvention présentée par l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « résidence du lac » à Lafrançaise en vue de financer des travaux de mise aux normes de la lingerie, pour un montant d'opérations de 148 554,26 €.

Cette demande s'inscrit dans le cadre de la politique du fonds d'aide à la modernisation des établissements pour personnes âgées (FAMEPA) qui prévoit l'attribution de subvention à hauteur de 20 % du coût TTC des travaux, dans la limite de 30 500 € de subvention.

Compte tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré, il vous est proposé de bien vouloir approuver l'attribution d'une subvention départementale de 29 711 € au centre communal d'action sociale de Lafrançaise pour la réfection totale de la lingerie de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « résidence du lac ».

Les crédits correspondants sont inscrits au budget départemental.

Avis de la commission : Favorable à l'unanimité.

Avis de la commission des finances : Favorable.

M. le Président : Je le mets aux voix.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Unanimité.

Je vous remercie.

0
0 0
0

TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DE L'ÉTABLISSEMENT D'HÉBERGEMENT POUR PERSONNES ÂGÉES DÉPENDANTES LES CAUSERIES À LAGUÉPIE

Mme Sinopoli (rapporteur) : [Délibération travaux EHPAD Laguépie](#)

Le présent rapport concerne une demande de subvention présentée par l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « les causeries » à Laguépie en vue de financer une deuxième tranche de travaux de mise aux normes concernant le réseau d'eau chaude sanitaire, pour un montant d'opérations de 152 631,54 €.

Cette demande s'inscrit dans le cadre de la politique du fonds d'aide à la modernisation des établissements pour personnes âgées (FAMEPA) qui prévoit l'attribution de subvention à hauteur de 20 % du coût TTC des travaux, dans la limite de 30 500 € de subvention.

Une première subvention de 30 500 € avait été votée lors de la décision modificative de 2021 pour la mise aux normes du système de sécurité incendie et de la téléphonie.

Compte tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré, il vous est proposé de bien vouloir approuver l'attribution d'une subvention départementale de 30 500 € à l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes public autonome de Laguépie.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget départemental.

Avis de la commission : Favorable.

Avis de la commission des finances : Favorable.

M. le Président : Je le mets aux voix.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Unanimité.

Je vous remercie.

0
0 0
0

TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DES SALLES DE BAIN DE LA RÉSIDENCE AUTONOMIE BALIVERNES À VALENCE D'AGEN

Mme Sinopoli (rapporteur) : [Délibération travaux résidence Balivernes](#)

Le présent rapport concerne une demande de subvention présentée par la résidence autonomie Balivernes à Valence d'Agen en vue de financer la première tranche des travaux de mise aux normes de salles de bain, pour un montant d'opérations de 215 600 €.

Cette demande s'inscrit, comme les deux précédentes, dans le cadre de la politique du fonds d'aide à la modernisation des établissements pour personnes âgées (FAMEPA) qui prévoit l'attribution de subvention à hauteur de 20 % du coût TTC des travaux, dans la limite de 30 500 € de subvention.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé de bien vouloir approuver l'attribution d'une subvention départementale de 30 500 € au centre intercommunal d'action sociale des deux Rives pour les travaux de mise aux normes des salles de bain de la résidence autonomie Balivernes à Valence d'Agen.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget départemental.

Avis de la commission : Favorable.

Avis de la commission des finances : Favorable.

M. le Président : Merci.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Unanimité.

Je vous remercie.

0
0 0
0

ASSOCIATION "AU PRÉ EN BULLES" - SUBVENTION D'INVESTISSEMENT POUR L'INSTALLATION D'UNE NOUVELLE SERRE

Mme Bourdoncle (rapporteur) : [Délibération Au pré en bulles](#)

Le présent rapport concerne une demande de subvention d'investissement présentée par l'association « au pré en bulles » à Montauban en vue de financer l'achat d'une serre pour développer son activité de maraîchage durant la période hivernale, pour un montant d'opérations de 39 029,45 €.

L'association développe sur Montauban un atelier et un chantier d'insertion « les jardins montalbanais » et a pu bénéficier, dans le cadre du plan de relance de l'État, de 3 emplois à temps plein supplémentaires. Située dans le champs de l'économie sociale et solidaire, l'association, via son atelier et chantier d'insertion est conventionnée par l'État au titre de l'accompagnement qu'elle développe auprès des publics en réinsertion (13 emplois à temps plein). En 2021, 46 % des personnes embauchées étaient bénéficiaires du revenu de solidarité active. La structure affiche 73 % de sorties positives sur un objectif de 60 %.

Compte tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré, il vous est proposé d'attribuer une subvention départementale exceptionnelle de 10 000 € à l'association « au pré en bulles » pour financer cette serre. Celle-ci leur permettra de faire des cultures pendant l'hiver.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget départemental.

Avis de la commission : Favorable.

Avis de la commission des finances : Favorable.

M. le Président : Merci. Pas de question ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Unanimité.

Je vous remercie.

M. le Président : Mme Rabault donne pouvoir à M. Vaissières.

Mme Rabault : Entre 14h25 et peut être 14h50. Je pense que M. Gonzalez est dans la même situation que moi, puisque nous allons au même endroit.

M. le Président : M. Gonzalez donne un pouvoir à M. Deprince.

Mme Rabault : Merci M. le Président.

0
0 0
0

EXPÉRIMENTATION « TERRITOIRES ZÉRO CHÔMEUR LONGUE DURÉE » TZCLD PAYS MIDI-QUERCY

Mme Sinopoli (rapporteur) : [Délibération TZCLD](#)

Le présent rapport a pour objet de soutenir la démarche initiée par le pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) du Pays Midi Quercy qui présente sa candidature à l'expérimentation du dispositif « territoires zéro chômeur de longue durée » (TZCLD).

Ce dispositif, issu de la loi du 14 décembre 2020, est à destination des personnes privées durablement d'emploi en vue de leur proposer, à partir de leur savoir faire, d'accéder à des emplois supplémentaires non concurrentiels, portés par des entreprises à but d'emploi.

Le Département est concerné à travers son rôle en matière d'accompagnement des publics bénéficiaires du revenu de solidarité active.

Compte tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré, je vous saurais gré de bien vouloir :

- affirmer le soutien du Département à la candidature du territoire du pôle d'équilibre territorial et rural auprès du fonds d'expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée (ETCLD), pour la mise en œuvre de l'expérimentation « territoires zéro chômeur de longue durée »,
- participer au pilotage du projet par la présence du Département au comité local pour l'emploi (CLE) du territoire pôle d'équilibre territorial et rural engagé dans la démarche expérimentale.

Avis de la commission : Favorable.

Avis de la commission des finances : Favorable.

M. le Président : Merci.

M. Beq : Oui, merci, M. le Président. Je vais m'abstenir sur ce rapport. Je voudrais expliquer mon abstention. Aujourd'hui en Tarn-et-Garonne, il y a plus de postes à pourvoir en travail que de gens qui recherchent un emploi. Quand on prend le cumul des personnes au revenu de solidarité active et ceux au chômage, nous avons plus de points. Le cumul des deux ne suffit pas à fournir tous les postes. Sans compter toute la main d'œuvre saisonnière en agriculture, nous avons 10 000 à 12 000 personnes qui viennent ramasser les fruits et les légumes. C'est comme cela et nous avons tout ce qu'il faut aujourd'hui. Nous avons Pôle Emploi. Nous avons nos services du Département, avec nos animateurs départementaux pour l'emploi pour la réinsertion des gens qui sont au revenu de solidarité active. Pour ceux qui ne parlent pas français, nous avons « C'est par les mots », par exemple, où nous inscrivons les gens. Nous payons aussi des permis de conduire à des gens qui en ont besoin. Quand nous creusons un peu, nous nous apercevons que nous inscrivons les gens. Qu'ils y aillent ou pas, les permis de conduire, ils commencent, mais ne finissent pas la formation.

Aujourd'hui, dans le monde de l'entreprise je trouve que cela est trop dur pour tous les patrons de recruter. Je parle de l'entreprise dans laquelle je travaille. Nous n'arrivons même pas à trouver de main-d'œuvre à 1 700 € par mois. Nous trouvons des gens, parfois, qui veulent juste un contrat à durée déterminée de 6 mois. Ils disent ouvertement qu'au bout de 6 mois, ils ont de nouveau droit au chômage. Nous avons un problème de société, cela c'est sûr.

Le travail n'est plus devenu quelque chose de normal, et de prioritaire pour malheureusement, je pense, trop de personnes. Aujourd'hui, cela est devenu quelque chose d'accessoire. Sauf que pour quelqu'un que nous aidons, je ne mets pas en cause nos structures, le revenu de solidarité active cela est très bien, et loin de moi l'idée de le supprimer, aujourd'hui nous en sommes là. Demain on est là et après-demain nous pouvons être sous la table.

Nous avons donc un super système en France et tant mieux. Mais ce système ne fonctionne que parce que par le produit du travail, avec les charges patronales et les charges salariales, nous l'alimentons. Je trouve que cela est désespérant, aujourd'hui, pour les dirigeants de nos entreprises de ne pas trouver de monde, d'avoir des commandes et de ne pas avoir les gens pour faire les commandes. Ils réduisent leurs chiffres d'affaires parce qu'ils ne trouvent pas de monde. Je vois mon ami M. Pécou qui secoue la tête. Je pense qu'il doit, peut-être, être un peu concerné. Cela n'est pas normal.

En France, tout le monde ne fait pas un travail qui lui plaît. Mais, d'avoir un travail n'a jamais empêché d'en chercher un autre. Si on attend toujours d'avoir le travail qui correspond parfaitement à ce que nous voulons faire, en fonction des départements, des localisations, ou des spécificités ou autres, on risque d'attendre longtemps !

C'est bien qu'il y ait encore une énième structure. Mais, personnellement, pour participer aux équipes pluridisciplinaires, je trouve que nous n'avons pas les moyens de faire ce qu'il faut pour essayer de remettre les gens au travail. Je ne veux cibler aucun public, ni quoi que ce soit, mais quand nous arrivons à 6 200 personnes au revenu de solidarité active. Le Département de l'Aveyron, c'est 1 700 personnes et tout ce travail qu'il n'y a pas. Vous traversez Sapiac, vous avez les bâches sur les clôtures. Vous traversez Albasud, cela est pareil. Vous traversez Eurocentre, cela est pareil. Tout le monde recrute, sans forcément des gens avec des formations. Certains métiers sont spécifiques :

- chauffeur poids lourd, il faut passer le permis. Il existe des aides pour cela,
- conducteurs de pelles ou conducteur de chargeuses. Il y a les CACES à passer. Les entreprises paient les CACES pour que les gens le fassent.

Il y a quantité de travaux, des manœuvres et des manutentionnaires. Les entreprises cherchent simplement quelqu'un qui a envie de travailler. La formation se fait après dans l'entreprise, et même cela, nous n'y arrivons pas.

Je sais que ce problème nous n'allons pas le résoudre à notre niveau, ni au niveau du Département. Je pense que le législatif devra évoluer là-dessus. Je ne souhaite pas que nous supprimions les systèmes en place, parce que ce sont de beaux systèmes. Ce sont des systèmes qui préservent. Mais, aujourd'hui, j'ai l'impression que notre curseur est allé beaucoup trop loin. C'est pour cela que je m'abstiendrai sur ce rapport. Merci.

M. le Président : Merci. D'autres questions ? Oui, Mme Sinopoli.

Mme Sinopoli : Si tu permets, je peux donner quelques éléments complémentaires à ce dossier puisque je le porte sur le territoire du pays Midi-Quercy avec Valérie Hébral, Maire de Molières. J'ai entendu ce que vous avez dit, M. Beq, mais cela est un public, quand même, particulièrement éloigné de l'emploi à qui il faut redonner l'assurance de pouvoir se réaffirmer en tant que salarié. Les personnes que nous recevons... Nous en avons actuellement 60 en file d'attente. Cela est une file d'attente que nous avons créée.

Il me semble qu'il faut accorder une attention particulière à certains publics. Là nous travaillons « main dans la main » avec tous les services de l'emploi du département, c'est-à-dire au comité local pour l'emploi, où y siège Pôle Emploi, la mission locale et l'AGEFIPH. Ce sont toutes les personnes qui suivent déjà ce public, mais qui dans le cadre de cette loi, pourront apporter une aide particulière.

Ce qu'il faut savoir, c'est que ces personnes sont recrutées, dès le départ, en contrat à durée indéterminée. Elles sont choisies. Nous avons pu avoir, des expérimentations la semaine dernière. Nous étions dans l'Hérault pour voir une entreprise à but d'emploi. Elle venait d'être ouverte au mois de septembre. Cela est une entreprise qui a remis en emploi 76 personnes, dès le départ.

Je pense qu'il serait dommage de nous exempter de participer à cette expérimentation. Cela fait plus d'un an que je suis ce dossier. De ce que nous avons pu voir des entreprises qui ont déjà été créées, cela est quand même une plus-value certaine pour les territoires. Les personnes sont en emploi, elles créent de la richesse, puisqu'elles cotisent, elles se remettent en valeur et de fait, nous n'avons plus les problématiques de santé ou de logement. Cela évite beaucoup de choses.

Comme elles ont des revenus réguliers, elles n'ont plus le souci de payer leur loyer. Vraiment pour les territoires, tout ce que nous avons eu à voir, était des expériences favorables. Je me permettrais donc d'argumenter à contresens de tes propos.

M. Beq : Ce n'est pas à contresens. Je suis d'accord avec toi. Je n'ai pas dit que j'étais contre. J'ai dit que je m'abstiendrai. Je trouve que nous finançons déjà tellement de choses au niveau du Département. Cela est à titre expérimental, je l'entends. Si cela permet de remettre quelques personnes au travail, cela est très bien.

Je pense que nous avons vraiment un large problème qui dépasse les frontières et les limites de notre Département. Le monde de l'entreprise, c'est quand même lui qui alimente le système. Il ne faut pas l'oublier. Cela n'est pas d'être pour les entreprises et contre le public ou pour le public et contre le privé. Nous avons besoin des entreprises pour alimenter tout le système. Si nous ne les avons pas, notre système ne va pas fonctionner longtemps.

Cela n'est pas normal aujourd'hui. Je le dis et je le répète. Je le maintiens, car je le pense profondément, que cela soit autant la galère pour trouver du monde pour des emplois qui ne nécessitent pas forcément des qualifications, cela n'est pas normal.

M. le Président : Mme Rabault.

Mme Rabault : D'abord, le débat est très intéressant. Mais, je pense qu'il y a 2 points de vue différents. M. Beq a raison. Il y a de vraies difficultés de recrutements. Ce que dit Mme Sinopoli, c'est qu'il y a des personnes qui n'ont pas travaillé depuis tellement longtemps, que si nous ne créons pas une rampe de lancement, il ne se passera rien.

Je précise juste, « territoires zéro chômeur longue durée » a été créé en 2016 avec une expérimentation sur 10 territoires afin de voir ce qui fonctionnait et ce qui ne fonctionnait pas. Cela a été créé, nous sommes d'accord, sous la Gauche, et cela a été étendu sur 50 autres territoires qui peuvent postuler sous le Gouvernement d'Emmanuel Macron. Nous dépassons, quand même, les clivages. Sur les 10 premières expérimentations, il y en a une qui a été menée dans le 20^{ème} arrondissement à Paris, d'autres sur un territoire rural où cela est effectivement une vraie entreprise qui est créée avec une vraie activité. La seule différence qu'il y a par rapport à une entreprise plus classique, c'est qu'il y a un encadrement renforcé. Nous savons très bien que dans ce cas-là, il faut qu'il y ait une aide publique pour payer cet encadrement, car sinon il ne se passera rien. C'est cela l'idée. Pour citer l'exemple de Lodève, mentionné par Mme Sinopoli, 60 personnes ont été embauchées dans une entreprise « à but pour l'emploi » qui permet notamment avec des travaux de bâtiment, de remettre véritablement des gens avec un contrat à durée indéterminée. Ils sont accompagnés et ils ne sont pas « lâchés » sur un poste qu'ils ne seraient, peut-être, pas en mesure de remplir.

J'ajoute pour rassurer M. Beq que le Président de la structure « territoires zéro chômeur de longue durée », c'est Louis Gallois, montalbanais et ancien patron d'Airbus. Vous n'allez pas le qualifier d'être un « gauchiste trotskiste ». Je ne crois pas. C'est lui qui porte cette structure. C'est lui qui est allé la présenter en disant qu'il faut sur des publics de personnes, qui, peut-être, pour certaines ne vont même plus à pôle emploi...

Alors, tu peux le regretter, nous sommes d'accord, mais il faut que nous regardions les choses comme elles sont et pas toujours comme nous voudrions qu'elles soient. Malheureusement ! Et donc là, cela est véritablement, en tous cas sur l'exemple de Lodève, très percutant. Honnêtement, l'expérimentation n'aurait pas été étendue à 50 autres territoires si elle n'avait pas fonctionné. L'État, c'est toujours nous. C'est notre argent. Nous sommes d'accord, il ne mettrait pas des crédits là-dessus. À mon avis, il faut aussi faire un bilan. Les personnes qui sont dans l'entreprise à but d'emploi, ne sont plus au revenu de solidarité active. Tu fais donc moins sur le revenu de solidarité active, car tu as moins de personnes au revenu de solidarité active. Au final, je pense que le Département, même si tu ne le regardes que d'une manière pécuniaire et financière, sera gagnant.

Mme Sinopoli : Au-delà du revenu de solidarité active, nous ne les retrouverons pas dans les commissions du fonds de solidarité pour le logement sur le logement et sur d'autres problématiques. Cela est un challenge qui semble, bien entendu, quand même positif.

M. Beq : Mme Rabault, Louis Gallois est un homme qui me parle en bien, certes. Cela est la première chose. Je vais voter ce rapport puisque nous créons de l'emploi. Par contre, je voudrais que nous sachions, sans avoir les noms, le nombre de personnes qui étaient dans nos structures du revenu de solidarité active et qui vont intégrer celle-ci et que dans un an, nous ayons un bilan là-dessus. Après, s'il faut l'étendre, pourquoi pas. Par exemple, à la communauté des communes, nous avons « Les Jardins du tambourin ». C'est une structure d'insertion. Il y a « les Jardins de las Planes » qui étaient à Labastide-Saint-Pierre et qui sont venus sur Montauban il y a quelques années. C'est encore une structure d'insertion.

Des choses, nous en payons de partout. Je ne suis ni en colère, ni agressif. Je suis simplement désabusé et fatigué de peiner à recruter.

Mme Sinopoli : Excusez-moi, M. Beq, c'est l'État qui va payer la plus grosse partie. Nous, nous allons contribuer à hauteur de 15 %. C'est aussi cette dimension qu'il faut quand même appréhender, me semble-t-il.

M. le Président : Nous n'entendons que cela. Effectivement, il faut remettre les gens au travail. Nous n'avons jamais vu autant de banderoles pavoiser le devant des entreprises en demandant : « nous cherchons de la main d'œuvre ». Sur le coffre des camions ou des fourgons, que cela soit Fauché, que cela soit sur l'autoroute, ils ont tous écrit derrière : « nous recherchons des collaborateurs, rejoignez-nous ».

Je crois qu'il faut arriver à faire quelque chose. Malheureusement, hier soir, nous n'avons pas entendu grand-chose qui soit très porteur. En tout cas, je mets ce rapport au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Unanimité.

Je vous remercie.

0

0 0

0

**6ème COMMISSION – Aménagement, innovation, numérique,
ruralité, contractualisation**

**DÉGÂTS EXCEPTIONNELS ET IMPRÉVUS
SUR LA VOIRIE COMMUNALE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GRAND SUD TARN-ET-GARONNE
ET COMMUNE DE VERDUN-SUR-GARONNE**

Mme Delbreil (rapporteur) : [Délibération dégâts exceptionnels voirie Verdun](#)

Concernant ce rapport, vous avez reçu une modification.

Une aide est accordée aux communes et aux communautés de communes qui ont subi des dégâts exceptionnels et imprévus sur la voirie communale. Le taux d'aide appliqué est de 60 % du montant hors taxe des travaux éligibles, après déduction de la subvention annuelle accordée au titre des travaux d'investissement sur la voirie communale.

Dans ce cadre, la communauté de communes Grand Sud Tarn-et-Garonne et la commune de Verdun-sur-Garonne ont adressé au Département une demande d'aide suite aux intempéries du 11 janvier 2022.

Il est proposé d'accorder les subventions suivantes, étant rappelé qu'une modification du rapport papier vous a été communiquée par mail.

Cette modification porte sur le re-calcul, à la baisse, de notre aide départementale pour la commune de Verdun-sur-Garonne. Celle-ci a obtenu de la part de l'État une aide supérieure à celle initialement prévue, et engendrant un dépassement du taux maximum d'aides publiques fixé à 80 % :

Communauté de communes grand sud Tarn-et-Garonne	
Travaux sur voiries intercommunales suite aux inondations de janvier 2022	59 995 €
Verdun-sur-Garonne	
Travaux sur voiries suite crue de janvier 2022 (et non 40 123 € comme prévu dans le rapport initial)	35 803 €

Compte tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré, il vous est demandé de bien vouloir :

- approuver au titre des dégâts exceptionnels et imprévus sur la voirie communale l'attribution des subventions départementales exceptionnelles telles que détaillées supra,
- adopter sur l'exercice budgétaire 2022 une autorisation de programme de 95 798 €. Les crédits de paiement correspondants seront ratifiés ultérieurement.

Avis de la commission : Favorable à l'unanimité.

Avis de la commission des finances : Favorable.

Mme Nègre : Je ne participe pas au vote.

M. le Président : Merci. Je le mets aux voix.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Unanimité. Je vous remercie.

0
0 0
0

7ème COMMISSION – Agriculture, agroalimentaire, irrigation, circuits courts

FONDS DE SOUTIEN POUR LE GEL 2022

Mme Morvan (rapporteur) : [Délibération soutien gel](#) ; [Délibération soutien gel \(annexe\)](#)

Le Département propose de reconduire, suite au gel d'avril 2022, un fonds d'urgence sur le modèle analogue à celui de 2021.

À cet égard, une enveloppe de 1 million d'euros a été votée, à l'occasion de la session du 23 juin 2022, portant ainsi le montant total de l'autorisation d'engagement (fonds gel 2021 et 2022) à 2 053 750 €.

Le présent rapport a pour objet la définition des modalités d'éligibilité et de versement du fonds d'urgence 2022, ainsi que l'affectation de cette aide entre les 214 premiers bénéficiaires identifiés du fonds d'urgence gel 2022. Il y en a 398. Mais pour l'instant les 214 ont été fournis par la direction départementale des territoires.

Compte tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré, il vous est demandé de bien vouloir :

- approuver les modalités d'attribution des aides aux agriculteurs dans le cadre du fonds d'urgence gel 2022 selon les critères détaillés dans le présent rapport. Il y a la notion de « double gel » qui est entrée en plus dans les critères. Cela concerne les gens avec des gelées deux années à la file, par rapport à 2021. Et il y a le fait que c'est sur la règle des minimis. Cela est expliqué dans le rapport.

- approuver l'attribution des aides départementales aux 214 bénéficiaires identifiés selon le détail annexé, pour un montant global de 527 991 €,

Les crédits correspondants sont inscrits au budget départemental de l'exercice en cours.

Avis de la commission : Favorable à l'unanimité.

Avis de la commission des finances : Favorable.

M. le Président : Avant de le mettre aux voix, il y a un amendement.

M. Deprince : Simplement, cela est très bien ce que nous avons prévu. Mais, je pense qu'il va falloir que les services de l'Agriculture se penchent sur le problème de la sécheresse cette année. Car, il ne faut pas oublier, quand même, il y a les fruits et cela est une belle chose que nous les ayons, mais il y a aussi les céréales. Les céréales, cela est une catastrophe. Pour vous donner une idée, un rendement de tournesols, en moyenne c'est entre 2,2 tonnes et 2,5 tonnes. Cette année nous tournons à 1 tonne, grand maximum. Le soja, c'est autour de 3 tonnes et 3,5 tonnes. Nous sommes à 1 tonne, 1,2 tonne. Les maïs, Cela est pareil, même irrigués. C'est pour cela que c'est catastrophique.

Je pense qu'il va falloir se pencher dessus, car de nombreuses exploitations sont en très grandes difficultés. Pour le secteur de la Lomagne, justement avec l'ail, il faut savoir qu'il y a des agriculteurs qui ont perdu entre 50 % et 70 % de leurs récoltes. Cela n'est pas rien. Cela est même énorme. Il y a une nouvelle maladie qui est sortie depuis 1 ou 2 ans et cette année elle s'est propagée à une vitesse terrible. Il y a des agriculteurs qui avaient 2, 3, 4 ou 5 hectares qui faisaient le chiffre d'exploitation et qui vont être dans de très grandes difficultés.

Et malheureusement aujourd'hui, je ne parle pas pour nous, c'est pour cela que je demande que nous nous y penchions dessus. Quand nous écoutons Mme la Préfète, nous ne parlons que des fruits, et pas des céréales, de l'ail. On ne parle de rien du tout. Je l'ai soumis au Sous-Préfet la semaine dernière. Cela est quand même grave. Nous sommes à la veille qu'il y ait rapidement des manifestations de l'ours, comme ils l'appellent. Je vous le dis comme je le ressens. J'en entends un peu parler avec les jeunes chez moi. Cela est catastrophique.

Je pense donc qu'il serait de bon aloi de commencer à communiquer là-dessus et dire que nous ne laissons pas tomber ces gens-là. L'agriculture en Tarn-et-Garonne, est quand même une chose très importante et je pense que là-dessus, il va falloir que nos services s'y penchent, sérieusement, parce que cela va aller mal, très mal. Je vous le dis.

M. le Président : Merci. Un amendement a été déposé par le groupe « Tarn-et-Garonne d'abord » sur ce rapport. Il a été déposé à l'ouverture de la séance concernant la demande de création d'un fonds de soutien. Il va vous être distribué.

Je vais donner la parole à l'auteur de l'amendement pour vous en donner lecture. Je ne sais pas qui le lit chez vous. Vas-y.

M. Astruc : Comme cela vient d'être évoqué, l'année 2022 a été fortement touchée par la canicule et une sécheresse très importante. Un premier bilan dressé par la direction départementale des territoires et la Chambre d'agriculture fait apparaître des pertes importantes subies par les exploitations agricoles sur l'ensemble des productions.

Au niveau de la préfecture, la reconnaissance des calamités agricoles est en cours d'instruction. Ils sont en train de travailler et la direction départementale des territoires concernant la reconnaissance, fait des expertises.

La sécheresse est un aléa climatique assurable pour certaines cultures ; Les céréales, les éleveurs et les producteurs d'ail ne bénéficient pas notamment de l'assurance récolte et rencontrent de grosses difficultés financières.

Les éleveurs ont subi un fort déficit en fourrages et ils sont confrontés à un coût élevé de la nourriture de remplacement pour leurs bêtes. Surtout les céréales, parce qu'il est difficile de trouver des fourrages.

Les producteurs d'ail n'ont pas été épargnés aux pertes de volumes de production liées à la sécheresse. Se cumulent aussi des pertes de qualité liées aux désordres physiologiques.

Le groupe « Tarn-et-Garonne d'abord » propose de mettre en place un fonds de soutien pour les éleveurs et les producteurs d'ail, considérant qu'ils ont subi des pertes importantes, au même titre que les arboriculteurs.

Les aides attribuées selon les critères déterminés par la commission agricole pourraient être attribuées sur le régime du minimis, dans le cadre de crises conjoncturelles, notamment climatiques.

Voilà l'amendement, M. le Président.

M. le Président : Merci. Je vous ai dit que cet amendement est de portée budgétaire et qu'à cet effet, il doit être examiné par la commission des finances. Il est donc nécessaire de procéder à une suspension de séance, comme ce matin. J'invite les membres de la commission des finances à se réunir dans la salle de commissions permanentes.

Mme Nègre : Il n'y a pas de montant là-dessus.

M. le Président : Il n'y a pas de montant mais cela est quand même de l'argent. Après, il n'y a pas de somme mais nous ne pouvons pas le savoir.

Mme Sardeing : Les choses ont changé ! Je me rappelle m'être une fois « fait retoquer » par l'ancien Président, parce que j'avais posé un amendement, mais comme je n'avais pas mis le montant, il a fallu que je le redépose, avec le montant, pour qu'il puisse passer en commission. Je pense que les anciens s'en souviennent peut-être.

M. le Président : Il n'y a pas de montant. Ce dont nous sommes sûrs, et ce dont je suis sûr personnellement, c'est que tout cela, nous allons le prendre bien sûr en considération. Nous n'avons jamais laissé tomber personne. Je pense qu'il y a 2 ans, quand il y a eu le gel, nous avons même prévu des sommes assez importantes. Je crois que tant que nous ne connaissons pas le chiffre, nous aurons du mal à fixer quelque chose.

M. Astruc : M. le Président, je vous propose une enveloppe de 2 millions d'euros.

M. le Président : Oui, mais est-ce que cela peut se faire comme cela ? Il n'y a pas d'écrit, il n'y a rien.

M. Astruc : Si vous me dites qu'il faut une somme par rapport à cet amendement ?

M. le Président : Oui, mais d'où tu les sors les 2 millions d'euros ? Cela n'arrive pas comme cela.

M. Astruc : Nous arrivons, un peu surpris, parce qu'avec cette sécheresse importante que nous avons subie sur notre département, il était attribué dans le passé des aides aux éleveurs pour l'achat de fourrages.

Les éleveurs sont très touchés. Je suis donc surpris que nous arrivions, à une époque assez tardive, où il n'y a pas de proposition pour notamment les éleveurs et les producteurs d'ail. Ils ont eu également de grosses pertes. Cela a été souligné par M. Deprince qui connaît bien le sujet.

M. le Président : Le problème est soulevé, nous en entendons parler. Mais, personne ne nous l'a dit. Nous ne pouvons pas savoir si vraiment cela a posé des problèmes. Pour l'élevage, je suis complètement d'accord. Il n'y a qu'à se balader et se rendre compte que les vaches se promènent dans les prés et qu'elles n'ont rien à manger. Il faut donc bien que les éleveurs leurs trouvent de la nourriture. Mais à côté de cela, si nous n'avons pas de demandes officielles avec des sommes en face...

M. Astruc : Pour la somme en face, le Groupe « Tarn-et-Garonne d'abord » donne 2 millions d'euros.

M. Baylet : Tout cela, ce sont des gesticulations. Effectivement, nous sommes tous solidaires, des agriculteurs, des producteurs d'ail, et de tout le monde. D'ailleurs, nous travaillons et nous en discuterons lors des orientations budgétaires pour passer à la concrétisation. Cela est bien beau, de manière permanente, d'invoquer des sujets, de dire il faut faire, il faut faire... Je vois que jusqu'à aujourd'hui rien n'a été fait. Là, nous avons un règlement. Nous avons un amendement, qui certes est déposé en l'état, mais qui n'est pas conforme à notre règlement, puisqu'il ne porte aucune somme. Et à l'encan, 2 millions d'euros. Pourquoi pas 5 ou 10 millions d'euros ? Non !

Cet amendement, M. le Président, n'est pas recevable. Il n'est pas nécessaire de réunir la commission puisqu'il n'indique pas les conséquences financières de l'amendement. Cela est donc un vœu pieux, qui s'inscrit dans la manière permanente de « Tarn-et-Garonne d'abord » de se conduire ici. On lance des choses sans les avoir travaillées sans les avoir préparées et sans en calculer les conséquences. J'imagine que, Mme la Présidente de la commission des finances ne peut pas dire que cet amendement n'est pas recevable, parce qu'il n'est pas chiffré.

M. le Président : Je pense que la commission va se réunir, quand même, pour dire que l'amendement n'est pas recevable.

M. Baylet : Il ne l'est pas de par notre règlement. Elle n'a donc pas nécessité de se réunir. Il n'y a pas de chiffre dans cet amendement. La commission des finances ne peut se réunir que s'il y a des conséquences budgétaires. Il n'y a pas de conséquence budgétaire, puisqu'il n'y a pas de chiffre dans cet amendement.

M. Astruc : L'amendement est chiffré.

M. Baylet : Cela est trop tard. Il y a un règlement au Département.

Mme Nègre : Les amendements sont déposés en début de séance.

M. Baylet : Bien sûr.

M. Astruc : Un amendement peut se déposer en séance.

M. Baylet : Au début de la séance !

M. Astruc : En séance !

M. Baylet : D'ailleurs, cet amendement n'existe pas, puisqu'il n'a pas été déposé, nous ne le voyons pas.

M. Astruc : Ah, mais cela est trop facile !

M. le Président : Il est déposé, vous venez de le confirmer avec un crayon.

M. Astruc : Mais un amendement peut être déposé en séance.

M. Baylet : Mais cela n'est pas le cas. Il y a un amendement qui a été déposé. Il n'est pas conforme. Il doit être rejeté et vous « gribouillez » sur un coin de feuille le montant. Cela est un drôle de respect pour les finances du Département. 2 millions pourquoi pas 4 millions ?

M. Astruc : Il y a un deuxième amendement qui est déposé si le premier n'est pas conforme.

M. Baylet : Non.

M. le Président : S'il y en a un deuxième...

M. Astruc : Nous sommes en train de discuter sur des amendements, alors que les éleveurs et les producteurs d'ail également ont subi une sécheresse importante. Nous avons attribué, à juste titre et les arboriculteurs vous remercieront. Mais là, effectivement nous n'allons pas attendre l'an prochain. D'autant plus que vous savez que l'an prochain, il n'y aura pas à intervenir sur des amendements comme ceux-là, ou sur des participations pour les arboriculteurs ou autres, car il y aura l'assurance récolte qui sera en place. À partir du moment où l'assurance récolte est en place, nous ne pourrons plus intervenir. Les agriculteurs qui veulent s'assurer s'assurent, et à ce moment-là, ils sont couverts, y compris les éleveurs.

Cela est donc la dernière année. Cette dernière année, malheureusement les éleveurs ont souffert.

M. le Président : Mme Rabault.

Mme Rabault : Je voudrais en revenir au règlement de notre Assemblée départementale qui dit que les amendements sont remis. Je vais vous lire ce qui est écrit : « il peut être remis par tout conseiller départemental au Président, avant l'ouverture de la séance publique ». Celui qui a donc été remis là, n'est pas recevable par la commission des finances. En tout cas, cela est l'avis que je donnerai.

« Il peut être aussi remis directement au Président du Conseil départemental en séance publique ». C'est ce que vous venez de faire, en mettant un amendement à 2 millions d'euros.

Là, il y a un autre statut. Nous allons essayer de respecter la loi et notre règlement qui dit que dans ce cas, « c'est le Conseil départemental qui vote - c'est-à-dire nous - s'il y a lieu de statuer immédiatement ou de le renvoyer pour avis à une commission d'études compétente et dans ce cas, l'amendement en question - je lis - sera étudié à la prochaine session ». Dans ce cas, l'amendement sera inscrit à l'ordre du jour d'une prochaine commission et sera présenté à la prochaine session départementale qui aura lieu lors des orientations budgétaires du 15 décembre, c'est-à-dire dans un mois.

Nous allons donc examiner celui-ci en commission, mais effectivement, nous ne pouvons pas écrire la loi ou un amendement. Il faut que cela soit un peu précis. Celui-là n'est, à mon avis, pas recevable.

M. Astruc : Vous aviez lu la deuxième partie sur le deuxième amendement ?

Mme Rabault : Alors, nous allons voter si vous voulez.

M. Deprince : À partir du moment où il a été déposé en séance, il sera discuté le 15 décembre à la fin de l'année. La précision sur la somme sera prise le 15 décembre, que cela soit 500 000 €, 1 million ou 2 millions d'euros.

M. Astruc : Aujourd'hui, il s'agit pour nous de se prononcer sur le principe.

M. le Président : Nous sommes d'accord sur le principe. Nous n'allons pas laisser les agriculteurs dans la difficulté.

M. Deprince : Vu les textes, nous sommes obligé d'attendre le 15 décembre, à la prochaine session. Cela se fera sûrement à la fin de l'année.

Mme Nègre : Nous sommes bien au courant de ces difficultés, bien évidemment. Les producteurs d'ail ont notamment saisi le Département. Ils ont également saisi l'État, la Chambre d'agriculture. Tout ce monde est aujourd'hui en train de travailler et de réfléchir à une prise en charge éventuelle. Je pense qu'il conviendrait déjà, sur les fonds, que le Département sache ce qui se fait un petit peu au niveau de l'État. Quelle décision vont prendre l'État et la Chambre d'agriculture, pour accompagner ces exploitants qui sont en difficulté ? Je le sais très bien. Les petits producteurs d'ail ont fourni une production « bio ». Ils sont en grande difficulté du fait de l'impossibilité de commercialisation de leurs produits.

M. Deprince : Cela est un autre problème.

Mme Nègre : D'accord, mais des producteurs ne savent même pas s'ils vont pouvoir pérenniser leurs structures ou pas dans les années à venir. Cela est le premier point.

Sur la forme effectivement, je pense qu'il faut que la commission compétente en la matière s'en saisisse, après avoir concerté les services de l'État et la Chambre d'agriculture à ce sujet. Bien évidemment, le Département doit être solidaire de la profession agricole, prépondérante dans notre département. Je voudrais rappeler, quand même, à ceux qui ont la mémoire courte que quand l'opposition de l'époque avait demandé une indemnisation sur les gelées, à hauteur de 2 millions d'euros pour les agriculteurs, il avait donc été proposé par la majorité à l'époque un montant d'1 million d'euros. Alors, je suis très surprise, aujourd'hui, que 2 millions d'euros sortent, comme cela, du « chapeau » de l'opposition. Voilà, c'est tout ce que j'ai à dire.

M. Bertelli : Ne renverse pas les choses ! Notre délibération c'était 1 million d'euros et c'est vous qui avez surenchéri avec 2 millions.

Mme Nègre : Justement. Je n'ai pas renversé. C'est ce que je viens de dire, Jean-Claude, si tu avais écouté ce que j'avais dit.

M. le Président : Tout le monde est d'accord, nous sommes en train de parler pour rien. Non, nous ne parlons pas pour rien car nous sommes tous conscients qu'il faut aider l'agriculture. Nous l'avons toujours fait. Même mieux que cela, la dernière fois, à ton époque, nous, nous propositions 2 millions d'euros. Toi, tu n'as voulu mettre qu'un million d'euros. Nous allons donc dans ce sens.

Nous ne sommes pas trop « bêtes ». Nous savons qu'il y a des difficultés dans l'agriculture et dans l'élevage. Il y a des problèmes un peu partout. Nous sommes complètement d'accord. Mais le système, comme il a été présenté, dit que cela n'est pas recevable. Je serais d'avis que la commission des finances se réunisse, et dise que le dossier n'est pas recevable. Après, il n'empêche pas que derrière nous travaillerons pour que, le 15 décembre, nous votions et que nous ayons, peut-être, davantage de renseignements au niveau de la Chambre d'agriculture, ou autres, afin de mettre un chiffre en face. Pas des chiffres donnés comme cela. La dernière fois, il y avait eu une discussion dans laquelle nous, nous voulions mettre 2 millions d'euros pour la sécheresse. Toi, tu n'as voulu mettre qu'un million d'euros. Vu que vous étiez majoritaires, vous aviez gagné. Aujourd'hui, nous n'en sommes pas là. Nous n'allons pas nous disputer pour dire qu'il faut aider les agriculteurs. Oui, effectivement, il faut les aider. Nous annulons cet amendement par une commission des finances qui va se réunir. Nous disons que le dossier n'est pas recevable. Ensuite, nous mettons tout cela en route avec notre service agriculture pour savoir comment nous nous y prenons et pour aider tout le monde.

M. Astruc : M. le Président, aujourd'hui au niveau du Département, il n'y a aucun rapport qui parle de sécheresse, d'aides pour les éleveurs et pour les producteurs d'ail. C'est tout logiquement que nous avons fait un amendement. Mais cet amendement, si je comprends bien, reçoit l'approbation de l'ensemble des personnes autour de la table. Si je comprends bien, tout le monde est prêt à regarder par la suite et apporter une aide aux éleveurs et aux producteurs d'ail.

M. Deprince : C'est cela.

M. le Président : Tout le monde est pour. Sauf que, nous ne pouvons pas décider, aujourd'hui, de mettre 2 millions d'euros. Pourquoi pas 3 ou 4 millions d'euros ?

Je pense que nous avons un service d'agriculture et avec la Chambre d'agriculture, ils nous feront une étude sur les problèmes. Nous y mettrons ce qu'il faut. Peut-être qu'il faudra avoir des contacts avec la Préfecture pour savoir... La dernière fois, nous avons dû y aller avec l'autorisation de la Préfecture. Tout le monde est venu. La Région. Nous étions arrivés derrière.

De toute façon, il est certain que nous allons les aider. Je ne vois pas comment nous pourrions faire autrement, que de ne pas les aider. Cela n'a jamais été notre raisonnement. Nous avons toujours été d'accord pour aider les gens, quand ils sont en difficulté.

M. Astruc : Ce n'est pas ce que j'ai dit. Par contre, au niveau de la Chambre d'agriculture et la direction départementale des territoires, ils se sont déjà rencontrés. Ils ont déjà mené un travail concernant la sécheresse et les producteurs d'ail. Cela est en cours. Le Département, s'il intervient, n'interviendra qu'au niveau du minimis. Il n'y a que cette possibilité pour intervenir. Nous ne sommes plus l'année passée dans laquelle nous pouvions aider les entreprises. Aujourd'hui, nous ne pouvons plus qu'à travers le minimis.

La réflexion de notre groupe, était de proposer une aide en direction des éleveurs et des producteurs d'ail. Nous nous apercevons, qu'aujourd'hui, cela est l'unanimité, et je dis tant mieux, parce que cela est nécessaire. Cela est important d'aider l'agriculture.

Mme Rabault : M. le Président, si vous me permettez, nous allons réunir la commission des finances sur cet amendement.

M. Lopez : Ce n'est pas le règlement, vous l'avez lu.

Mme Rabault : Il faut bien que nous nous réunissions sur le premier, celui qui n'a pas de chiffre .

M. Astruc : Le deuxième ?

M. Lopez : Le deuxième, c'est le Président ...

Mme Rabault : Mais je ne parlais pas du deuxième. Je parlais du premier.

M. Lopez : D'accord, cela devient un peu long.

Mme Rabault : Je sais mais je ne peux pas donner un avis toute seule. Je veux bien donner un avis toute seule sur celui-ci qui n'est pas recevable.

M. Lopez : Il n'y a pas de chiffre. M. Baylet l'a dit. Pour une fois que je suis d'accord avec lui. Nous n'avons pas à se réunir pour cette commission. Il n'y a pas de chiffre, il est nul et non avenu. Par contre, sur le second amendement, si nous regardons bien le règlement, M. le Président propose soit que nous statuons immédiatement pour ou contre, soit que nous le remettons à une commission ultérieure, en vue d'une prochaine séance. C'est tout. Cela est clair et nous n'allons pas y passer 20 ans.

M. Baylet : Tout à fait. Cela est notre règlement. Sur le fonds, nous sommes tous d'accord. Il faut aider les agriculteurs.

Mme Rabault : Sur la forme, il y a un amendement déposé. C'est la commission des finances qui dit qu'il n'est pas recevable.

M. Baylet : Non !

Mme Rabault : Si ! Il a été déposé avant la séance. Il y en a deux. Il y a celui déposé à 2 millions d'euros. C'est le Président qui dit que nous le reportons. Et il y a le premier, sur lequel nous devons statuer.

M. Astruc : Il faut statuer sur les deux.

M. le Président : Nous allons couper court. Je lève la séance. La commission des finances se réunit et elle prend les dispositions. Vous viendrez me les remettre et après nous le passerons au vote. Ainsi, tout le monde sera d'accord.

... (*suspension de la séance à 14h47*) ...

0
0 0
0

... (reprise de la séance à 14h50) ...

M. le Président : Je vais donner la parole à la Présidente de la commission des finances pour avoir le résultat du premier amendement. Ensuite, je reprendrai la parole pour le second.

Mme Rabault : La commission a voté. Elle a reconnu, et a décidé, que l'amendement n'était pas recevable au motif qu'il n'y avait pas de montant.

M. le Président : Pour le second amendement, je propose que nous décidions de l'inscrire à la commission du 15 décembre. Nous le décalons. Tout sera clair, et d'ici là, nos services vont travailler pour essayer d'avoir des chiffres, un peu plus précis sur ce dispositif. Qui va venir ? Les éleveurs ? Il y a peut-être d'autres personnes. Il parlait tout à l'heure des céréaliers.

M. Deprince : Les céréaliers sont en principe assurés.

M. Baylet : M. le Président, cela n'est pas à la prochaine session mais c'est renvoyer pour avis devant la commission d'études compétente. C'est elle qui dira, si oui ou non, nous l'inscrivons à la session. Cela n'est pas pareil.

M. le Président : D'accord. Nous y allons comme cela. Je vais le faire voter.
Qui est contre cette méthode ?

Cela veut dire que tout le monde est pour. Nous, nous occupons de le remettre en ordre pour que nous puissions aller vers ces aides, bien sûr, comme nous l'avons toujours fait.

Mme Rabault : Nous n'avons pas voté.

M. le Président : Si nous avons voté. Je viens de le dire, vous n'écoutez pas.

Mme Rabault : Non, non.

M. le Président : Si, vous avez tout voté. Elle a fait voté le premier. Moi, j'ai fait voté après.

Mme Le Corre : Nous avons voté les amendements.

M. Deprince : Nous n'avons pas voté le gel.

M. le Président : Le fonds de soutien au gel ? Il me semblait que je l'avais fait.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Unanimité.

Je vous remercie.

0
0 0
0

8ème COMMISSION – Transition écologique, eau, déchets

MOBILISATION DE LA RESSOURCE EN EAU SUR L'AXE TARN : CONVENTIONS DE DÉSTOCKAGES À PARTIR DES RÉSERVES HYDROÉLECTRIQUES

M. Belloc (rapporteur) : [Délibération mobilisation ressource en eau Tarn](#); [Délibération mobilisation ressource en eau Tarn \(annexe 1\)](#); [Délibération mobilisation ressource en eau Tarn \(annexe 2\)](#)

Afin de soutenir les étiages de la rivière Aveyron, le Département du Tarn, pour le compte des Départements de la Haute-Garonne et du Tarn-et-Garonne, contractualise avec Électricité de France (EDF) pour réserver :

- 20 millions de m³ depuis le barrage de Saint-Peyres,
- 3 millions de m³ depuis le barrage de la Raviège,
- 3 millions de m³ depuis les barrages dits « au fil de l'eau ».

La convention et l'avenant joints précisent les conditions de mobilisation des volumes d'eau ainsi que la tarification pratiquée.

Jusqu'ici, la facturation établie par EDF s'appuyait sur le coût du préjudice énergétique généré par les lâchers d'eau, constitué de 2 termes :

- la des-optimisation de la production d'énergie
- ainsi que le coût des opérations engagées pour mettre à disposition les volumes.

Ce principe de tarification offrait deux inconvénients : d'une part un manque de lisibilité sur les tarifs proposés et d'autre part la volatilité, ainsi que la variabilité du prix de l'énergie.

L'État et EDF nous proposent un nouveau mode de facturation qui se généralise sur les différents bassins : « le partage des charges ». Dans cette approche, il est considéré que le barrage est multi-usages et que les différents utilisateurs contribuent au paiement des charges de l'ouvrage au prorata de leurs usages.

Il est important de souligner que le tarif va plus que doubler sur l'axe Tarn, sachant toutefois qu'il reste inférieur à ceux pratiqués sur les axes Aveyron et Garonne.

Le plan de financement est le suivant :

- Agence de l'eau Adour-Garonne : 50 %
- Départements : 50 %

La répartition entre les 3 Départements est principalement en fonction des prélèvements constatés :

- 43 % pour le Tarn,
- 36 % pour le Tarn-et-Garonne,
- et 21 % pour la Haute-Garonne.

Compte tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré, il vous est demandé :

- approuver les termes de la convention ainsi que ceux de l'avenant tels que présentés en annexe,
- d'autoriser M. le Président à signer, au nom et pour le compte du Département, lesdits contrats,

- approuver le plan de financement, sachant que les crédits correspondants ont été inscrits au budget départemental de l'exercice en cours.

Avis de la commission : Favorable.

Avis de la commission des finances : Favorable.

M. le Président : Est-ce qu'il y a des questions ?

Mme Rabault : Je trouve que cela est une action peu connue du Département et qui est extrêmement importante. Je voudrais rebondir sur ce que vous nous aviez dit, M. le Président, lors de la commission des finances. Si nous additionnons tout, cela fait quand même 133 millions de m³ qui sont un peu « à la main » du Département. Comme vous l'avez rappelé, vous avez eu des « sueurs froides » en plein milieu du mois d'août. Il y a des moments où il aurait pu manquer d'eau potable. Je ne parle pas d'eau d'arrosage. Je parle d'eau potable. Le Département, avec la politique de lâcher que vous organisez, avec les partenaires (SMEAG, EDF, etc.), comme tu viens de le dire, vous avez fait en sorte que les catastrophes soient évitées.

Je pense que ce rôle du Département, est extrêmement important. Budgétairement, nous sommes quand même sur une somme de 500 000 €. Cela n'est pas rien. Cela est indispensable, parce que l'eau potable, c'est quand même le premier des biens pour chacune et chacun d'entre nous. Mais, je voudrais vraiment le souligner parce que cela est une action qui est extrêmement importante, et qui va sans doute être amenée à prendre de l'ampleur, avec les sécheresses que nous avons vues. Ce point-là, mériterait, à mon avis, de gagner en visibilité sur cette action-là.

M. le Président : Je voudrais rajouter, que nous ne sommes pas au bout de nos peines. Dans 1 demi-heure ou dans 1 heure, il va y avoir une autre réunion à la Préfecture. Nous avons tout un tas de stations qui n'ont plus d'eau. Ils arrivent, ils vont pomper dans le sec, car il n'a pas plu du tout. Nous allons aller, avec M. Belloc, à la Préfecture pour, à nouveau, autoriser des lâchers. Nous allons rajouter des dépenses supplémentaires, et peut-être pas au même tarif car nous sortons de la première convention. Il y va donc pour essayer de voir ce que compte faire EDF et combien elle compte nous vendre les mètres cubes d'eau que nous allons lâcher. Nous ne sommes pas au bout de nos peines.

Les barrages qui nous appartiennent, à 50 % pour celui de Saint-Géraud, est pratiquement à sec. Nous allons avoir du mal à en sortir d'autres. Il faut quand même en garder pour alimenter le petit ruisseau qui sort dessous. Le Tordre, je suis allé le voir il y a 15 jours, il est très très bas. Nous ne pouvons plus en prendre. Donc, quelque part, nous sommes dans une situation très compliquée.

Si nous voulons encore avoir un peu d'eau dans l'Aveyron, il faut absolument que le Département du Tarn nous laisse venir un peu d'eau sinon nous allons avoir des soucis d'eau à Nègrepelisse et partout.

L'un après l'autre. Allez-y, M. Belloc puisque vous êtes responsable de ce dossier.

M. Belloc : Mme Rabault a raison dans le principe. Il faudra être un peu plus clair parce qu'aujourd'hui nous nous y perdons. Il y a plein d'entités partout. Tout le monde fait un peu « son prix de l'eau ». Cela est quand même quelque chose de très complexe à suivre. Aujourd'hui, nous avons besoin de clarté et de lisibilité. Je t'assure que j'ai eu durant tout l'été, en amont, plein de réunions avec les Coteaux de Gascogne. Il y a un autre sujet qui va être abordé dans les prochains mois.

Nous avons le SMEAG, et toutes ces entités qui sont là. Je dirai même heureusement, car aujourd'hui, si vous avez eu de l'eau sur vos cours d'eau, c'est un peu grâce à eux. Nous avons su lâcher quand il le fallait, et les mètres cubes qu'il fallait. Tout cela est calculé. Nous étions vraiment au mètre cube près. Nous donnions de l'eau juste ce qu'il fallait pour maintenir l'eau potable et tout ce qui va derrière. Golfech en a besoin aussi. C'est quand même une consommatrice d'eau car il faut refroidir le réacteur. Heureusement, car aujourd'hui, s'ils n'étaient pas derrière à Golfech, je pense que nous aurions le prix de l'eau un peu plus conséquent par rapport à Électricité de France.

Aujourd'hui, il y a la rentabilité d'EDF qui se pose là, car nous avons besoin d'énergie quand nous allons passer l'hiver. Nous allons nous en apercevoir. Nous avons l'été et l'hiver à passer. Nous allons nous apercevoir qu'il risque de nous manquer de l'eau et de l'énergie pour produire de l'électricité. Tout est un amalgame. Aujourd'hui, pour ma part, j'y suis presque tout les jours. Cela est assez complexe. Je cherche à comprendre, mais j'ai compris comment cela fonctionnait. Cela est difficile. Je voulais vous dire que j'ai rendez-vous avec Mme la Préfète à 16h. Nous allons proroger les délais sur la période, car l'étiage s'arrêtait au 31 octobre. Là aussi, EDF va peut-être nous contraindre à payer l'eau encore plus cher. Cela va être la négociation qui va se passer dans quelques heures.

L'eau, je pense que cela va donc être l'élément majeur de notre mandat. Enfin majeur, il n'y a pas que celui-là, mais cela va être un des éléments qui sera très important de travailler, tous ensemble, pour avancer tous ensemble.

M. le Président : Merci.

M. Deprince : Je pense qu'à un moment donné, il va falloir aussi se poser la question de faire un syndicat départemental de l'eau potable. Cela part dans tous les sens. En plus, nous pourrions avoir d'autres financements. Il y a des réseaux qui sont dans un état catastrophique. Je pense qu'un syndicat départemental de l'eau... Le jour où nous pourrions arriver à faire cela comme nous l'avons fait pour l'électricité, je pense que cela, sera une bonne chose. Il y a des pertes d'eau énormes sur des réseaux. Les prix, c'est comme cela, ça coûte. Cela est de la folie ! Cela ne va pas régler le problème de l'eau qui arrive en ce moment, je suis d'accord, mais peut-être qu'à un moment donné, nous arriverons à monter une structure qui « tienne vraiment la route ».

M. Bésiers : M. le Président, simplement, puisque M. Belloc siège au conseil d'administration de la Compagnie d'aménagement des coteaux de Gascogne, je regrette que le dossier de la CACG ait été sorti de cette commission. Je pense qu'il était prégnant.

M. Belloc : Il a été justement sorti afin de mieux le préparer, le travailler et vous en faire part d'une façon beaucoup plus claire.

M. le Président : Il était trop léger.

M. Bésiers : Sauf que de notre côté, M. Baylet, le Président de Tarn-et-Garonne numérique, engage la démarche d'un syndicat d'aménagement départemental. La Compagnie d'aménagement des coteaux de Gascogne, de ce que nous savons, va avoir son assemblée générale le 24 novembre prochain, avec la participation des Régions à la recapitalisation. Je crois qu'il n'y a pas loin de 10 millions d'euros cumulés pour les 2 Régions, le Département de la Haute-Garonne - qui vient aussi abonder - ainsi que les Départements du Lot, des Hautes-Pyrénées, du Gers, et enfin tous les Départements qui sont riverains. Je ne vais pas refaire, ici, offense à qui que ce soit de l'utilité de la compagnie d'aménagement des Coteaux de Gascogne et de la gestion de la ressource en eau qu'il y a autour du bassin de la Garonne.

C'est dommage que ce rapport n'ait pas été mis, parce qu'à côté de cela, le Président de Tarn-et-Garonne numérique fait la tournée des établissements publics de coopération intercommunale, pour justement voir ce qu'il en est par rapport à :

- premièrement, Tarn-et-Garonne numérique d'une part,
- deuxièmement par rapport à ce questionnement sur la modification des statuts. Vu que l'assemblée générale se tient le 24 novembre pour la Compagnie d'aménagement des coteaux de Gascogne, cela est vraiment, à mon sens un peu tard pour que nous le remettions. Sachant que les éléments ont été fournis au Département. De ce que nous savons, pour que nous puissions statuer sur cette augmentation de capital, il est demandé, je crois, 1 million d'euros pour le Département de Tarn-et-Garonne, afin d'avoir une place en plus au conseil d'administration de la Compagnie d'aménagement des coteaux de Gascogne. Ce sont toutes les questions que nous avons par rapport à cela. Nous regrettons vraiment que cela, n'ait pas été maintenu, ici, au niveau de cette session. La session suivante est peut-être, à notre goût, un peu trop tardive.

M. Belloc : Pourquoi cela a été tardif ? Parce que nous avons tous travaillé dans l'urgence. Cela a été proposé dans l'urgence. Nous travaillons sur ce dossier depuis le mois de juin. Cela est un très gros dossier, avec 2 Régions, Occitanie et Nouvelle-Aquitaine, avec comme tu le disais des partenaires qui sont des départements. 3 banques abondent dans ce sens. Cela est un très gros dossier. Le directeur, M. Willy Luis, a travaillé sur ce dossier. C'est vrai que nous, pour vous le proposer, nous avons préféré le retirer plutôt que de le présenter en filigrane.

M. le Président : Nous n'avions pas tout ce qu'il fallait.

M. Belloc : Nous n'étions pas là-dedans. Je vous assure que nous allons travailler dessus et à la prochaine réunion ...

M. Bésiers : Juste en complément, puisque certains ont assisté au comité syndical de Tarn-et-Garonne numérique, j'avais souhaité que nous nous appuyions sur cette structure, légitimement, puisqu'elle est là depuis de très nombreuses années. Il y a l'ingénierie et l'expertise de celle-ci qui pourrait nous accompagner et aussi sur ce que pourrait mettre en place le syndicat Tarn-et-Garonne numérique. Je pense que, là aussi, appuyons-nous sur des structures déjà existantes.

Mme Rabault : Je vais être franche, je me suis exprimée auprès de M. Belloc et du Président, j'ai dit que j'étais en désaccord avec ce que proposait la Compagnie d'aménagement des coteaux de Gascogne. Ils demandent un « chèque en blanc » d'1 million d'euros. Nous, nous mettons des conditions d'actionnaires qui sont très claires pour que les redevances pour les agriculteurs n'augmentent pas.

M. Deprince : Parce qu'ils veulent les augmenter.

Mme Rabault : Ils veulent sacrément les augmenter. Quand nous avons dit que nous préservions le pouvoir d'achat, nous mettons 1 million d'euros au capital et comme nous rentrons au capital, nous mettons des clauses d'actionnaires. Nous, nous sommes, peut-être, un petit département, mais nous n'allons pas rester là-dessus vis-à-vis des agriculteurs. Surtout que la Compagnie d'aménagement des coteaux de Gascogne irrigue 15 % du département. Il reste donc 85 % autres. C'est cela la réalité. C'est plutôt coté Lomagne et cela est très bien. Cela est le premier point.

Le deuxième point porte sur le montage que fait la Compagnie d'aménagement des coteaux de Gascogne. C'est de développer les énergies renouvelables. Cela est très bien, avec le rendement des énergies renouvelables, de pouvoir aussi abonder des parties qui sont sur l'irrigation. Tout cela est très bien, sauf que les choses doivent être cadrées. Cela est toujours avec l'argent des agriculteurs.

Il ne vous aura pas échappé, aussi, dans le rapport 2021 de la Cour des comptes sur la Compagnie d'aménagement des coteaux de Gascogne, ils ont, quand même, connu plusieurs déconvenues financières. La Cour des comptes a été très critique. Ils ont aussi multiplié les activités à l'international. Pour de l'irrigation en local, je ne sais pas trop ce que sont les activités à l'international. Je me pose quand même des questions. C'est tout cela que nous mettons sur la table. Ce n'est pas parce que nous sommes un petit département que nous n'avons pas notre mot à dire là-dessus.

M. Belloc : Cela est quand même le public qui, dans un partage, a la majorité sur le privé. Nous pouvons influencer, quand même, sur les politiques qui seront menées.

M. Baylet : Alors, dans ma longue présidence ici, il y a 2 dossiers sur lesquels j'ai toujours échoué. Mettre fin à la gratuité des transports scolaires, car je trouve cela inéquitable. Selon les revenus des uns et des autres, cela n'est pas normal que celles et ceux qui sont au revenu de solidarité active et au chômage soient traités de la même manière que ceux qui gagnent 10 000 € par mois. Je n'ai jamais été suivi autour de cette table.

Le second sujet, sur lequel je n'ai jamais été suivi, est dans le droit fil du syndicat départemental d'électricité, aujourd'hui d'énergie, et dans le droit fil du syndicat de traitement et collecte des déchets que nous avons créé, même si tout le monde n'y est pas adhérent. Je souhaitais créer un syndicat départemental des eaux. Je n'ai jamais réussi à convaincre l'Assemblée départementale.

Pourquoi le voulais-je ? Parce que cela est très inéquitable de voir, que selon le secteur où l'on est, on paie l'eau tel prix, ou tel autre prix. Certains syndicats gèrent très bien : ils portent des réserves d'investissements et amortissent. D'autres, cela est la « course à moins cher que moi, tu n'y arriveras pas ». Donc, cette affaire d'eau a toujours été très compliquée pour répondre à la question sur la création d'un syndicat départemental de l'eau. Je continue à appeler de mes vœux, mais les Présidents des syndicats primaires sont plutôt hostiles et généralement « toutes griffes dehors ».

Sur le débat que nous avons, ne confondons pas les choses. Cela n'a rien à voir. La Compagnie d'aménagement des coteaux de Gascogne recapitalise dans des proportions considérables, 25 millions d'euros quand même, pour des raisons qu'il me semble, nous devrions connaître. Comment en sont-elles arrivées là ? Je me souviens que la Compagnie des Coteaux de Gascogne est l'auteur du canal de la Neste. Elle est donc très importante sur tout le secteur de la Lomagne. C'était une compagnie prospère, bien gérée et qui fonctionnait bien.

Comment en sont-ils arrivés à être obligés de demander une recapitalisation pour ces montants ? Il faudrait, quand même, que nous ayons toutes les informations nécessaires même si je suis favorable à les accompagner, parce qu'ils nous sont indispensables. Mais, la Compagnie des coteaux de Gascogne est présidée par un aquitain. Ils sont à Tarbes. Cela est une grosse boutique qui est aujourd'hui, quand même, en difficulté.

Or nous, c'était notre débat de tout à l'heure, quand même, d'une certaine manière, même s'il n'a pas été bien initié. Nous avons l'impérieuse nécessité de créer des conditions pour reprendre la politique que j'ai menée, pendant tant et tant d'années, qui faisait que nous avions la surface agricole utilisée (SAU) la mieux irriguée de Midi-Pyrénées - c'était avant la région Occitanie - la cinquième de France. Aujourd'hui, nous avons perdu des places car rien n'a été fait pendant des années.

Nous voulons repartir à l'offensive. Cela est indispensable et impératif, étant donné la situation des agriculteurs qui sont dans une difficulté atroce, par rapport à ces sujets de maîtrise de l'eau. J'ai effectivement, compte tenu de cette situation, regardé, en lien avec le Président, quelles étaient nos possibilités. Le Département n'était pas pour des raisons qui sont compréhensibles en la matière... La Chambre d'agriculture ne voulait pas en entendre parler. Il fallait pour ce faire un syndicat mixte. Je me suis dit que plutôt que créer un syndicat mixte, ce qui prend beaucoup de temps - il faut beaucoup de délibérations des communes et des communautés de communes - nous en avions un qui existait, c'était Tarn-et-Garonne numérique, dont il suffisait d'élargir son champ de compétences. C'est ce que nous avons décidé de faire.

J'ai commencé, effectivement, le tour des communautés de communes. Je vais faire les quelques-unes qui restent rapidement, et leur proposer de délibérer et d'adhérer à Tarn-et-Garonne aménagement. Proposer, nous l'avons déjà évoqué, au conseil d'administration de Tarn-et-Garonne numérique de devenir Tarn-et-Garonne aménagement. Rapidement, car nous sommes contraints par un certain nombre de délais pour des raisons financières et de rapidité pour les sinistres des agriculteurs. Nous allons rapidement le faire pour passer immédiatement à l'offensive et surtout passer à la réalisation des curages, des retenues supplémentaires et de nouveau de « reprendre la marche en avant » pour le Tarn-et-Garonne qui a abandonné la maîtrise de l'eau et la capacité d'irrigation pour les agriculteurs, digne de leurs besoins. Ils sont aujourd'hui dramatiques. Autrement, nous aurons des pans entiers du département, ceux qui n'avaient pas été pris dans les premiers plans, qui disparaîtront.

Voilà, les raisons pour lesquelles nous avons décidé de le faire sous la forme d'une transformation de Tarn-et-Garonne numérique vers Tarn-et-Garonne aménagement.

Dernier point, sur des sujets aussi importants pour notre Département, je crois quand même que cela est mieux que ce soit nous qui maîtrisons notre avenir, que de le confier à des compagnies qui, aussi respectables soient-elles, je parle des Coteaux de Gascogne, sont composées de beaucoup de monde. Leur vocation première n'est pas celle-là.

Ce sont donc 2 sujets différents. Il faut accompagner la compagnie d'aménagement des Coteaux de Gascogne, même si je souhaiterais en savoir plus et même si je suis d'accord avec Mme Rabault sur le fait qu'il ne faut pas, quand même, que nous mettions de l'argent et qu'en même temps ils augmentent nos agriculteurs de la Lomagne.

Mais, il est indispensable que nous-mêmes, nous reprenions la maîtrise de notre destin en matière d'irrigation et en matière de maîtrise de l'eau.

M. le Président : Plus de questions ? Si.

M. Astruc : J'ai une question par rapport aux retenues de 5 000 à 40 000 mètres cubes. Pouvez-vous me dire comment les projets vont se réaliser chez les agriculteurs et comment vous allez percevoir les subventions de l'Agence de l'eau Adour-Garonne ?

Cela est un sujet que nous avons initié. Cela est un sujet que nous avons porté et c'était la Chambre d'agriculture qui devait porter ce type de projet.

Mme Rabault : Elle ne le veut plus.

M. Astruc : Nous sommes d'accord, elle ne le veut plus. Mais ce qu'il faut que vous sachiez, c'est que pour que l'Agence de l'eau puisse attribuer une subvention, elle ne peut pas l'attribuer directement à l'agriculteur. Il faut qu'il y ait un bail emphytéotique du terrain de l'agriculteur où il va réaliser le lac. Un bail emphytéotique en direction du syndicat, de la Chambre d'agriculture. Et en retour, il faut qu'il y ait de nouveau un bail emphytéotique, vers l'agriculteur, pour que celui-ci puisse bénéficier de la retenue et puisse se servir de cette retenue. Cela est donc une véritable usine à gaz.

C'est pour cela que je pose la question car je connais très bien le sujet pour l'avoir initié et porté. C'est pour cela qu'il faut trouver des solutions plus simples que cela.

M. Baylet : Vous n'avez rien porté puisqu'il est toujours au niveau zéro. Rien n'a été fait. C'est bien beau de toujours mettre en avant les difficultés. J'ai pris une autre approche, c'est celle de faire. Nous discutons avec les communautés de communes. Nous allons transformer Tarn-et-Garonne numérique. Nous sommes en lien avec l'Agence de l'eau. Nous avons des réunions, pas plus tard d'ailleurs que cet après-midi, avec nos collaborateurs. Nous allons y arriver. Si nous commençons par mettre en avant tous les inconvénients, et toutes les impossibilités, nous ne faisons jamais rien. Cela a été votre cas. Là, nous allons faire et vous verrez.

M. Astruc : Cela a été le cas de la Chambre d'agriculture.

M. Baylet : Peu importe ! Eh bien, justement à partir du moment où la Chambre d'agriculture ne le faisait pas, il fallait trouver une autre solution. Vous n'avez pas réussi à la trouver.

M. Astruc : Il faut trouver une autre solution, mais je vous dis la réticence éventuelle des agriculteurs. Ils devront faire un bail emphytéotique, auprès de ce syndicat, et ensuite faire de nouveau, un bail emphytéotique pour récupérer le lac et avoir l'autorisation de pomper pendant une durée de 30 ans. Par la suite, ils redeviennent propriétaires de tout. Il va falloir donc expliquer cela et le vendre. Le monde paysan, je le connais un petit peu.

M. Baylet : Avant d'expliquer et de vendre, il faut agir, avancer, et il faut avoir une structure porteuse ainsi que les financements. Quand on avance, on y arrive toujours. Quand on commence à mettre devant, comme vous l'avez toujours fait, tous les inconvénients, on n'y arrive jamais.

M. Astruc : Nous avons toujours avancé, sauf que l'Agence de l'eau ne nous attribuera les subventions qu'à partir du moment où vous aurez réalisé les retenues.

M. Baylet : Cela, c'est ce que vous dites.

Mme Rabault : M. Astruc, je vais vous dire les choses franchement. L'Agence de l'eau proposait 2 millions d'euros de subventions pour, à la fois des lacs collinaires ou curer les lacs qui sont envasés. Sauf qu'au départ la Chambre d'agriculture avait dit oui, puisqu'il fallait un porteur public. L'Agence de l'eau ne veut pas donner 2 millions d'euros à des privés. Il faut un porteur public. La Chambre d'agriculture s'est retirée.

Là-dessus, il y a une discussion avec Mme la Préfète. Je lui ai dit qu'il était hors de question que nous laissions « filer » 2 millions d'euros, alors que nous avons des besoins, sur l'irrigation. Cela est quand même un point très important. Quand nous en avons discuté aussi, parmi les porteurs publics, il peut y avoir les établissements publics de coopération intercommunale. Mais un EPCI couvre un territoire qui n'est pas le territoire départemental. Or, l'idée c'était bien d'avoir une politique départementale sur cette question-là.

La deuxième question, cela peut aussi être par le Département ou cela peut être par un outil qui existe : Tarn-et-Garonne numérique a déjà toute la structure, et peut commencer tout de suite. Cela permet d'avoir ces 2 millions d'euros, sinon vous les perdez. C'est jusqu'à fin décembre.

M. Astruc : Ce n'est pas que nous allons perdre 2 millions d'euros.

M. Baylet : De toute façon, cela est un dossier que nous inscrirons pour la prochaine session. Je vous ai demandé de ne pas l'inscrire là, car nous sommes encore dans la construction de tout cela. Nous ne sommes pas tout à fait prêts. Mais, nous avons bien avancé. Lors de la session du mois de décembre, nous serons prêts et nous aurons ce débat, qui est prématuré.

M. Astruc : Les 2 millions d'euros seront attribués au fur et à mesure que vous débloquentez des projets. Vous avez des projets d'agriculteurs. Un agriculteur qui prend 50 000 €...

Mme Rabault : S'il n'y a rien à la fin de l'année, ils sont perdus.

M. Astruc : Mais s'il n'y a pas d'agriculteur qui se présente, vous n'aurez rien non plus. Cette subvention n'est versée que dans le cadre de la substitution. Je peux vous dire que si c'est l'agriculteur qui bénéficie de la subvention directe - ce pour quoi j'ai essayé de me battre - à ce moment-là, il va réaliser lui-même sa retenue. Une retenue qui va coûter 30 000 € quand les agriculteurs le réalisaient avec la politique du Département dans le passé. Le même lac, s'il se fait à travers un appel d'offres, comme cela doit se faire car vous ne pouvez pas passer autrement au niveau d'une collectivité, va coûter bien plus cher. Nous allons donc dépenser, encore plus, l'argent public et l'argent de l'agriculteur.

Il y a matière à réflexion pour essayer de récupérer l'argent. Il faut que cela soit l'agriculteur qui perçoive directement la subvention.

M. le Président : Après nous arrêtons là-dessus !

M. Baylet : Cela est interdit par le règlement européen.

Mme Rabault : Cela est contraire aux règles européennes des minimis. Vous savez ce qui s'est passé pour les arboriculteurs ? C'est le premier dossier que j'ai regardé, quand j'étais Députée, en 2012. Il a fallu qu'ils remboursent des aides qu'ils avaient reçues après le gel de 1991. Alors, des dossiers mal montés, qui font que 20 ans après, les gens doivent rembourser, eh bien, cela est nul ! Franchement, il faut que les choses soient cadrées. Quand il y a des subventions publiques, vous ne pouvez pas les allouer n'importe comment.

M. Astruc : Je le sais. C'est pour cela que j'ai rencontré Christophe Béchu en lui demandant d'avoir une enveloppe au niveau de l'environnement, dans le cadre du réchauffement climatique.

M. le Président : De toute façon, nous allons nous arrêter là sur ce dossier.

M. Baylet : M. le Président, je vous présenterai, nous n'avons pas besoin de Christophe Béchu, un rapport complet et je vous demande de l'inscrire à la prochaine session.

M. le Président : D'accord. Là-dessus, sur la mobilisation de la ressource en eau sur l'axe Tarn - convention de déstockages à partir des réserves hydroélectriques, il me reste à mettre aux voix, chose que je n'ai pas encore faite.

Qui est contre ?
 Qui s'abstient ?
 C'est l'unanimité.

Je vous remercie.

0
 0 0
 0

9ème COMMISSION – Culture patrimoine, langue occitane

ÉLABORATION DU PREMIER SCHÉMA DÉPARTEMENTAL POUR LA CULTURE EN TARN-ET-GARONNE

Mme Ducassé (rapporteur) : [Délibération schéma culture](#) ; [Délibération schéma culture \(annexe\)](#)

Ce rapport propose de lancer, officiellement, l'élaboration de ce premier schéma départemental pour la culture en Tarn-et-Garonne pour la période 2022-2028.

Il met en évidence la méthodologie basée sur les ressources internes et en articulation avec les autres schémas dont dispose la collectivité. Une attention particulière sera portée auprès des jeunes en termes de communication et de programmation.

Pour mener à bien ce travail, le rapport précise que deux instances de gouvernance vont être mises en place, à savoir :

- Un comité de pilotage, composé de :

- Madame Christiane Le Corre, vice-Présidente déléguée à la culture,
- Madame Patricia Ducassé, Présidente de la 9^{ème} commission culture, patrimoine, langue occitane,
- Madame Valérie Rabault, membre de la 9^{ème} commission culture, patrimoine, langue occitane,
- Madame Catherine Bourdoncle, membre de la 9^{ème} commission culture, patrimoine, langue occitane,

- Monsieur le directeur général des services,
- Madame la directrice générale adjointe du pôle savoirs et animation des territoires,
- Madame la directrice des affaires culturelles.

- Un comité technique, placé sous l'autorité du comité de pilotage, composé de personnes ressources apportant leur expertise sur les différents champs de compétences et réalisant les productions nécessaires à l'avancement du projet.

Compte tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré, il vous est demandé de bien vouloir :

- approuver le principe relatif au lancement d'une stratégie départementale pour la culture en Tarn-et-Garonne, en vue de l'élaboration du premier schéma départemental 2022-2028 pour la culture en Tarn-et-Garonne, étant précisé que ce schéma vous sera soumis, pour approbation, lors d'une séance ultérieure,

- approuver la composition des deux instances de pilotage telles que définies supra.

Avis de la commission : Favorable.

Avis de la commission des finances : Favorable.

Mme Le Corre : Je vais compléter les propos de Mme Ducassé en disant que nous avons mis en place une orientation stratégique de ce schéma, afin de faire de la culture un levier de développement et de maillage, pour plus d'attractivité dans notre territoire dont le but est :

- d'encourager une culture de proximité accessible à tous, Mme Ducassé l'a dit, et surtout à nos enfants du département,
- d'installer le Département comme interlocuteur et référent culturel auprès des acteurs culturels et des collectivités territoriales.

Nous faisons la proposition d'un plan d'action sur 6 ans. Nous organiserons un événement pour le présenter aux acteurs culturels du territoire, en espérant pouvoir tenir ces dates de fin 2023. Merci.

M. le Président : Avant de passer au vote, des noms ont été donnés pour la composition du comité de pilotage : Mme Christiane Le Corre, vice-Présidente, Mme Patricia Ducassé, Présidente, Mme Valérie Rabault n'en fait pas partie. On me dit de proposer Mme Marie-José Mauriège. Je crois que vous y étiez et que vous avez été oubliée.

Mme Mauriège : Non, je n'ai pas du tout été oubliée, mais j'ai fait une demande pour savoir si je pouvais participer au comité de pilotage.

M. le Président : Quand vous allez voter, il y aura la candidature de Mme Mauriège dans le système. Je vais donc passer au vote.

M. Lopez : Je signifie que les élus du canton de Moissac s'abstiendront sur cette délibération. Pourquoi ? Parce que tout simplement nous ne connaissons pas réellement les orientations qu'il y a derrière. Quand « la Gauche est aux manettes » au niveau de la culture, je suis assez sur « la réserve ».

Je préfère attendre de voir ce qu'il y aura, et en plus vous intégrez maintenant Mme Mauriège !

Mme Sinopoli : Et réciproquement.

M. Lopez : Cela m'inquiète, encore plus, puisque quand nous voyons ce qu'elle a fait avec le musée Firmin Bouisset, au secours ! Nous serons donc prudents. C'est pour cela que nous nous abstiendrons. Nous voterons, au cas par cas, les subventions aux associations ou aux festivals. Nous savons très bien que très souvent la Gauche irrigue vers les associations qui lui plaisent, vers les associations qui font la promotion des cultures vivantes des autres continents, oubliant parfois d'ailleurs les cultures locales.

Alors, j'entends que vous voulez aussi favoriser l'occitan, très bien. J'entends que vous voulez également mettre en avant des pratiques culturelles au bénéfice de la jeunesse. Mais justement, la Gauche est « championne » aussi de l'endoctrinement de la jeunesse et des futures générations par la culture. Elle le démontre constamment. Nous sommes donc prudents de notre côté. Nous attendons de voir et nous voterons les subventions, au cas par cas, comme nous le faisons d'ailleurs régulièrement dans la grande majorité des cas.

M. le Président : D'accord, il n'y a pas de problème.

Mme Sardeing : Je voudrais juste rajouter quelque chose. Si la Gauche endoctrine, bref, je ne finis pas la phrase, tout le monde l'aura comprise... En revanche, ce que je voulais souligner, c'est qu'il est temps de se pencher sur un schéma culturel en Tarn-et-Garonne. Il se trouve que la semaine dernière, il y a eu un concours que nous appelons « jeunes pousses » dans un lycée à Montech. Nous sommes allées, avec Mme la directrice de la culture du Département, présenter la politique culturelle de la collectivité. Alors, nous devons super mal endoctriner, car nous sommes reparties de là avec le « moral dans les chaussettes ». Sur les élèves qui étaient présents, ils étaient quand même 32, c'était des terminales, nous avons eu un « mal fou », outre à leur faire circonscrire ce qu'était la culture, ce que voulait dire culture. Cela a été encore pire de leur faire dire ce qui se passait dans le département en termes de culture.

Nous faisons donc des choses. Mais, soit nous ne les faisons pas bien, soit elles ne sont pas bien connues, soit nous ne faisons pas ce qu'il faut pour intéresser. Il y a donc une vraie réflexion à avoir. Cela est vrai que le fait de travailler et de se poser des questions sur un diagnostic... Alors, je rappelle, me semble-t-il, qu'un diagnostic avait déjà été travaillé par Tarn-et-Garonne arts et culture. Il convient surtout de le remettre à niveau et de proposer, peut-être, de nouvelles choses avec tous les acteurs culturels de notre département. Nous en avons quand même pas mal, en passant l'espace des Augustins, par l'Abbaye de Belleperche, etc. Cela est un travail indispensable. Je vous assure que pour l'avoir vu de près, nous sommes en train de rater une partie de notre cible, qui est celle de la jeunesse. Je ne sais pas si nous les endoctrinerons sur quoi que ce soit, mais si nous pouvons déjà leur expliquer, tout simplement, que quand nous disons culture, cela est bien de ne pas attendre 5 minutes pour qu'il y ait le terme lecture qui apparaisse, rien que ça, cela serait gagné.

Mme Rabault : Je voudrais rassurer M. Lopez parce que ... Il y a eu cet été « l'étonnant été », 51 représentations ont été gratuites en Tarn-et-Garonne. Elles ont surtout été choisies par les élus, et les maires. Donc, je pense que nous les avons pas trop endoctrinés car ils ont été libre de choisir sur le catalogue de Tarn-et-Garonne arts et culture, la représentation qu'ils souhaitaient avoir dans leur commune. Il y a encore un maire qui m'a appelé à midi, pour savoir si nous le reconduisons pour 2023.

Nous avons eu des représentations dans des petites communes (Castanet, Puycornet, Piquecos). Je ne crois pas à Moissac ? Si peut-être, je n'ai plus tout l'agenda en tête. Nous avons eu entre 200 et 600 personnes à des représentations. Ce qui fait que sur l'ensemble de l'été, nous allons dépasser plus de 8 000 spectateurs. Comme cela était gratuit, ils faisaient passer un chapeau qui servait. Je souhaite que nous puissions le reconduire l'année prochaine, et je remercie d'ailleurs les équipes de Tarn-et-Garonne arts et culture, avec Mme Couty sur cette programmation.

Vous voyez qu'il n'y a pas d'endoctrinement. Les maires étaient libres. Vous avez peut-être choisi le spectacle que vous vouliez. Je ne crois pas que nous vous ayons endoctriné, vous, pour aller choisir le spectacle qui a été organisé à Moissac. Cela est important qu'il puisse y avoir une irrigation sur nos territoires dans toutes les communes. Cela est important aussi que les programmeurs puissent choisir et que nous leur donnions une possibilité avec, aussi, des talents locaux qui ont pu s'exprimer. Je pense notamment à la danse contemporaine qui n'est pas toujours la plus choisie. Mais, comme pour les mairies, il n'y avait pas de risque financier, cela permet aussi de prendre des risques de créations. Je suis très contente, en tout cas, de cette opération-là.

M. Lopez : Opération à laquelle nous avons participé puisque nous avons pris 1 ou 2 concerts à moins de 2 000 €. Merci le Département. Vous avez raison concernant les villages. Vous savez que nous parlons beaucoup de la désertification administrative qui les affaiblit, mais nous parlons peu de la désertification culturelle qui les tue, avec ensuite des répercussions anthropologiques irrémédiables. C'est un lien social qui est brisé.

Effectivement, cela est vrai il y a 30 ou 40 ans - ce temps que je n'ai pas connu, mais que certains ici ont connu - il y avait des fêtes votives, des frairies dans les villages et des marchés gourmands. Cela fait aussi partie de la culture. Il y en a toujours, mais de moins en moins, pour la bonne et simple raison qu'il y a de moins en moins de bénévoles, cela est un fait, partout.

C'est vrai que si le Département accentue sa politique culturelle dans ces axes en direction de ces villages, parce que dans les communes comme Castelsarrasin, Moissac, ou Montauban, nous avons des techniciens qui savent faire, et nous avons des associations avec, quand même, encore des bénévoles dynamiques. Nous, d'ailleurs à Moissac nous avons battu des records en matière de spectacles cette année. Pour une municipalité qui déteste la culture, cela est assez particulier. Nous n'avons jamais eu autant de concerts à Moissac, de pièces de théâtre et autres tout au long de l'année.

La seule chose, c'est que nous, nous préférons ne pas voter « un paquet » dans lequel nous ne savons pas où nous allons. Il y a des choses qui nous indisposent. Nous voterons donc au « cas par cas » sur les commissions permanentes ou les Assemblées plénières, en fonction de ce que vous nous présenterez.

Mme Rabault : M. le Président, si je puis me permettre un mot, il y a des comités des fêtes, avec des bénévoles qui organisent, comme vous le dites, des fêtes votives. Ils m'ont contacté afin d'avoir d'abord un spectacle, avant de commencer la fête. Cela permet aussi de faire connaître des artistes. Je trouve donc que cette démarche est très bien. Encore une fois, cela est une démarche de liberté.

M. le Président : Merci. Si tout le monde a parlé, je vais le mettre aux voix.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Unanimité.

Je vous remercie.

0

0 0

0

HORS COMMISSION

DÉSIGNATIONS DES REPRÉSENTANTS DU DÉPARTEMENT AJUSTEMENTS

M. le Président (rapporteur) : [Délibération désignations](#)

Aujourd'hui, il appartient à notre Assemblée départementale de procéder à l'ajustement de 3 désignations effectuées précédemment.

1 - Base de loisirs de plein air et de loisirs du Tarn et de la Garonne :

Conformément à ses statuts, le conseil de gestion de ce budget annexe comprend 15 membres, parmi lesquels :

- le Président du Conseil Départemental ou son représentant,
- 7 conseillers départementaux :
 - le Président de la commission des finances,
 - le Président de la commission éducation, sport,
 - le Président de la commission tourisme,
 - les 4 Conseillers départementaux désignés par l'Assemblée départementale.

Mme Le Corre siégeant en qualité de Présidente déléguée, sans qu'il soit nécessaire réglementairement qu'elle soit membre titulaire, un siège de titulaire peut être pourvu par un autre Conseiller départemental.

2- Association dispositif d'appui à la coordination DAC – INTERCPTS 82

Une stratégie nationale de santé « ma santé 2022 » a été déployée, dès 2019, se traduisant par le déploiement d'un outil destiné à soutenir la coordination des professionnels dans la prise en charge des parcours de santé complexes, au travers du dispositif d'appui à la coordination (DAC), autour de 2 axes :

- appui aux parcours de santé individuels avec un interlocuteur unique (tout âge et toutes pathologies confondues)
- appui à la structuration territoriale des parcours de santé.

Cette démarche, portée par l'Agence régionale de santé, se veut collective et participative, avec une concertation territoriale à l'échelle de chaque département. En Tarn-et-Garonne, la structure gestionnaire du dispositif d'appui à la coordination est l'association DAC-INTERCPTS 82 et conformément à ses statuts, un conseiller départemental titulaire et un conseiller départemental suppléant sont à désigner pour le conseil d'administration.

3 –EHPAD de Montech – Escatalens

Du fait de mes contraintes de disponibilité et pour la bonne tenue périodique des réunions du conseil d'administration soumises à des obligations de représentativité et de quorum de l'établissement d'hébergement pour les personnes âgées dépendantes de Montech - Escatalens, il convient de désigner un autre élu titulaire, me remplaçant dans cette fonction, et amené à y siéger aux cotés de Mme Sardeing.

En application de l'article L.3121-15 du code général des collectivités territoriales, nous pouvons nous exonérer du scrutin secret si nous le décidons à l'unanimité.

Est-ce que pour voter les personnes que nous allons désigner, voulez-vous le faire à bulletin secret ou à main levée. Donc je vous le mets aux voix.

Qui est contre que nous le fassions à main levée ?

Personne. Donc, cela veut dire que tout le monde est d'accord pour le faire à main levée.

1 - Base de loisirs de plein air et de loisirs du Tarn et de la Garonne :

Je vous propose la candidature de Mme Sardeing.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Unanimité.

Je vous remercie.

2- Association dispositif d'appui à la coordination DAC – INTERCPTS 82

Je vous propose la candidature de Mme Bourdoncle. Mais, s'il y a une autre candidature et s'il y en a qui veulent y aller, dites-le.

S'il y a personne d'autre, je mets Mme Bourdoncle. Y a-t-il d'autres candidatures ? Non. Je mets aux voix.

Qui est contre ?
 Qui s'abstient ?
 Unanimité.

Je vous remercie.

Pour le poste de suppléant à l'association dispositif d'appui à la coordination DAC – INTERCPTS 82. Je vous propose la candidature de Mme Sinopoli. Est-ce qu'il y a d'autres candidats ? Non.

Je mets aux voix.

Qui est contre ?
 Qui s'abstient ?
 Unanimité.

Je vous remercie.

3 –EHPAD de Montech – Escatalens

Pour le poste de titulaire à l'établissement d'hébergement pour les personnes âgées dépendantes de Montech-Escatalens, je vous propose également la candidature de Mme Sinopoli. Est-ce qu'il y a d'autres candidatures ? Non

Je mets aux voix.

Qui est contre ?
 Qui s'abstient ?
 Unanimité.

Je vous remercie.

0
 0 0
 0

M. le Président : Mme Heulland nous a quitté et a donné procuration à M. Pécou.

J'ai été saisi de 3 motions déposées par le Groupe « Radical et Apparentés » et « Tarn-et-Garonne en commun ». L'objet de la motion n°1 porte sur les mesures gouvernementales concernant le secteur sanitaire et médico-social.

La motion n° 2 est portée par Mme Rabault et concerne le groupement d'intérêt public, « Public Labos ».

Ensuite, les Groupes « Radical et Apparentés » et « Tarn-et-Garonne en commun » ont déposé la motion relative à la situation financière des Départements. C'est la motion n° 3.

Ces 3 motions vont vous être distribuées. Je vais donner la parole aux auteurs de ces motions qui vont vous en donner lecture. Puis, nous allons les examiner chronologiquement, par ordre de dépôt.

0
0 0
0

MOTIONS

MOTION RELATIVE AUX MESURES GOUVERNEMENTALES SUR LE SECTEUR SANITAIRE ET MÉDICO-SOCIAL, DÉPOSÉE PAR LES GROUPES « RADICAL ET APPARENTÉS » ET « TARN-ET-GARONNE EN COMMUN »

M. le Président : Je vais donner la parole aux auteurs de ces motions. Ils vont vous en donner lecture. Pour la motion n° 1, qui veut la présenter ?

M. Gonzalez (rapporteur) : [Délibération motion secteur sanitaire médico social](#)

Merci. J'attends d'avoir l'autorisation. Je crois que nous l'avons un peu effleuré ce matin, mais cette motion nous fait part des impacts des diverses mesures gouvernementales sur le secteur médico-social.

Le secteur sanitaire, social et médico-social est confronté à une crise sans précédent d'attractivité des métiers, ayant aujourd'hui un impact préjudiciable sur la prise en charge et l'accompagnement des personnes fragiles.

Si des revalorisations salariales étaient attendues et soutenues par les salariés et les fédérations d'employeurs, force est de constater que les dispositions prises depuis plusieurs mois par le Gouvernement, sans réflexion globale sur le secteur, conduisent à la fois à un mécontentement des professionnels concernés et à une pression exercée sur les Départements, qui se retrouvent à financer des mesures non prévues dans leur budget.

À l'occasion de l'audience accordée lors de la journée nationale de mobilisation inter-fédérale du 28 septembre dernier, la délégation des représentants des syndicats employeurs et fédérations du secteur privé non lucratif, reçue en Tarn-et-Garonne, a pu exprimer ses inquiétudes, quant à la mise en place des différentes mesures du Ségur conduisant à des inéquités de traitement. Certaines professions du secteur étant toujours exclues du Ségur, exacerbant encore les tensions au sein des équipes.

De son côté, les Départements se retrouvent à mettre en œuvre des mesures décidées les unes après les autres, annoncées généralement par voie de communiqués de presse, sans en connaître précisément leurs modalités de calcul, ni leur niveau de compensation. La mise en œuvre de ces mesures accroît considérablement la charge de travail pour les services départementaux et insécurise les prévisions budgétaires en raison de changement de règles fréquentes et imposées par la mise en œuvre de ces dispositifs.

Pour le Département de Tarn-et-Garonne, l'impact direct projeté des différentes revalorisations salariales pour le secteur des établissements et des services médico-sociaux s'établit comme suit en année pleine :

- Sur le secteur de l'aide sociale :
 - le fameux avenant n° 43, c'est 1 412 550 €. Donc, il est nécessaire.
 - en complément de traitement indiciaire, c'est 228 450 €.
- Sur le secteur du handicap :
 - les mesures Castex, c'est 718 754 € ;
- Sur le secteur de l'enfance,
 - mesures Castex également, 700 000 €,

soit un impact prévisionnel en année pleine de l'ensemble de plus de 3 millions d'euros.

Il convient, par ailleurs, de rajouter l'impact prévisionnel relatif

- aux mesures Ségur, concernant les personnels du Département, soit 220 personnels sociaux et médico-sociaux remplissant strictement les conditions et 97 personnes travaillant à l'institut médico-éducatif et professionnel (55) et au centre départemental de l'enfance et de la famille (42).

- à la loi Taquet et à son décret d'application sur les rémunérations de nos 242 assistants familiaux.

Si les revalorisations salariales pour des métiers en tension, dans un contexte de forte inflation, sont légitimes, la question de l'équité de ces mesures et de la soutenabilité financière pour les Départements est fortement interrogée.

Il est demandé au Gouvernement d'associer en amont les Départements pour toute décision ayant un tel impact sur les finances locales et de venir compenser l'intégralité des effets de ces réformes précipitées.

Nous proposons donc d'adresser la présente motion à M^{me} la première Ministre, au Ministre des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées, ainsi qu'au Président de l'association des Départements de France.

Voilà le contenu de notre motion, M. le Président.

M. le Président : Merci. J'ouvre le débat là-dessus. S'il y en a qui ont des questions ? Pas de question. Je la mets aux voix.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Unanimité.

Je vous remercie.

0
0 0
0

M. le Président : Motion n° 2 le groupement d'intérêt public « Public Labos ».

MOTION RELATIVE AU GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC « PUBLIC LABOS », DÉPOSÉE PAR MADAME VALÉRIE RABAULT

Mme Rabault (rapporteur) : [Délibération motion GIP public Labos](#)

Merci, M. le Président. Cette motion porte sur le groupement d'intérêt public « Public labos », en rappelant l'objet de ce groupement d'intérêt public. « Public Labos » a été créé en 2019. Cette motion vient un peu après comme une protestation. À plusieurs reprises nous avons demandé des informations sur les comptes en commission des finances avec des précisions. Notamment lors de la première réunion de la commission des finances de notre mandature en juillet 2021, c'est-à-dire l'année dernière.

Vous aviez, vous-même, M. le Président, sollicité le directeur pour qu'il puisse y avoir une présentation. Je crois qu'elle n'a pas été totalement satisfaisante. Je l'ai recontacté, le 2 octobre dernier, afin d'avoir des chiffres. J'attache notamment beaucoup d'importance à la valeur ajoutée du laboratoire de Tarn-et-Garonne. Il a mis en place des développements, en 2016 et en 2017 qui ont permis au Tarn-et-Garonne d'être à la pointe sur les tests PCR.

Alors évidemment, à l'époque personne ne parlait des PCR. Mais, avec la covid-19, nous avons tous découvert ce qu'étaient ces tests PCR. Dans le département, il y en avait 2 qui étaient capables de le faire, c'était « Biofusion » et le laboratoire de Tarn-et-Garonne. Cela est donc une petite « pépite » qui a été portée, grâce à l'expertise des agents et à leur capacité, aussi, à défendre des choix novateurs. Ces derniers se sont révélés très intéressants pour toute la collectivité.

Du coup, quand je pose une question sur un groupement - qui n'est quand même pas, je crois, une question délirante - de demander quelle est la part du chiffre d'affaires qui vient du Tarn-et-Garonne et quelle est la part du résultat qui vient du Tarn-et-Garonne et que l'on me réponde que cela n'est pas possible, je ne suis pas d'accord.

Je ne suis pas d'accord. Je pense que ces données-là doivent être transparentes. Nous devons le savoir. Je rappelle que l'objet du groupement d'intérêt public est de fédérer l'activité. Fédérer l'activité, cela ne veut pas dire que nous n'avons pas le droit de connaître la contribution de chacun. Je trouve donc que cela est un peu un abus de pouvoir. Je voudrais que nous rappelions, ici, quel est notre rôle et que nous avons le droit d'avoir ces données.

Je rappelle aussi que dans la convention signée par M. Astruc le 15 novembre 2019, il y a une clause de retrait. Si jamais nous ne sommes pas satisfaits, c'est aux élus qu'appartient ce pouvoir de décision. Quand nous posons des questions qui ne sont quand même pas le « bout du monde », nous devons pouvoir avoir des réponses. Cela est l'objet de la présente motion.

M. le Président : Je suis assez d'accord. J'ai dû recevoir à un moment donné ce directeur du groupement d'intérêt public car il avait un comportement vis-à-vis de notre personnel qui n'était pas très bon. Vous savez très bien que si ce personnel n'est pas content là où il est, il revient au Département. Seulement au Département, embaucher des laborantins, pour faire quoi ? Cela peut devenir catastrophique. Nous avons passé une période où j'ai dû l'apaiser car sinon cela était invivable.

Ensuite, nous avons quand même notre mot à dire. Il avait décidé d'embaucher quelqu'un pour faire de la commercialisation dans les départements. Je lui ai dit que je trouvais que cela était un peu dommage, alors que nous avons, nous, sur place des directeurs qui étaient là et qui n'ont pas demandé à ce que soit créé un groupement d'intérêt public. Ils sont là et ils peuvent très bien chacun, dans leur département, faire de la promotion sur nos laboratoires et travailler tous ensemble, afin que cela aille dans le bon sens. C'est-à-dire que les commerciaux, nous les avons. Il est reparti en me disant que oui, que peut-être cela pouvait se faire ainsi. La personne qu'il devait embaucher - je savais qu'elle partait pour 8 mois faire le tour du monde - après quand elle est revenue, il l'a embauchée, sans que nous soyons au courant de rien. Ce directeur fait ce qu'il veut.

Là, pour pouvoir avoir des comptes... I faut savoir que pendant la covid-19, c'est quand même nous, ici, qui avons au laboratoire de Montauban... Le personnel a travaillé même la nuit pour essayer d'assumer. Je crois que c'est nous qui avons apporté, financièrement, le plus. Je crois que dans tous les laboratoires regroupés, c'était le nôtre qui était le plus conséquent, le plus en avance et le mieux loti. Mme Rabault l'a dit, cela est normal que nous sachions un peu où nous en sommes des comptes. Mais, ce Monsieur ne répond pas.

Je pense que nous n'allons pas pouvoir continuer comme cela. Nous allons lui redemander de venir nous rencontrer. Il faudra qu'il nous fournisse des explications. La dernière fois, je m'étais mis un peu en colère. Cette fois-ci, je recommencerai. Nous verrons, je vais en parler avec mes collègues du Tarn et du Gers pour voir ce qu'ils en pensent. Eux, cela leur va bien parce qu'ils avaient des petits laboratoires. En fait, ils cherchaient à se regrouper avec quelqu'un pour continuer de survivre. Cela leur va peut-être bien ainsi. Nous, cela n'est pas le cas. Nous avons un beau laboratoire avec du personnel.

Seulement les gens s'en vont petit à petit. Ils pourraient revenir ici car nous leur avons donné cette possibilité. Il y en a qui trouvent ailleurs et s'en vont ailleurs dans leur métier. Ils ont bien raison. Ils ne veulent pas faire du secrétariat alors qu'ils sont laborantins. Mais si jamais cela venait à mal se passer, j'ai peur qu'un jour il faille en récupérer. Voilà où nous en sommes. Aujourd'hui, je ne sais pas ce que vous en pensez. M. Bertelli, toi qui y a été dedans pendant longtemps ?

M. Bertelli : J'y ai été pendant un moment, mais maintenant je n'y suis plus. J'ignorais toutes tes informations.

M. Baylet : Nous sommes là dans la conséquence, calamiteuse, prise par l'ancienne majorité. Nous avons un laboratoire qui était beaucoup plus performant, et beaucoup mieux organisé. Il rendait des services bien supérieurs à tous les autres laboratoires des Départements voisins.

Pour des raisons que je n'ai jamais comprises et que j'ai d'ailleurs toujours combattues, la décision de fusionner, dans un groupement d'intérêt public, a été prise alors que nous étions beaucoup mieux organisés et que nous rendions des services formidables. Nous avons laissé la direction de ce groupement d'intérêt public à d'autres et voilà. Le résultat est que désormais nous sommes mal traités et que les services rendus ne sont plus du tout à la hauteur de ce que nous faisons tout seuls.

Je suis d'accord avec Mme Rabault. Il se pose la question de savoir s'il n'est pas mieux, finalement, que nous retrouvions notre autonomie, que nous n'aurions jamais dû perdre. Cela est un peu ce que je disais tout à l'heure. Quand nous confions nos intérêts à d'autres, il faut y réfléchir à plusieurs fois, surtout que nous, cela marchait très bien. Il n'y avait aucune raison. Alors les autres, tu viens de le dire, ont effectivement accourus, car ils étaient beaucoup moins performants. Maintenant, c'est nous qui sommes « Gros-Jean comme devant ».

M. le Président : D'autres prises de paroles ? Cela était une information, nous ne sommes pas d'accord là-dessus.

Qui est contre cette motion ?

Qui s'abstient ?

Unanimité.

Je vous remercie.

0
0 0
0

**MOTION RELATIVE À LA SITUATION FINANCIÈRE
DES DÉPARTEMENTS,
DÉPOSÉE PAR LES GROUPES « RADICAL ET APPARENTÉS »
ET « TARN-ET-GARONNE EN COMMUN »**

M. le Président : Il y a une troisième motion.

Mme Sardeing (rapporteur) : [Délibération motion situation financière départements](#)

Les Groupes « Radical et Apparentés » et « Tarn-et-Garonne en commun » s'inquiètent que les Départements soient à la merci de l'État et du pouvoir central quant à leurs capacités financières.

Dernier levier fiscal à la disposition du Département, la taxe sur le foncier bâti a disparu en 2021. Elle a été remplacée par une compensation de la TVA. Pour mémoire, 78,5 millions d'euros avec une dynamique assise sur l'augmentation mécanique, loi de finances, + 3,4 % en 2022, une augmentation dynamique des bases, des constructions nouvelles, et éventuellement un effet taux en cas de besoins supplémentaires.

À ce jour, le Département ne dispose donc plus d'aucune autonomie fiscale. Seules quelques ressources nous procurent un semblant de dynamique, telle que la taxe d'aménagement et surtout les droits de mutation à titre onéreux.

Dès 2023, en année pleine, l'impact des mesures prises au niveau national vont peser sur les finances départementales :

- l'augmentation du point d'indice pèsera 1,5 million d'euros,
- le Ségur 2, 1,3 million d'euros
- ou encore la mise en œuvre de la loi Taquet pour 1 million d'euros.

À cela s'ajouteront les effets indirects tels que l'augmentation de la participation au service départemental d'incendie et de secours (SDIS), en fonctionnement et en investissement, à hauteur de 1 million d'euros, les chiffres sont en cours de discussion, ou encore l'harmonisation du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, régime indemnitaire des agents de catégorie C chiffré à ce jour entre 700 000 € et 1 million d'euros.

Côté ressources, si nous pouvons compter sur des dotations versées par l'État, elles ne sont pas pour l'instant dans les discussions du projet de loi de finances 2023, indexées sur l'inflation, mais plutôt iso. Le reste de nos ressources est assis sur une dynamique atone (entre plus 0,5 % et 1,5 % selon les recettes et pour certaines liées à la conjoncture économique telle que la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises ou la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques qui durant la période covid-19 avaient perdu 15 % de rendement). La dynamique des ressources est donc essentiellement tirée par les droits de mutation à titre onéreux, qui ont gagné entre 2019 et 2021, près de 10 millions d'euros pour atteindre 44,7 millions d'euros.

Pour mémoire, en 2014, nous étions à 20,5 millions d'euros. L'inquiétude sur les équilibres budgétaires du Département provient donc de plusieurs facteurs :

- Une hausse importante des charges « imposées » par l'État et par effet cascade (SDIS notamment) non compensée financièrement en totalité ou en partie.

- Une incertitude sur le maintien dynamique de nos droits de mutation à titre onéreux, liée à la fois au relèvement des taux d'emprunts et au resserrement actuellement constaté de l'accès aux crédits.

- Un coût de financement plus important, lié à la remontée des taux d'emprunts pour financer nos projets d'investissement.

Les 2 groupes de la majorité départementale s'associent donc aux craintes exprimées dernièrement par les associations d'élus et demandent que l'État assume ses responsabilités, respecte le principe de la libre administration des collectivités et recrée les conditions d'une confiance partagée, afin que les Départements redeviennent maîtres de leurs recettes.

M. le Président : Quelqu'un veut prendre la parole ?

Vous l'avez compris, je pense que cela n'est pas qu'un souci tarn-et-garonnais. J'étais l'autre jour à Agen, ce n'était pas très loin, au congrès des Présidents des Départements de France. Cela a été le souci de tout le monde. Dans toutes les tables rondes qu'il y a eu, cela a été le même souci.

Aujourd'hui, par exemple le service départemental d'incendie et de secours, a des augmentations terribles. Le carburant, le personnel et tout le monde, tout augmente. Nous nous attendions d'ailleurs. hier soir, d'ailleurs, Mme la Première ministre a dit : « Pour les pompiers, je n'en parlerai pas, c'est le Président qui vous donnera des nouvelles au prochain discours ». Cela devait être hier soir, mais hier soir nous n'avons du tout entendu parler des pompiers alors que, quand même, ils auraient mérité... Après tout ce qu'ils ont fait tout cet été, et cela n'est peut-être pas fini, j'ai vu que dans certaines régions de France cela recommence...

Ils ont des budgets qui explosent. Cela est normal, on les envoie à Aix-en-Provence. D'abord avec des camions qui ne sont pas tellement faits pour rouler sur la route. Ce n'est pas très bon de les envoyer sur la route avec des outils comme cela, des 4x4 feux de forêt. Cela n'arrange pas la mécanique, ni les ponts, ni les boîtes. Ils n'ont pas arrêté de partir et de venir dans tous les secteurs. Ils sont allés en Gironde. Cela est normal qu'il y ait cette solidarité. Je ne suis pas contre. Mais, il y a certainement une autre organisation. Même les pompiers avec qui j'ai discuté, disaient qu'ils pourraient, quand même, bénéficier comme c'est le cas à l'armée. Nous pourrions leur remplir les cuves avec du carburant détaxé, car nous avons besoin d'eux. Ce sont des gens qui rendent service. Le carburant a pris une envolée pas possible.

Quelque part, les conseillers départementaux présents à toutes ces tables rondes ont tous été unanimes sur le fait qu'il y avait un souci et que celui-ci allait être de plus en plus important. Mais, il n'y a pas la possibilité d'encaisser quoique ce soit à part les droits de mutation à titre onéreux. Les droits de mutation à titre onéreux. Encore, 2023 cela risque d'être bien avec peut-être pas trop de problèmes. Nous, nous ne sommes pas les plus mal placés, ici, dans notre coin. S'il y a des endroits où cela flanche, cela ne sera peut-être pas trop chez nous dans notre département, car il y a de la demande. Nous parlons en général. Je crois qu'il va y avoir un souci sur les financements des Départements. Je vais donc le mettre aux voix.

M. Astruc : Je partage tout à fait les propos de cette motion. Je voulais juste rappeler que jusqu'en 2017, en 4 ou 5 ans, il y a eu une baisse des dotations pour le Département de Tarn-et-Garonne depuis l'État, en cumulé, de moins de 10 millions d'euros. Cela n'est pas nouveau.

M. le Président : Oui. Je le mets donc aux voix.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Unanimité.

Je vous remercie pour ces motions que nous ferons remonter. Cela ne servira pas à grand-chose, mais...

0
0 0
0

M. le Président : Ensuite, pour les questions orales, en adoptant le règlement intérieur, les élus ont précisé les modalités de fonctionnement de l'Assemblée départementale dans le respect des droits et des règlements.

Ainsi, l'article n° 50 du règlement intérieur reconnaît la possibilité pour les conseillers départementaux d'exposer, en séance, des questions ayant trait aux affaires du Département qui font l'objet d'une délibération. La condition relative à la notion de délibération en détermine la recevabilité.

Dans ce cadre les 3 questions orales, dont les versions écrites ont été remises par M. Lopez en début de séance, sont déclarées irrecevables. Vous avez la parole.

M. Lopez : Pour quel motif ?

M. le Président : Parce qu'elles ne correspondent pas à des sujets de la réunion d'aujourd'hui.

M. Lopez : Redonnez-moi le règlement !

M. le Président : C'est l'article n° 50 du règlement intérieur, premier paragraphe.

M. Lopez : Quel article vous dites ?

M. le Président : 50, au premier paragraphe.

M. Lopez : Le règlement intérieur, nous le modélons comme nous voulons, nous l'interprétons comme nous voulons. Ce sont des questions liées à des dossiers sur le social par exemple, notamment avec la domiciliation ou sur les aides à domicile. Il y a des questions liées à la jeunesse, notamment sur l'islamisation dans les lycées.

En réalité, ce sont des questions qui vous gênent clairement, car ce sont des sujets que vous ne voulez pas aborder et vous décidez, grand bien vous fasse de refuser de répondre à ces questions.

Mais, M. le Président, je vous ferai une lettre, notamment concernant le schéma départemental de domiciliation. Celui-ci a fait l'objet d'une question et c'est un sujet majeur pour le territoire. Je ne peux pas malheureusement le développer aujourd'hui.

En tout cas j'ai fait une lettre à Mme la Préfète en lui demandant une réunion avec notamment MM. les Maires de Valence d'Agen et de Lafrançaise. Chaque commune doit participer à l'effort, en termes de domiciliation sur le département, notamment des saisonniers puisqu'il s'agit de ceux-là. Tout ne doit pas être concentré à Moissac.

Je souhaitais vous interpellier à ce sujet, puisqu'en tant que membre du comité de pilotage, vous avez aussi votre mot à dire sur cette question qui intéresse, au premier chef, les Moissagais mais pas que d'ailleurs, y compris certains de vos administrés.

M. le Président : M. Lopez écrivez le moi.

M. Lopez : Je vois que vous « boycottez » l'opposition. Ce sont des questions qui sont politiquement très gênantes pour vous. Mais cela n'est pas grave, je communiquerai dessus. Je mettrai ma lettre, publiquement écrite à la Préfète sur les réseaux sociaux et une vidéo. Comme nous sommes suivis par quelques milliers de personnes...

M. le Président : Vous pouvez y aller, de toute façon je ne regarde pas les réseaux sociaux.

M. Lopez : Ah bon ? En tous cas, vos collaborateurs les regardent !

M. le Président : Cette lettre que vous avez faite à la Préfète, vous me la faites et je vous répondrai.

M. Lopez : Vous « boycottez » les oppositions, soit, point. Cela est noté. Je communiquerai en conséquence et nous verrons qui aura raison.

M. le Président : Mais bien sûr. C'est la fin. Je m'excuse, j'ai juste une chose à vous dire, mais cela n'a rien à voir, il n'y a pas de vote là-dessus.

Mes chers collègues, je vous informe que, dès demain, vont débiter les travaux de la salle, ici, où nous nous trouvons. Elle en avait bien besoin.

Elle sera modernisée et cela nous permettra de travailler dans de meilleures conditions pour le son et les vidéos. Certaines choses ne marchent plus. Toutes les salles du Département seront rénovées et permettront aux utilisateurs de travailler, sereinement, avec des technologies au goût du jour.

Les travaux doivent donc être achevés le 10 décembre prochain. Nous évoluerons donc, dans une salle neuve, pour les débats d'orientation budgétaire le 15 décembre. En attendant, s'il y a des réunions, nous avons demandé à pouvoir utiliser une salle au centre universitaire. Il va y avoir des câblages qui vont aller d'une salle à l'autre.

Nous allons remettre ce qui existait à une époque, c'est-à-dire des écrans et tout ce qu'il fallait dans toutes les salles. Les écrans devant nous remonteront comme nous avions à une époque. Tout va être remis en état. Il fallait donc trouver un créneau et nous l'avons trouvé. Ils vont démarrer très rapidement, demain matin, pour essayer d'avoir fini le 10 décembre.

Merci à tous. S'il n'y a pas autre chose, à bientôt.

... (clôture de la séance à 16h03) ...

0
0 0
0

Le Secrétaire de séance,

Le Président du Conseil Départemental,

Cédric VAISSIÈRES

Michel WEILL

TABLE DES MATIÈRES

séance du 27 octobre 2022

3^{ème} réunion de 2021

Décision Modificative

	Pages
A	
AGRICULTURE	
- Fonds de soutien pour le gel 2022.....	67
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	
- Dégâts exceptionnels et imprévus sur la voirie communale Communauté de communes Grand Sud Tarn-et-Garonne et commune de Verdun-sur-Garonne	66
CULTURE	
- Élaboration du premier schéma départemental pour la culture en Tarn-et-Garonne.....	84
D	
DÉSIGNATIONS	
- Désignations des représentants du Département ajustements.....	88
DISCOURS - QUESTIONS	
- Discours de M. le Président.....	2
DÉLÉGATION OCTROYÉE AU PRÉSIDENT	
- Compte rendu d'exercice de la délégation octroyée au Président en matière de marchés publics.....	25
- Compte rendu d'exercice de la délégation octroyée au Président pour les actions en justice	26
- Compte rendu d'exercice de la délégation octroyée au Président pour percevoir les indemnités compensatrices consécutives à des sinistres.....	26
- Compte rendu d'exercice de la délégation octroyée au Président pour la conclusion et la révision du louage de choses.....	27

E
ENVIRONNEMENT

- Mobilisation de la ressource en eau sur l'axe Tarn : conventions de déstockages à partir des réserves hydroélectriques	76
--	----

F
FINANCES

- Centre départemental de l'enfance et de la famille	
• Décision modificative 2022.....	6
- Institut médico-éducatif et professionnel de Tarn-et-Garonne	
• Décision modificative 2022 de l'EPRD.....	7
- Base de plein air et de loisirs du Tarn et de la Garonne	
• Décision modificative 2022	8
- Service d'assistance au traitement des effluents et au suivi des eaux	
• Décision modificative 2022.....	9
- Conseil départemental - Budget principal :	
• Décision modificative 2022.....	11
- Gestion des autorisations de programme et des autorisations d'engagement - créations et modifications.....	19
- Remises gracieuses.....	20
- Budget principal - Restes à recouvrer – créances admises en non valeur et créances éteintes.....	21
- Répartition du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle 2022	21

L
LOGEMENT SOCIAL

- Habitat et logement - projet d'étude mené par des élèves de l'Institut National des Études Territoriales.....	57
---	----

M
MOTION

- Motion déposée les groupes « Radical et Apparentés » et « Tarn-et-Garonne en Commun » relative aux mesures gouvernementales sur le secteur sanitaire et médico-social.....	91
- Motion déposée par Madame Valérie Rabault relative au groupement d'intérêt public « Public Labos »	93
- Motion déposée par les groupes « Radical et Apparentés » et « Tarn-et-Garonne en Commun » relative à la situation financière des départements	96

P
PATRIMOINE DÉPARTEMENTAL

- Avancement des programmes immobiliers dans les collèges et les installations sportives	47
- Avancement des programmes immobiliers dans les autres bâtiments du Département	52
- Construction du gymnase du collège de Verdun-sur-Garonne.....	53
- Plan départemental pour la sobriété énergétique.....	55

PERSONNEL DÉPARTEMENTAL

- Personnel départemental :	
• Personnel départemental - tableau des effectifs et suivi des emplois	27
• Mission de vacation pour un médecin - autonomie personnes handicapées.....	28
• Actualisation du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel.....	30

S
SOLIDARITÉ

- Réfection totale de la lingerie de l'EHPAD "résidence du lac" à Lafrançaise.....	58
- Travaux de mise aux normes de l'EHPAD les Causeries à Laguépie.....	58
- Travaux de mise aux normes des salles de bain de la résidence autonomie balivernes à Valence d'Agen.....	59
- Association "au pré en bulles" - subvention d'investissement pour l'installation d'une nouvelle serre.....	60
- Expérimentation TZCLD "Territoires zéro chômeur longue durée" Pays Midi-Quercy	61

V
VOIRIE

- Organisation de la viabilité hivernale 2022-2023.....	42
- Cessions de voirie entre la ville de Montauban, le Grand Montauban - communauté agglomération et le Département.....	43
- Avancement du programme de voirie.....	44